



**Synthèse des connaissances disponibles et enjeux  
avifaunistiques sur le territoire de Dinan Agglomération  
(Côtes-d'Armor)**

**Atlas de Biodiversité Intercommunal**



**Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor**

**Année 2021**

**DINAN**  
**AGGLOMÉRATION**

## Présentation du prestataire



Créé en 1991, le **Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor** (GEOCA) est une association loi 1901 qui a pour objectif l'étude et la protection de l'avifaune sauvage et de ses habitats dans le département des Côtes d'Armor. Fort de plus de 100 adhérents, de deux salariés permanents, de plusieurs dizaines de bénévoles hautement qualifiés et d'un bateau permettant d'intervenir en zone côtière, l'association participe à de nombreuses études depuis 30 ans :

- **Relais départemental** des études internationales, nationales ou régionales concernant l'avifaune (suivis oiseaux marins, Wetlands International, recensements nationaux, Atlas, ...) ;
- **Développement d'actions de sciences participatives** telles que le comptage hivernal des Oiseaux des jardins mis en place en 2009 (mais aussi des comptages d'hirondelles, des enquêtes de mortalité d'oiseaux communs...)
- **Diagnostics environnementaux** pour le compte de partenaires publics ou privés (inventaires ornithologiques, bilan et diagnostic des sensibilités, études d'incidence.....)
- **Expertise scientifique ou appui technique auprès de partenaires** (Natura 2000, Département des Côtes-d'Armor, ...).

Membre de divers Conseils scientifiques, Comités de pilotage et représentée dans plusieurs instances départementales ou régionales, l'association se veut être un partenaire privilégié dans la politique de gestion et de protection du patrimoine naturel départemental et dans l'assistance technique et scientifique. Le GEOCA possède une base de données départementale de plusieurs centaines de milliers de données à laquelle s'ajoute, depuis 2014, la base en ligne régionale naturaliste Faune-Bretagne qui cumule deux millions de données. Depuis 2018, le GEOCA est partenaire de Bretagne-Vivante dans l'Observatoire régional de l'avifaune (l'ORA). La revue de l'association (97 numéros jusqu'à présent) est publiée régulièrement et de nombreuses sorties ou conférences sont organisées pour les adhérents et le grand public.

**G.E.O.C.A.**

18C rue du Sabot  
22 440 Ploufragan

contact-geoca@orange.fr  
Tél : 02 96 60 83 75  
<http://www.geoca.fr>



## **Synthèse des connaissances disponibles et enjeux avifaunistiques sur le territoire de Dinan Agglomération (Côtes-d'Armor) - Atlas de Biodiversité Intercommunal**

**Rédaction** : Yann Février, Margaux Ruiz

**Cartographie** : Margaux Ruiz

**Illustrations** : GEOCA

**Référence** : **GEOCA (2021)**. Synthèse des connaissances disponibles et enjeux avifaunistiques sur le territoire de Dinan Agglomération (Côtes-d'Armor). Atlas de Biodiversité Intercommunal. Année 2021. 80 pages + Annexes.

*Photos de couverture : Vue aérienne du port de Lyvet – La Vicomté-sur-Rance, Bernache cravant, Pingouin torda © Y. Février*

## Sources des données cartographiques (couches SIG) :

Date*	Nom de l'élément cartographique ou numéro de licence	Source
2019	Sites Conservatoire du Littoral en Côtes d'Armor	Conservatoire du Littoral
2020	Espaces Naturels Sensibles des Côtes-d'Armor	Conseil Départemental 22
2014	Carte de bruit des infrastructures routières	DDTM 22
2016	Données relatives au SRCE de Bretagne	DREAL Bretagne, Région Bretagne
2016	NATURA 2000 - Directive Oiseaux en Bretagne (ZPS)	DREAL Bretagne
2016	Sites d'importance communautaire ZSC, SIC (Natura 2000)	DREAL Bretagne
2016	ZNIEFF de Type 2 en Bretagne	DREAL Bretagne
2016	BD carto n°2016-DINO-1-33-024	IGN
2016	Scan 25 n°2016-DINO-1-34-024	IGN
2015	BD alti - MNT France 250m	IGN

\* Date d'édition, révision ou de publication

*Plaine de Taden – Janvier 2010 © Y. Février*



# Sommaire

---

<b>Introduction</b> .....	6
<b>1. Présentation du site et méthodologie</b> .....	7
1.1. Localisation et description du territoire.....	7
1.2. Outils réglementaires et de connaissance en place.....	9
1.3. Le schéma régional de cohérence écologique.....	13
<b>2. Diagnostic avifaunistique du territoire</b> .....	14
2.1. Origine des données .....	14
2.2. Distribution des données disponibles.....	19
○ Données disponibles par commune .....	21
○ Richesse spécifique.....	26
○ Richesse spécifique par commune .....	29
○ Evolution du nombre de données et richesses spécifiques par commune .....	34
○ Espèces menacées .....	37
○ Distribution des espèces menacées par commune .....	52
○ Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux .....	59
2.3. Synthèse sur l'intérêt avifaunistique du territoire.....	62
<b>3. Pistes pour l'amélioration des connaissances et la prise en compte de l'avifaune</b> .....	66
3.1. Amélioration des connaissances.....	66
3.2. Prise en compte des enjeux .....	68
○ Protection renforcée et gestion des sites identifiés d'intérêt .....	68
○ Mise en place d'un réseau de sites protégés .....	73
○ Actions territoriales plus globales.....	74
3.3. Sensibilisation et communication .....	77
<b>Bibliographie</b> .....	79
<b>Annexes</b> .....	81

# Introduction

---

Le territoire de Dinan Agglomération s'étend aujourd'hui sur 932 km<sup>2</sup> et compte 64 communes très diverses dans leurs caractéristiques géographiques, physiques, socio-économiques, culturelles... Sur le plan naturel, cette diversité se traduit notamment par un important gradient entre le littoral et l'intérieur rural. Le lancement d'un Atlas de Biodiversité Intercommunal (ABI) en 2020 a conduit les porteurs de ce projet à réaliser un état des lieux des connaissances sur les principaux groupes animaux et végétaux. Parmi eux, l'avifaune est sans doute le groupe animal qui compte historiquement le plus de données disponibles et mobilisables. En effet, les oiseaux font depuis longtemps l'objet de toute l'attention des naturalistes mais aussi des pouvoirs publics qui demandent des inventaires ou des suivis particuliers. Pourtant, il existe une très forte hétérogénéité de la connaissance, à la fois sur le plan géographique avec de très fortes disparités territoriales, mais également en fonction des groupes d'espèces, ou encore des phases du cycle biologique (nidification, hivernage, migration, mue...). Les oiseaux nocturnes seront ainsi bien moins suivis que les diurnes. Les oiseaux en migration sont bien moins suivis et connus que les oiseaux nicheurs...

C'est donc là tout l'enjeu d'un premier diagnostic territorial, de réaliser un état des lieux des connaissances, une hiérarchisation également de ces niveaux de connaissances. Ceci afin de pouvoir plus facilement orienter à la fois les compléments de connaissance à apporter mais aussi permettre d'orienter les actions de protection ou de gestion du territoire.

C'est dans ce cadre que le GEOCA (Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor) a été missionné. L'objectif général de cette synthèse est d'interpréter les données disponibles et mobilisables afin d'évaluer l'intérêt du peuplement avifaunistique de ce territoire :

- Synthétiser et hiérarchiser les niveaux de connaissances sur l'avifaune à travers le territoire d'étude ;
- Mettre en évidence les richesses connues et les potentialités du territoire ;
- Caractériser d'éventuels réservoirs de biodiversité liés à l'avifaune ou tout au moins de secteurs à enjeux pour l'avifaune ;
- Faire des propositions concrètes à la fois en termes d'acquisition de connaissance et de protection en adéquation avec les objectifs de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal.

Cette synthèse a donc consisté en une analyse globale des données avifaune permettant de définir les niveaux de connaissances à l'échelle du territoire. Ceci afin de mettre en évidence à la fois les zones de fort intérêt patrimonial mais aussi les zones vides de connaissances. Une approche plus spécifique sur les espèces à enjeux ou sur certains groupes a également permis d'affiner l'analyse avant de pouvoir aboutir à des préconisations concrètes d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et de sensibilisation, ou encore d'actions de protection et de gestion.

# 1. Présentation du site et méthodologie

## 1.1. Localisation et description du territoire

Le territoire d'étude sur lequel porte l'Atlas de Biodiversité Intercommunal de *Dinan Agglomération* comprend 64 communes situées dans la partie Est du département des Côtes-d'Armor (**Fig. 1**). Cette zone s'étend sur une surface terrestre de 932 km<sup>2</sup> soit 13% de la surface totale du département des Côtes-d'Armor.

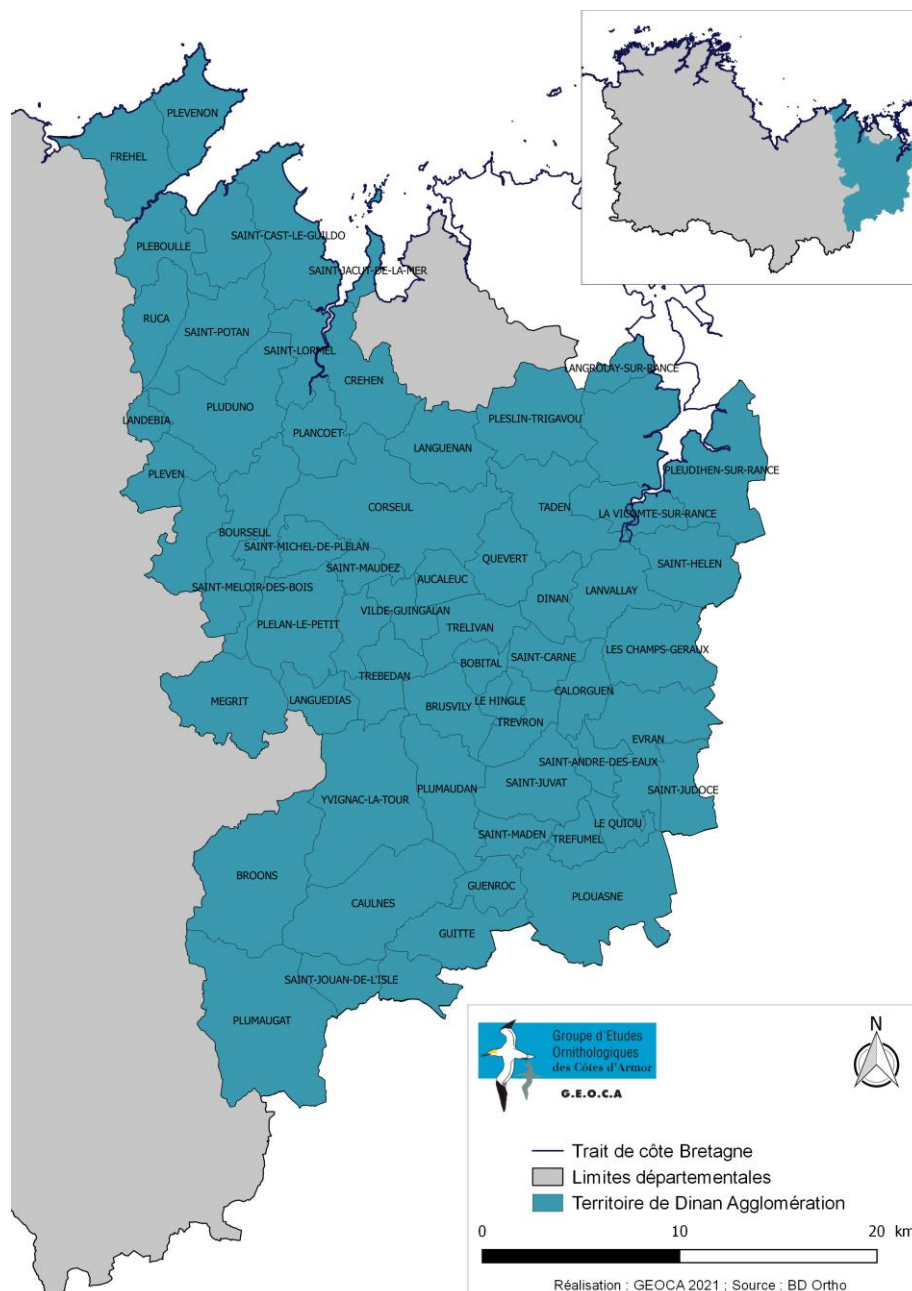


Figure 1. Cartographie des 64 communes composant le territoire d'étude de Dinan Agglomération

Le territoire forme un gradient entre littoral et intérieur des terres d'environ 60 km. 16 communes possèdent un linéaire côtier soit 24 % du territoire total de Dinan Agglomération, dont la moitié sur l'estuaire de la Rance.

Le gradient terrestre/littoral se caractérise par une variation peu marquée du relief. Le gradient altitudinal varie, en effet, entre 0 (littoral) et 100 mètres pour des communes intérieures comme Trébédan, située au centre de la zone d'étude. Pour comparaison, l'altitude maximum du département des Côtes-d'Armor se situe à environ 300 mètres sur les sites les plus élevés et le tiers sud-ouest apparaît nettement plus élevé (au-dessus de 150 mètres) que la partie est (comprenant la zone d'étude) ou que la partie Trégor et Goëlo (nord-ouest) (**Fig. 2**). Ces éléments géographiques sont importants pour analyser la distribution ou les potentialités de présence et d'occupation de l'avifaune. Le littoral est notamment fréquenté par un grand nombre d'espèces particulières et les zones les plus élevées peuvent aussi avoir un intérêt car elles abritent des habitats particuliers (landes...) et qu'elles sont des sites stratégiques de passage migratoire. Dans le même cadre, les vallées peuvent être importantes en termes de migration à plus ou moins longue distance.

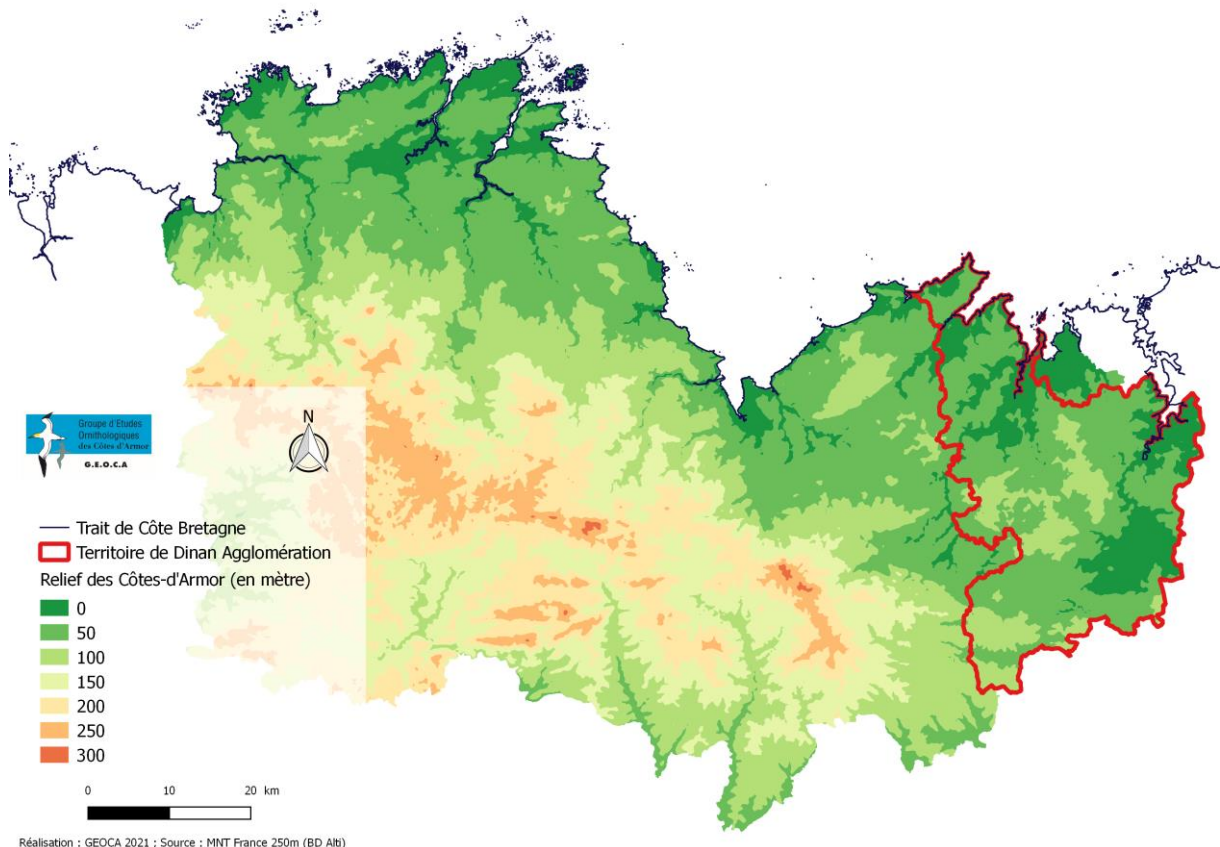


Figure 2. Carte de variation du relief du territoire de Dinan Agglomération dans un contexte départemental



## 1.2. Outils réglementaires et de connaissance en place

La liste des outils de connaissance et réglementaire (nom, code et surface) est disponible en **Annexe 1**.

Tout d'abord, le territoire d'étude ne comprend aucun outil de **protection renforcée** du patrimoine naturel telles qu'un parc national, une réserve naturelle (nationale ou régionale). Ceci malgré la présence de sites emblématiques et d'intérêt national (exemple des caps d'Erquy et Fréhel). A noter qu'un projet de Réserve Naturelle Régionale existe pour les landes de la Roberdie/Avaugour à Taden. **Un seul Arrêté de protection de Biotope (APB)** est mis en place sur le territoire, qui de plus est centré sur l'avifaune : l'îlot de la Colombière à Saint-Jacut-de-la-Mer. Celui-ci abrite une importante colonie de sternes.

Du point de vue des **Espaces Naturels Sensibles**, le territoire de Dinan Agglomération comporte 88 Ha acquis par le Département et classés en ENS, ce qui représente seulement 2,5% de la surface globale des ENS sur le département. Ceci s'explique notamment par l'absence de grand ENS « homogène » comme certains massifs forestiers sur d'autres territoires. Les principales zones concernées sont le littoral (flèche sableuse et marais à Sables-d'Or-les-Pins à Fréhel, Vallée du moulin de la mer à Matignon, bois de Rigourdain à Plouër-sur-Rance...). Les bords de cours d'eau sont aussi représentés avec quelques petits sites à Saint-Jacut-de-la-Mer en bord de l'Arguenon ou encore à Lanvallay et au Quiou en bord de Rance. Des terrains acquis par le **Conservatoire du Littoral** complètent le dispositif de protection foncière, notamment au Cap Fréhel, en baie de la Fresnaye, baie de l'Arguenon... (**Fig. 3**).

Les **zones Natura 2000** définies au titre des Directives Oiseaux et Habitats-Faune-Flore sont réparties de manière distincte. Deux *Zones de Protection Spéciale* définies au titre de la Directive Oiseaux (ZPS Cap d'Erquy-Cap Fréhel et ZPS Ile de la Colombière, de la Nellière et des Haches) concernent le territoire d'étude et seulement sur une partie littorale. Des Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats-Faune-Flore) sont également définies pour les mêmes secteurs et en plus, pour la baie de Lancieux, la baie de l'Arguenon, l'archipel de Saint-Malo/Dinard et l'estuaire de la Rance (**Fig. 4**).

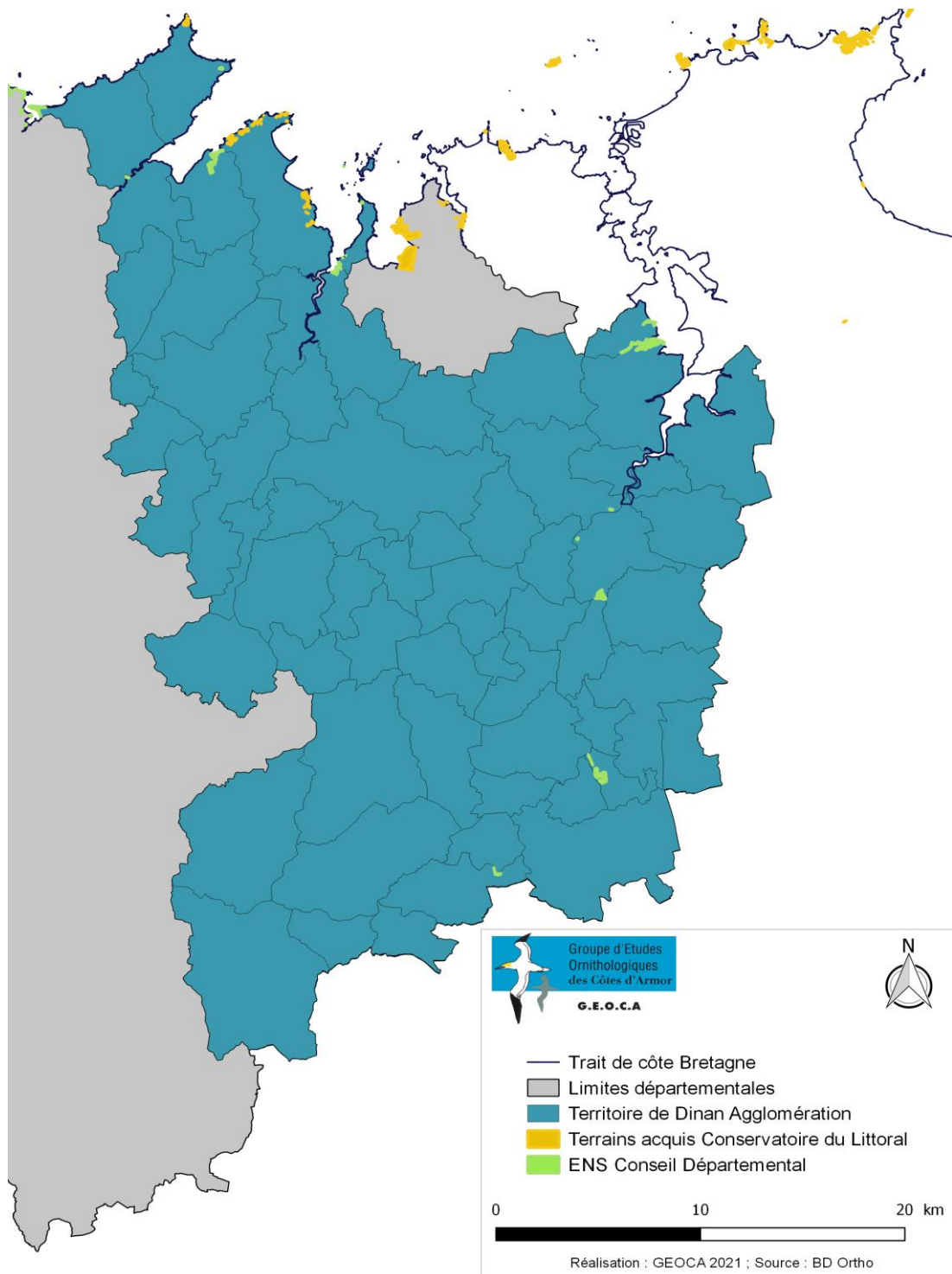


Figure 3. Cartographie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) acquis ou en convention pour le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral

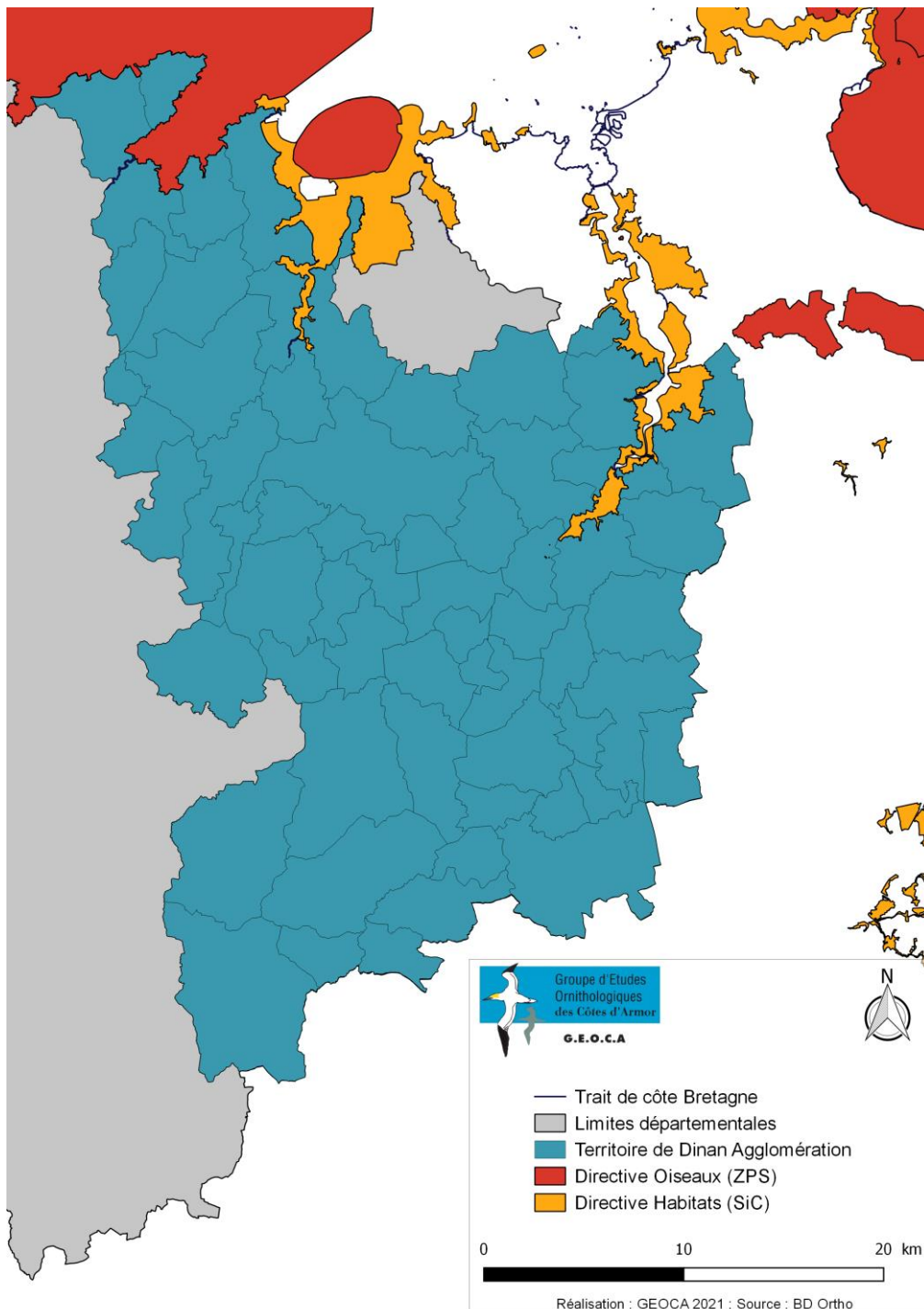


Figure 4. Cartographie des zonages réglementaires des Directives Oiseaux (ZPS) et Habitats (ZSC)

Les zones naturelles inventoriées au titre des **ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)** de type 1 correspondent à des marais salés littoraux (Ville Ger, des landes à fort enjeux (landes d'Avaugour, landes de Trébédan), des zones forestières d'intérêt (forêt de Coëtquen) ou encore à des marais ou zones humides (canal à Saint-Carné et Calorguen) (**Fig. 5**). Les ZNIEFF et de type 2 correspondent surtout à des zones estuariennes et littorales.

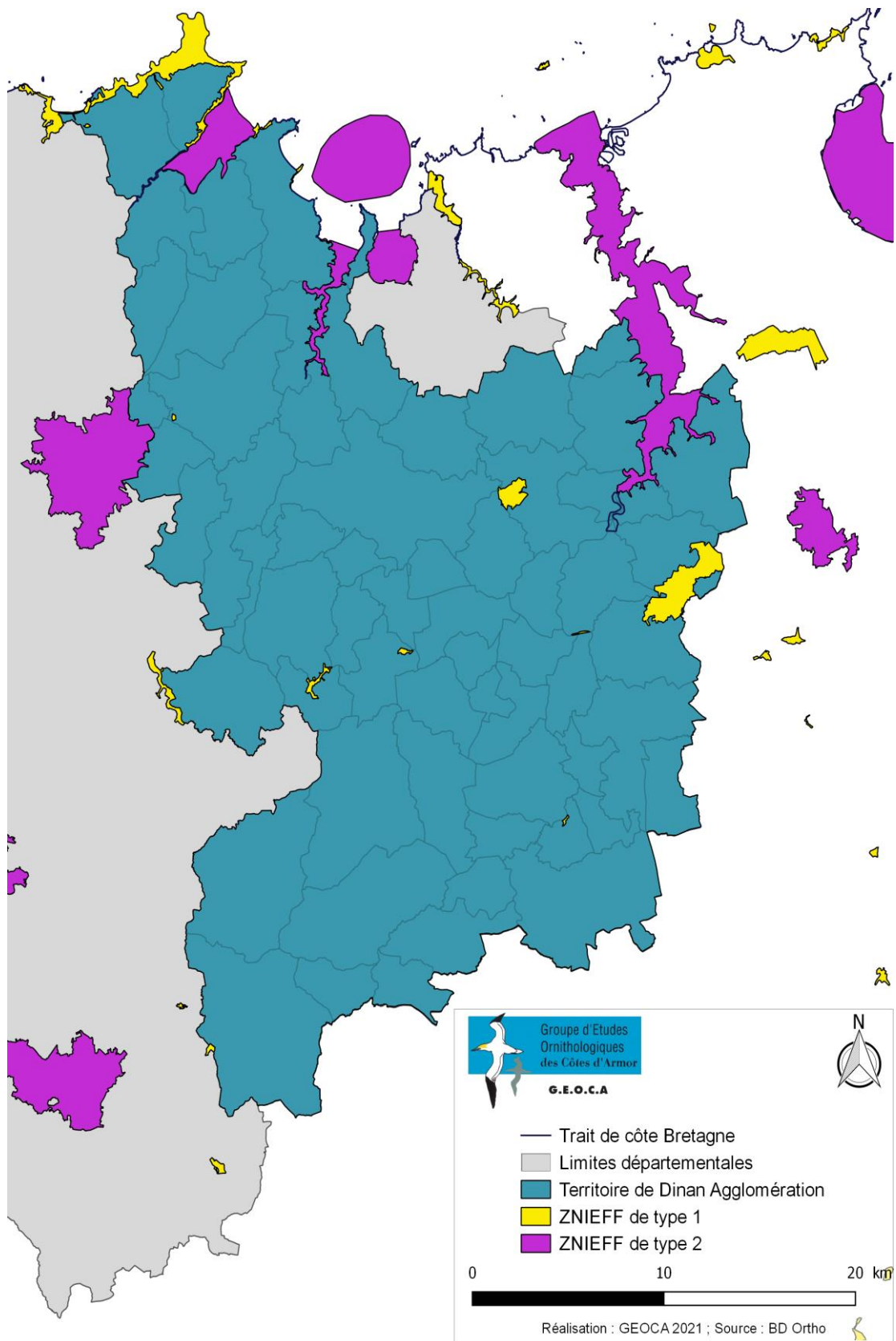


Figure 5. Cartographie des ZNIEFF de type 1 et 2 sur le territoire de Dinan Agglomération

### 1.3. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a été adopté en Bretagne le 2 novembre 2015, après plusieurs années de travaux (DREAL Bretagne & Région Bretagne, 2015). Il synthétise l'ensemble des connaissances et analyses ayant porté sur les notions de réservoirs de biodiversité et de trames verte et bleue à l'échelle régionale. Les cartes produites définissent la situation globale connue ou estimée en Bretagne, mais à une échelle assez large (Fig. 6). Le territoire d'étude comprend ainsi 2 principaux corridors associés à une forte connexion des milieux naturels dont un, plutôt en trame bleue, suivant l'axe de l'estuaire de la Rance et l'autre, plutôt en trame verte, entre le bois d'Yvignac et l'Ille-et-Vilaine. Des zones de faible connectivité ont également été définies notamment dans des zones périurbaines au niveau de l'estuaire de l'Arguenon et Landébia et entre les forêts de la Hardouinais et celle de Coëtquen, à la limite de l'Ille-et-Vilaine. Au-delà de cet état des lieux cartographique, le schéma régional définit également un plan d'actions stratégiques et des préconisations pour les études locales.

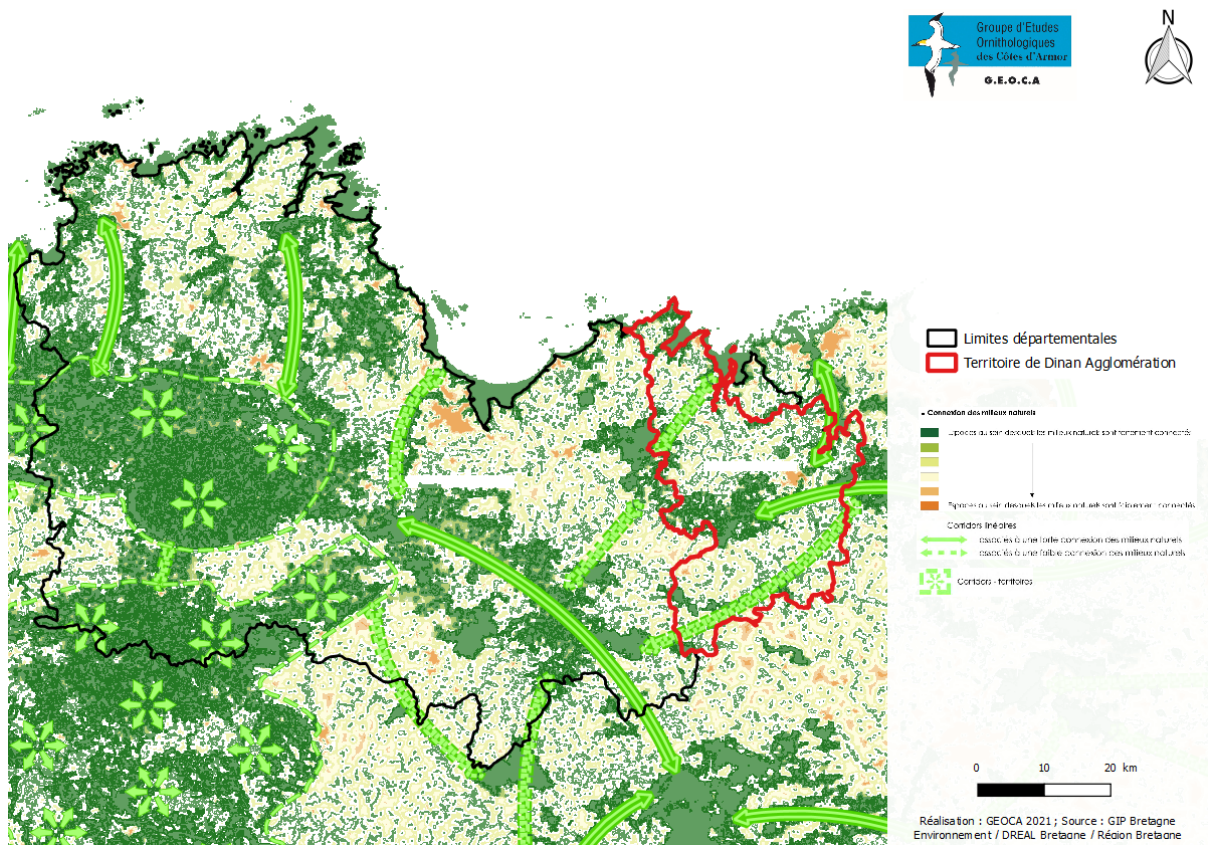


Figure 6. Réservoirs régionaux de biodiversité et corridors écologiques régionaux issus du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (adapté de travaux de la DREAL Bretagne & Région Bretagne, 2015)

## 2. Diagnostic avifaunistique du territoire

---

### 2.1. Origine des données

Un total de plus **110 000 données** géolocalisées ont été extraites et analysées dans le cadre de cette synthèse concernant le territoire de Dinan Agglomération. Les données compilées sont issues de plusieurs sources :

- **base de données du GEOCA : 44 323 données** réparties sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération, couvrant principalement la période 1950 – 2013 ;
- **données de la base en ligne Faune-Bretagne : 51 179 données** (opportunistes) réparties sur l'ensemble du territoire de Lannion Trégor Communauté, couvrant principalement la période 1980-2021 (Collectif in [www.faune-bretagne.org](http://www.faune-bretagne.org), 2021) ;
- **résultats des enquêtes protocolées** réalisées sur le territoire (wetlands, enquête Rance, atlas nicheurs, enquêtes spécifiques, oiseaux des jardins...) : plusieurs dizaines de milliers de données ;
- résultats des **synthèses de territoire ou suivis de sites disponibles** ;
- **base de données de Bretagne Vivante : 10 555 données** réparties sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération couvrant la période de 1980 – 2017 ;
- **base de données de VivArmor Nature : 223 données** réparties sur l'ensemble du territoire de Dinan Agglomération couvrant la période de 2008 à 2018.

Concernant les synthèses territoriales déjà opérées et les études protocolées réalisées sur le territoire, 9 sources de données et d'information ont été prises en compte (**Tab. 1 & Fig. 7**). Elles proviennent toutes de travaux réalisés par le GEOCA. Elles couvrent des zones plus ou moins importantes et ont consisté soit en des inventaires détaillés (Bois de Rigourdaïne, Vallée du Moulin de la mer, Chantoiseau, ...) soit à des analyses de territoire à partir de données existantes (projet de Parc Naturel Régional, ZPS cap d'Erquy – cap Fréhel).

A cela s'ajoutent les données issues d'enquêtes plus ou moins régulières réalisées sur tout ou partie du territoire d'étude. Parmi les principales enquêtes qui ont fourni des informations complémentaires à la réalisation de ce diagnostic (**Tab. 2**), citons les suivis annuels des oiseaux d'eau hivernants (Wetlands International) qui couvre la quasi-totalité du littoral et des principaux plans d'eau du territoire (**Fig. 8**), un comptage mensuel réalisé sur l'estuaire de la Rance dans le cadre du projet de PNR, des enquêtes ponctuelles liées à des protocoles régionaux, nationaux ou internationaux (comptage des Laridés hivernants, comptage des dortoirs de Grand Cormoran, comptage des dortoirs de Bruant des roseaux, recensement des oiseaux marins nicheurs, enquêtes spécifiques sur des espèces patrimoniales nicheuses (Tadorne de Belon, Huïtrier-pie, Faucon pèlerin, Grand Corbeau...)).

A noter qu'une grande partie des données correspondant aux rapports, enquêtes et suivis n'est pas disponible ou mobilisable car contenue dans des bases spécifiques (oiseaux marins, tableurs dédiés...)

voire uniquement sur papier. Un important travail est actuellement mené pour intégrer progressivement ces données aux bases de référence (Plateforme Régionale, SINP), notamment dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Avifaune. Ceci explique certains décalages entre les données « mobilisables et disponibles » fournies et certains chiffres repris ici (effectifs de certaines espèces).

Tableau 1. Etudes protocolées et synthèses avifaunistiques réalisées par le GEOCA et disponibles sur le territoire de Dinan Agglomération

N°	Nom de l'étude	Site concerné	Surface terrestre (% territoire d'étude)
1	<b>GEOCA (2010)</b> . Diagnostic ornithologique de Territoire. Projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude – Tome 1 : Analyse globale des données, Tome 2 : Sites d'intérêt prioritaire, Tome 3 : Analyse communale	66 communes dont 47 appartenant à Dinan Agglomération	66 %
2	<b>GEOCA (2012)</b> . Diagnostic ornithologique du site des carrières de la Hazardière et de la Rue Haute (commune du Quiou – Côtes d'Armor). Conseil Général des Côtes-d'Armor	Le Quiou	0,007 %
3	<b>GEOCA (2013)</b> . Etude du peuplement avifaunistique terrestre du site Natura 2000 du cap Fréhel (communes de Plévenon et Fréhel– Côtes-d'Armor). Syndicat des caps	Plévenon et Fréhel	0,6 %
4	<b>GEOCA (2015)</b> . Diagnostic ornithologique du site départemental du Bois de Rigourdaïne. Etat initial du peuplement ornithologique. Année 2014. Conseil Général des Côtes-d'Armor	Plouër-sur-Rance	0,02 %
5	<b>GEOCA (2015)</b> . Diagnostic ornithologique du site départemental de la Vallée du Moulin de la Mer. Etat initial du peuplement ornithologique. Année 2014. Conseil Général des Côtes-d'Armor	Matignon	0,018 %
6	<b>GEOCA (2015)</b> . Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports Nature. Zone de Protection Spéciale Cap d'Erquy-Cap Fréhel FR5300011. Conseil Général des Côtes-d'Armor. Février 2015	ZPS Cap Fréhel	/
7	<b>GEOCA (2015)</b> . Etat des lieux de la population nicheuse de goélands de la ville de Dinan (Côtes d'Armor). <i>Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor</i> . Ville de Dinan. 33 p.	Commune de Dinan	0,9 %
8	<b>GEOCA (2018)</b> . Réalisation d'un état initial et diagnostic avifaunistique sur le territoire bordant la baie de la Fresnaye. Conservatoire du Littoral. Année 2017 et 2018	Plévenon, Fréhel, Plurien, Pleboulle, Matignon, Saint-Cast-le-Guildo	0,96 %
9	<b>GEOCA (2018)</b> . Diagnostic avifaunistique et usages des dunes et estuaire de l'Islet à Sablesd'Or-les-Pins (communes d'Erquy, Plurien et Fréhel) – Côtes-d'Armor. Années 2017 et 2018	Erquy, Plurien, Fréhel	0,07 %
10	<b>GEOCA (2021)</b> . Diagnostic avifaunistique du marais de Chantoiseau. Année 2020. Etat initial du peuplement ornithologique. Année 2020. Région Bretagne.	Lanvallay	0,8 %

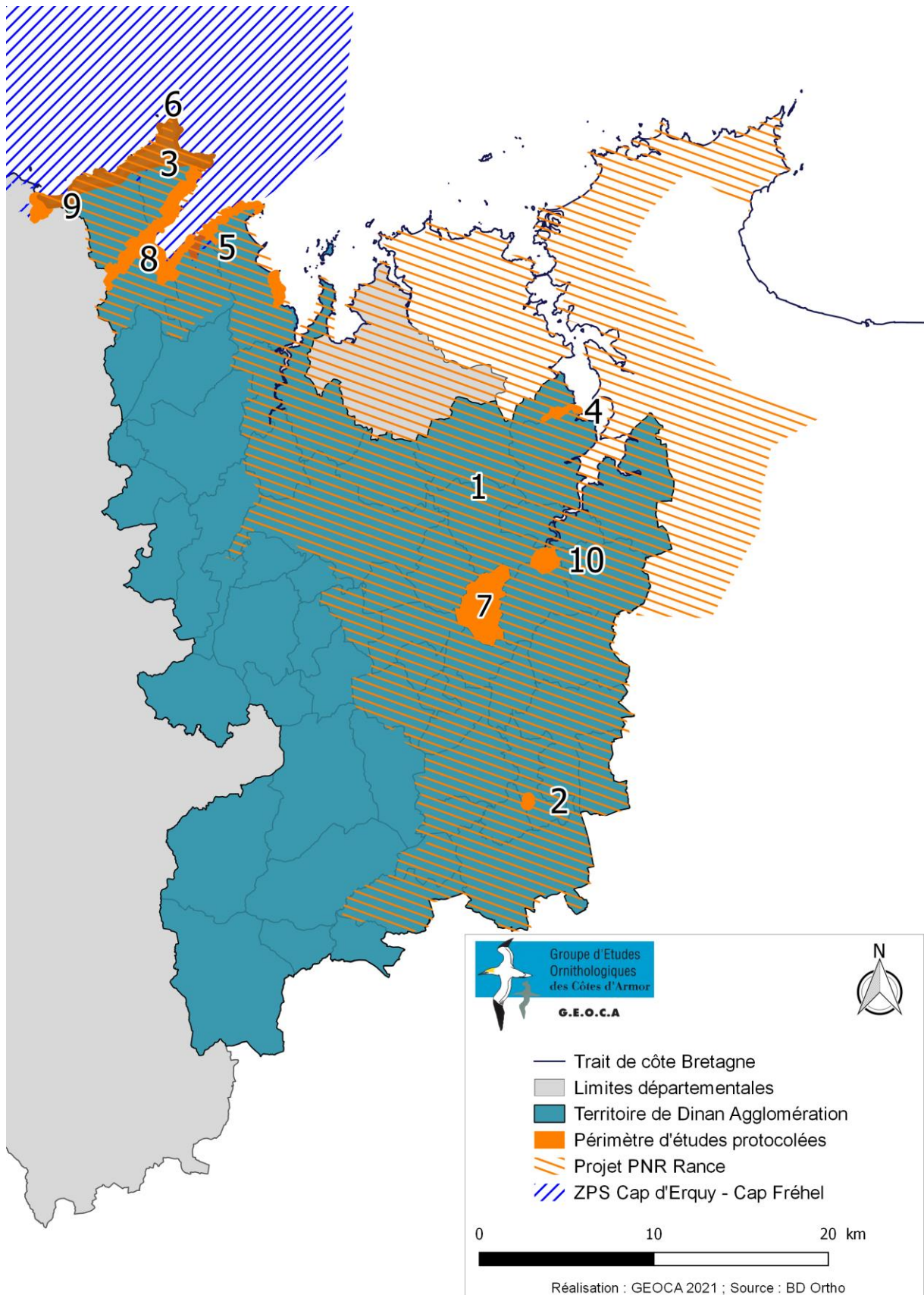


Figure 7. Distribution des études protocolées ou synthèses réalisées sur le territoire de Dinan Agglomération (à droite) (les numéros correspondent aux lignes du **Tableau 1**)



Tableau 2. Etudes protocolées et synthèses avifaunistiques réalisées par le GEOCA et disponibles sur le territoire de Dinan Agglomération

Périodicité	Type d'enquête	Site concerné	Surface concernée
<b>Annuel (mi-janvier) depuis plusieurs décennies</b>	Données Wetlands International (inventaires annuels des oiseaux à la mi-janvier)	Domaine Public Maritime + étangs + marais (zones humides) – <b>Fig. 5</b>	?
<b>Minimum décennal à annuel (selon les sites et espèces)</b>	Recensements (et détails type production en jeunes ou autres) des oiseaux marins nicheurs (Sternes, goélands, cormorans, Alcidés, Fulmar boréal...)	Littoral et îlots	?
<b>Variable</b>	Recensement d'espèces nicheuses patrimoniales : Faucon pèlerin, Grand corbeau, Huîtrier pie, Tadorne de Belon, Bergeronnette printanière/flavéole...	Potentiellement tous les sites favorables (carrières, littoral, marais...)	?
<b>Annuel (fin janvier) depuis 2009</b>	Comptage participatif des oiseaux des jardins	Tout le territoire	?
<b>Annuel (juin/juillet) depuis 2010</b>	Comptage participatif des hirondelles de fenêtre	Tout le territoire	?
<b>Régulier (5 ans)</b>	Comptage des dortoirs de Laridés hivernants	Littoral et étangs	?
<b>Régulier (3 ans)</b>	Comptage des dortoirs de Grand Cormoran	Littoral et étangs	?
<b>Ponctuel</b>	Comptage des dortoirs de Bruant des roseaux	Littoral et marais	?

La partie maritime, qui est la mieux suivie, n'appartient pas directement au domaine d'étude terrestre de Dinan Agglomération (cas des zones Wetlands – **Fig. 8**), ce qui rend le pourcentage suivi difficile à calculer. De même certaines enquêtes peuvent théoriquement concerner tout le territoire mais ne couvrent en réalité qu'une petite partie (enquêtes participatives).

Au total, seulement 2,5 % du territoire d'étude environ ont donc fait l'objet de suivis protocolés précis. La partie littorale, (notamment Fréhel et Plévenon) et l'estuaire de la Rance concentrent la plupart des suivis réalisés dont certains réguliers apportent des éléments de distribution spatio-temporelle (wetlands, suivis mensuels durant plus de 5 ans dans le cadre du projet de PNR, ...). On constate donc une forte hétérogénéité sur le territoire avec un littoral et une zone estuarienne relativement bien étudiés et suivis sur le plan de l'avifaune et une partie « intérieure » n'ayant fait l'objet que de très peu de suivis protocolés.

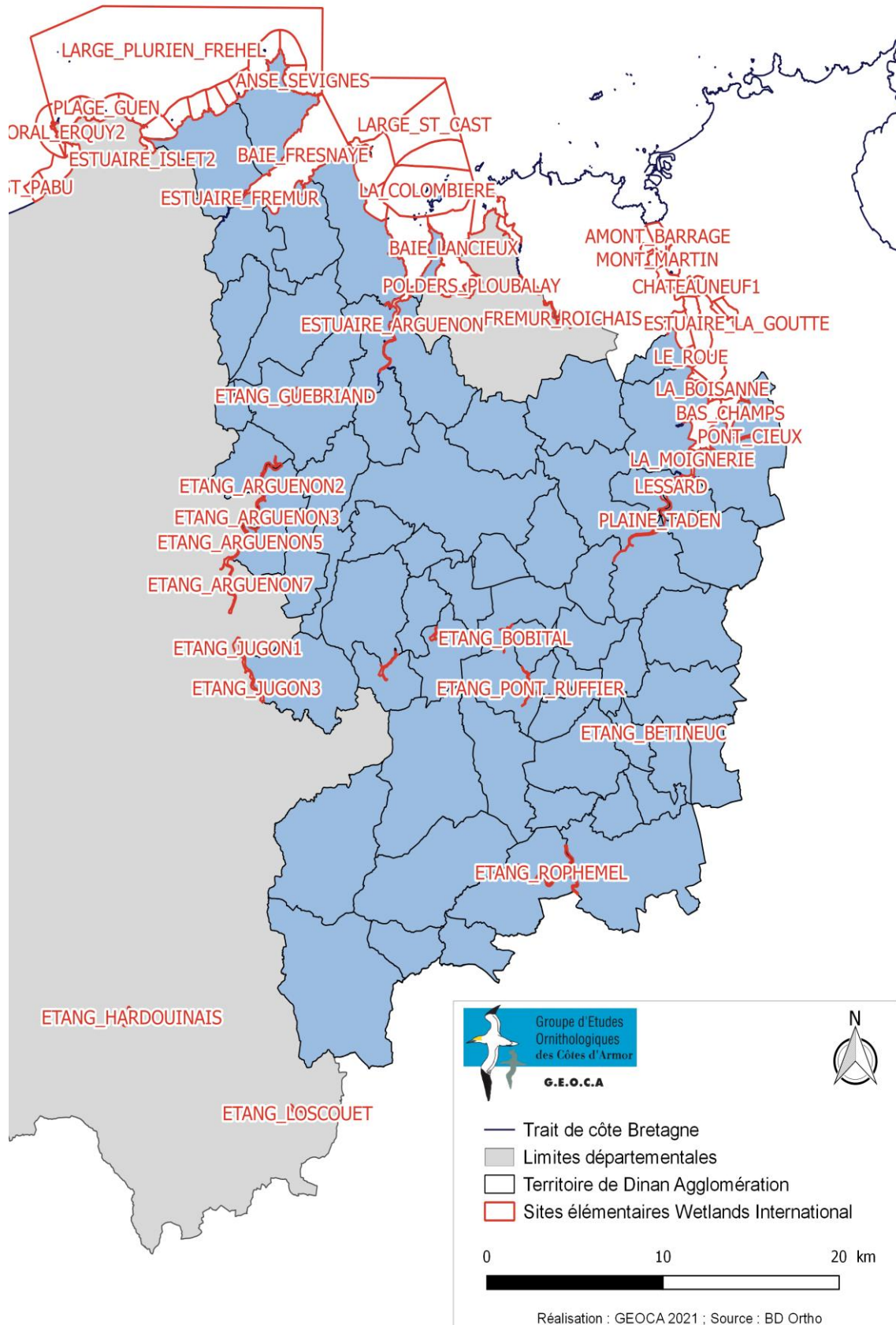


Figure 8. Distribution géographique des sites élémentaires de l'enquête Wetlands International

## **2.2. Distribution des données disponibles**

La base de données du GEOCA comporte **44 323 données** (mêlant des résultats de suivis aux données opportunistes) réparties sur l'ensemble du territoire d'étude et concernant principalement la période 1984 – 2014, avec quelques données plus anciennes. Les **51 179 données (opportunistes) saisies sur la base en ligne Faune Bretagne**, comptent inversement 3 666 seulement antérieures à 2014 (Collectif in [www.faune-bretagne.org](http://www.faune-bretagne.org), 2021).

Sur les **10 555 données de la base de données de Bretagne Vivante**, 7 858 sont antérieures à 2014. Enfin sur les 223 données issues de la base de VivArmor Nature, 179 concernent la période 2008 - 2013.

**Les 106 280 données disponibles dans les bases associatives comprennent donc 52% de données antérieures à 2014 et 48% de données récentes. Compte tenu de l'évolution rapide de certaines populations, des analyses antérieures déjà réalisées sur une partie du territoire, il a semblé pertinent dans le cadre de cette synthèse de s'intéresser aux données opportunistes récentes et donc de focaliser sur la période 2014-2020.**

Pour les analyses de données suivantes et les cartographies réalisées ci-après, seules les données 2014-2020 ont donc été retenues afin de limiter les mauvaises interprétations liées à des données anciennes (espèces disparues ou statuts réglementaires dépassés...), de mieux coller avec la situation actuelle et de fournir des axes de travail (connaissance, gestion, conservation) plus précis.

Néanmoins, les données antérieures sont aussi intéressantes puisqu'elles permettent de faire des comparaisons d'évolution, par exemple sur la situation ou la distribution avant et après 2014. Les données antérieures à 2014 seront donc utilisées ponctuellement pour comparer les résultats obtenus.

Le premier élément important à prendre en compte pour une analyse du territoire est la distribution géographique et numérique des données disponibles et, en l'occurrence, la forte hétérogénéité qui en ressort (**Fig. 9**). Ces distributions permettent d'évaluer les résultats obtenus en matière d'intérêt avifaunistique mais surtout d'évaluer l'effort de prospection. Ainsi, certaines zones apparaissent presque sans données et donc sous-prospectées, notamment au regard de l'absence d'espèces communes généralistes présentes sur l'ensemble du territoire. Assez logiquement, le littoral et les principaux cours d'eau (Fréhel, Baie de la Fresnaye, Estuaire de l'Arguenon, de la Rance) ressortent par leur nombre important de données. De même, pour les communes fortement peuplées qui sont habitées par des ornithologues (Lanvallay, Dinan, Saint-Cast-le-Guildo...).

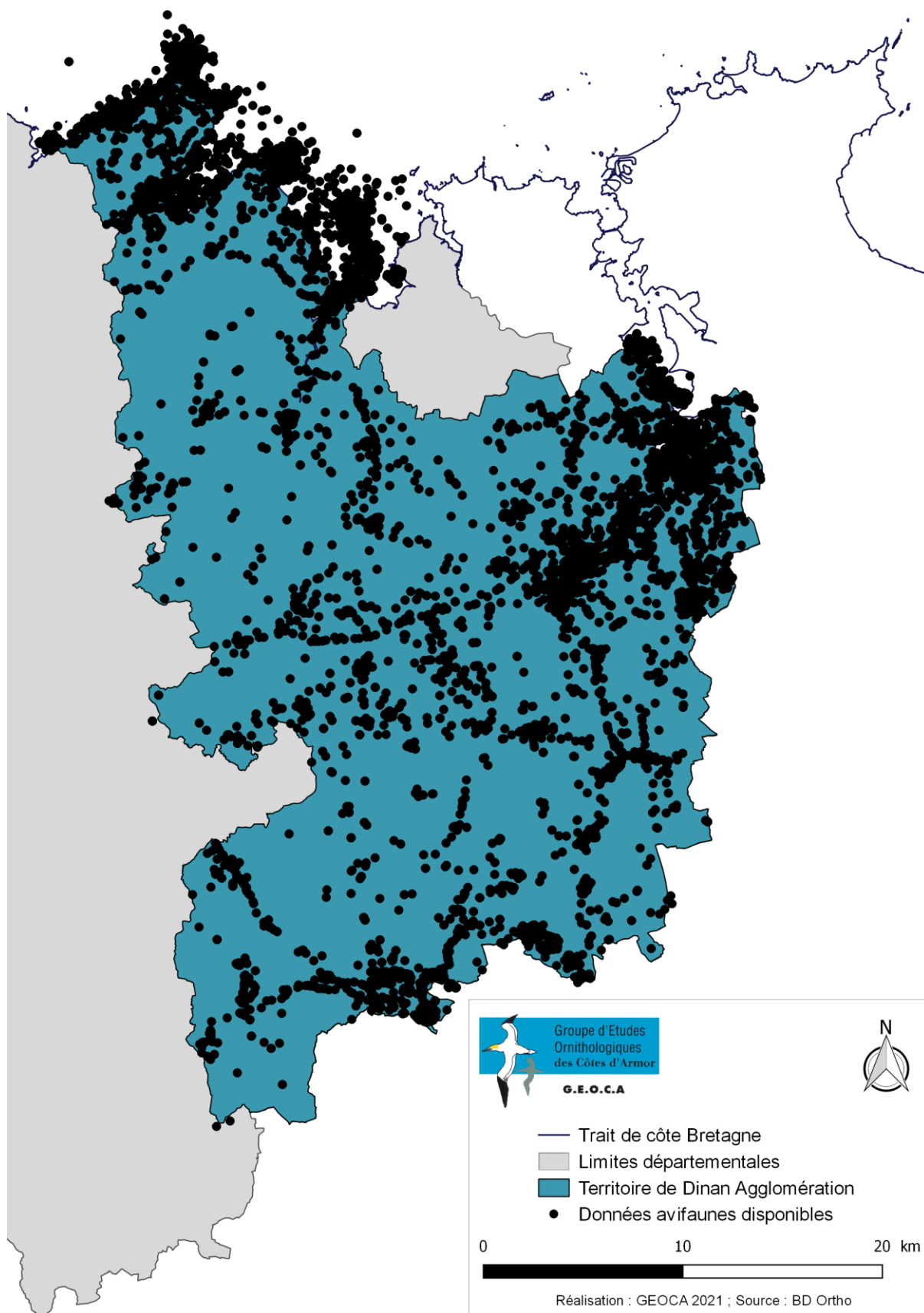


Figure 9. Distribution spatiale de l'ensemble des données avifaune disponible sur le territoire de Dinan Agglomération depuis 2014

## Données disponibles par commune

Le nombre de données à l'échelle communale permet de hiérarchiser le niveau de connaissance sur le territoire. En effet, le nombre de données reflète à la fois l'intérêt des sites (pour les ornithologues) et l'effort de prospection sur ces zones (souvent corrélés). Les résultats obtenus à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération révèlent plusieurs constats (**Annexe 2, Fig. 10, Fig. 11, Fig. 12 & Fig. 13**).

- 12 communes comptent plus de 1 000 données (**Fig. 12**) et peuvent donc être considérées comme bien prospectées. Elles sont toutes situées sur la frange littorale ou en bord d'estuaire (Arguenon et Rance) et abritent des sites naturels d'intérêt qui sont très fréquentés par les observateurs (qui habitent aussi souvent à proximité de ces zones). **Pleudihen-sur-Rance** ressort nettement avec un peu moins de 10 000 données enregistrées. Suit, **Plévenon** avec 6 025 données et **Saint-Jacut-de-la-Mer** avec 5 145 données. Seules 3 communes littorales ou estuariennes comptent moins de 1000 données (entre 300 et 1000) : Pléboulle, Saint-Cast-le-Guildo et la Vicomté-sur-Rance.
- 12 communes comptent entre 300 et 1 000 données récentes (**Fig. 12**). Elles peuvent être considérées comme moyennement prospectées et offrant une vision assez claire des intérêts et potentialités avifaunistiques.
- **23 communes comptent entre 100 et 300 données et 17 comptent moins de 100 données (Fig. 13)**. On peut donc considérer que ces 40 communes (sur 64) sont sous-prospectées à l'échelle du territoire d'étude soit près de 62%. Ce pourcentage est proche du niveau départemental qui était mesuré au début des années 2010 (67 % des communes costarmoricaines comptaient alors moins de 300 données) et de la distribution de ces données essentiellement concentrée au littoral et à quelques espaces naturels bien délimités (**Février et al., 2011**). La richesse spécifique ou le niveau d'intérêt de ces 40 communes ne pourront donc pas être interprétés de manière fine et complète. Ces communes sont bien évidemment celles qui mériteraient un approfondissement ciblé des connaissances.

L'hétérogénéité des données disponibles à l'échelle du territoire offre donc un premier état du niveau de connaissance sur l'avifaune. On peut ainsi considérer que 24 communes offrent un nombre de données permettant une évaluation de leur intérêt avifaunistique. En revanche, 40 communes peu ou très peu prospectées (en hachurées sur la carte suivante) ne pourront faire l'objet que de bilans partiels et hypothèses quant à leurs enjeux.

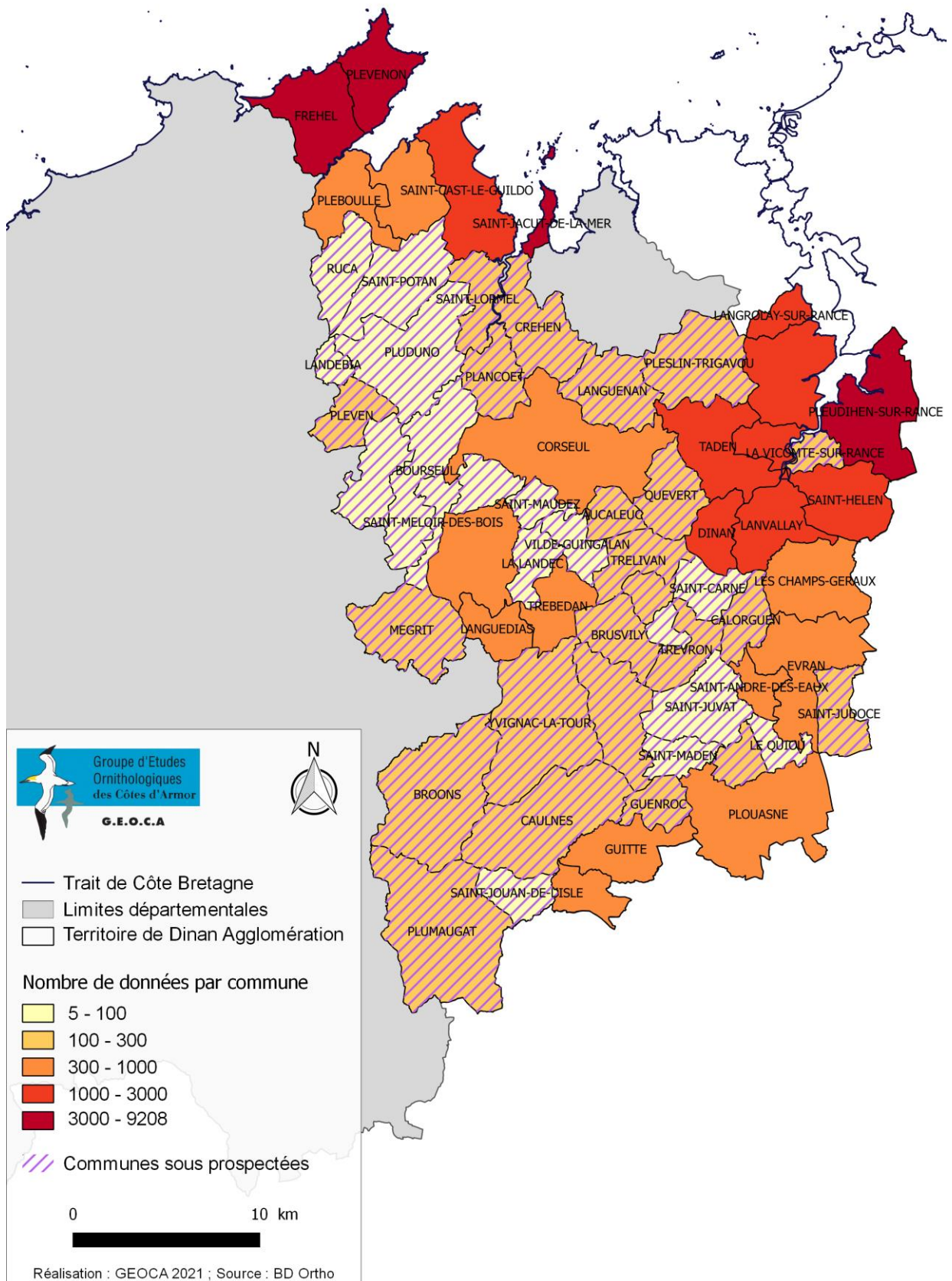


Figure 10. Nombre de données avifaune (depuis 2014) par commune sur le territoire d'étude

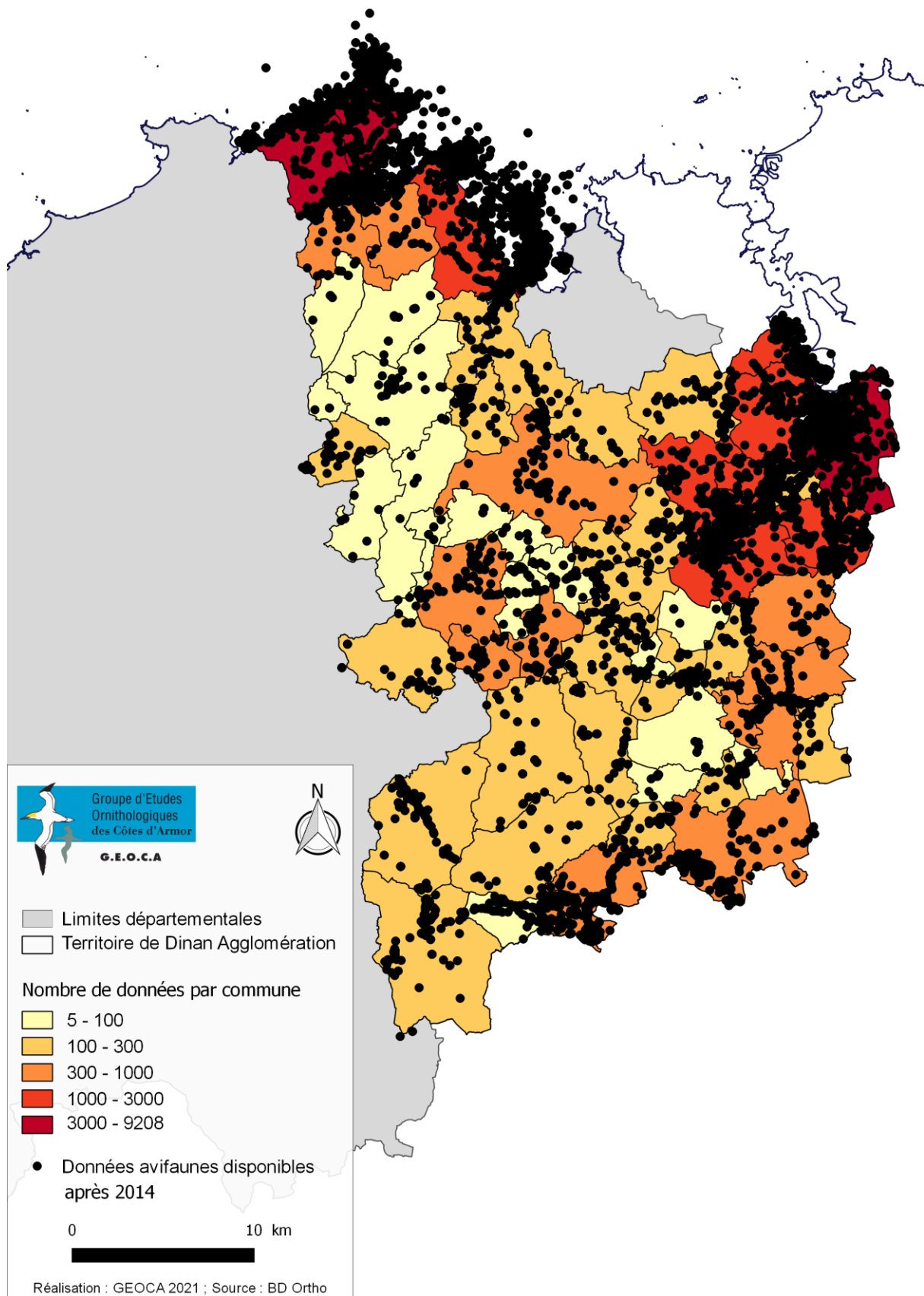


Figure 11. Distribution des données avifaune (depuis 2014) par commune sur le territoire d'étude

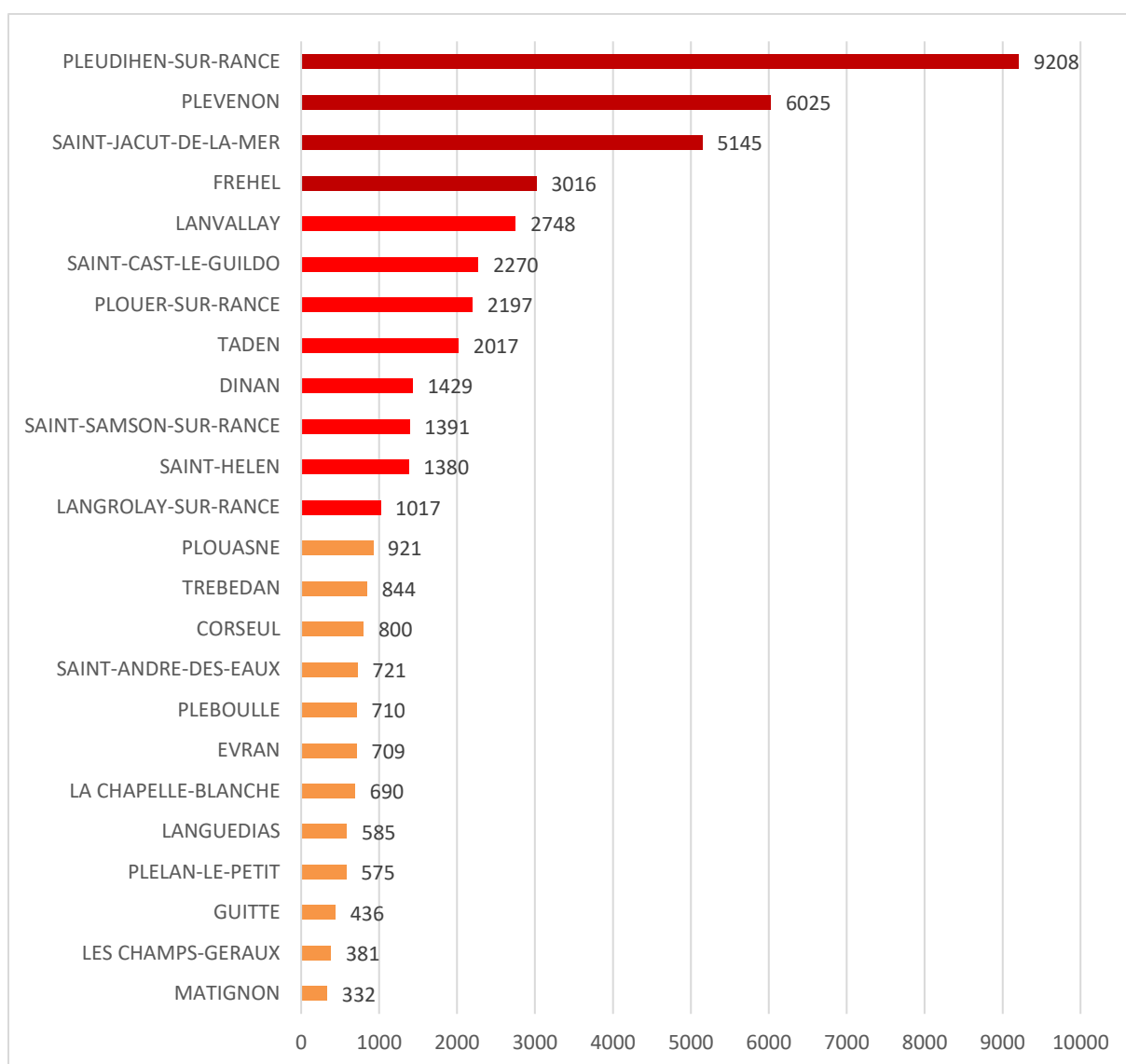


Figure 12. Classement des 24 communes ayant fourni plus de 300 données avifaune depuis 2014 et considérées comme suffisamment prospectées pour permettre une évaluation de leur intérêt



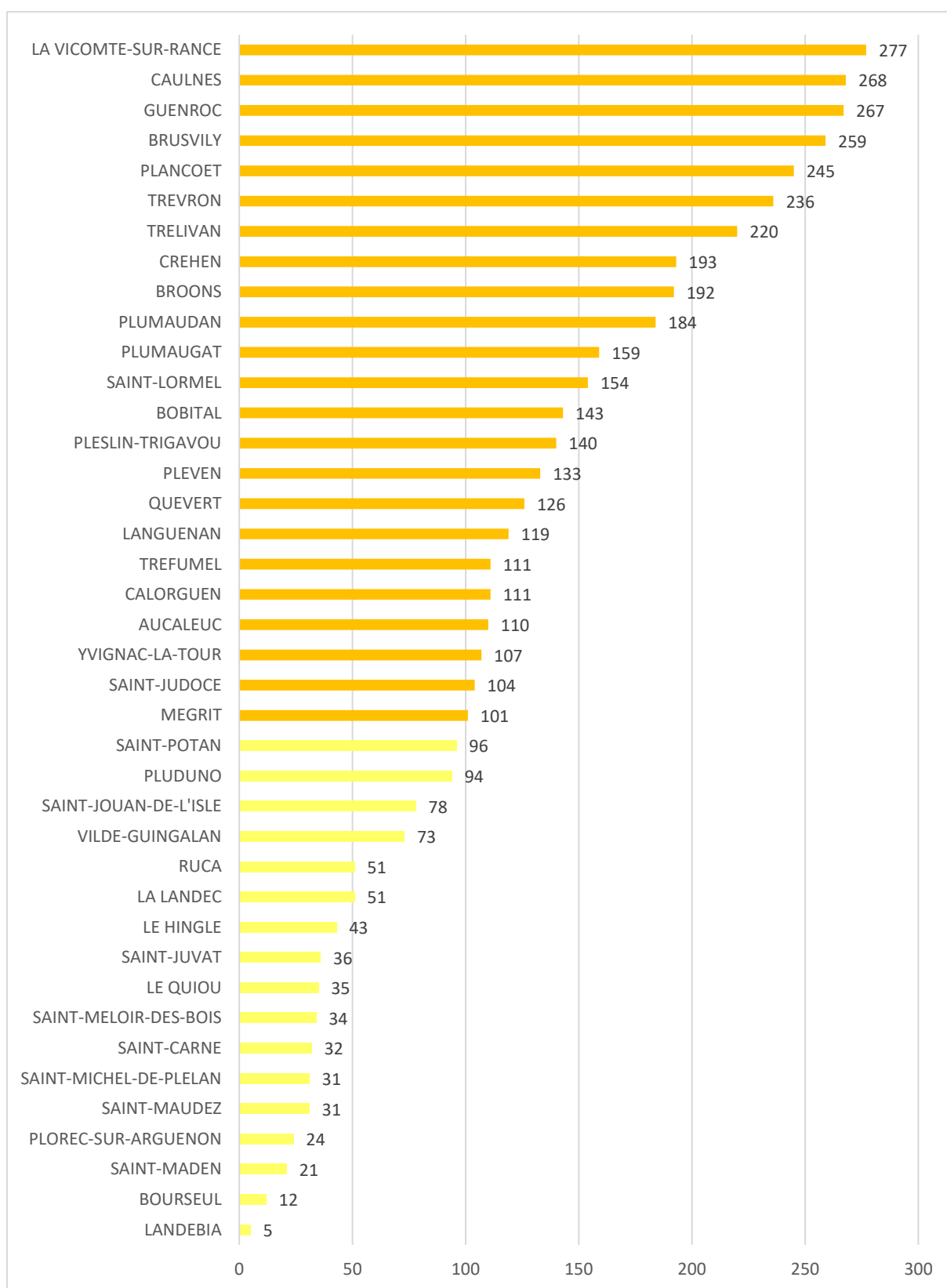


Figure 13. Classement des 40 communes ayant fourni moins de 300 données avifaune depuis 2014 et considérées comme sous-prospectées

## Richesse spécifique

**Au total, 248 espèces ont été observées de manière récente** (depuis 2014) sur le périmètre d'étude (**Annexe 3**). Il semble ici intéressant de comparer les listes d'espèces en fonction des périodes retenues. En effet, cela offre déjà sur le plan qualitatif, une indication sur l'évolution de certaines espèces. L'abondance ou la distribution offriront un second niveau d'analyse sur l'évolution. Pour exemple, le Pic cendré, nicheur avant 2014, n'est plus présent sur le territoire de Dinan Agglomération après 2014. Le Garrot à œil d'or qui était un hivernant très régulier sur l'estuaire de la Rance est devenu bien plus irrégulier après 2014... Ces comparaisons sont intéressantes pour connaître l'évolution d'une espèce dans le temps et sur le territoire mais aussi pour prendre en compte l'effort de prospection sur le territoire en fonction de nouveaux outils de saisis disponibles.

Si l'on y ajoute les données antérieures à 2014, **le nombre total connu d'espèces observées sur le territoire atteint 302 (Annexe 3, Tab. 3 & Tab. 4)**. Parmi elles :

- **233 espèces ont été observés à la fois avant et après 2014** : il s'agit donc d'espèces communes et régulières ou assez régulière, avec parmi elles quelques migrateurs rares (Accenteur alpin, Martinet à ventre blanc...) (**Annexe 3**) ;
- **54 espèces ont été observées avant 2014 mais non revues depuis** : il s'agit soit d'espèces occasionnelles pour la région (Aigle royal, Pie-grièche à poitrine rose...), soit de migrateurs rares, soit d'espèces disparues ou extrêmement raréfiées (Cincle plongeur, Pic cendré, Pouillot siffleur, Grèbe jougris, Harle piette...) (**Tab. 3**). A noter que certaines données d'espèces occasionnelles peuvent encore être en cours de validation ou de vérification et doivent être considérées avec prudence ;
- **15 espèces nouvelles ont été observées uniquement depuis 2014** : il s'agit pour l'essentiel d'espèces occasionnelles et qui témoignent d'une apparition aléatoire probablement conjuguée à un effort de prospection grandissant ces dernières années ou d'espèces exotiques en développement (perruches, canards...) (**Annexe 3 & Tab. 4**).

L'un des premiers constats sur les évolutions de certaines espèces est que certains migrateurs fournissent très peu de données sur le territoire voire même aucune sur une période de 6 ans, alors même qu'ils sont considérés comme réguliers sur d'autres parties de la région Bretagne, et notamment sur le littoral : Chevalier sylvain, Sarcelle d'été, Gorgebleue à miroir, Sterne caspienne, Bécasseau violet... (**Tab. 3**). Ceci semble indiquer la pauvreté locale en zones humides littorales et notamment en marais ou étangs littoraux, plus qu'un manque de prospection, même s'il est probable que certains oiseaux échappent aux observateurs.

Autre élément, la rareté des données de certains oiseaux marins migrateurs rares montre à la fois le caractère un peu enclavé du territoire dans le golfe Normand-Breton qui rend plus aléatoire la rencontre de ces espèces, mais également à un faible effort de prospection « maritime » ou tout au moins en seawatch (guet à la mer) : Grèbe jougris, Mouette de Sabine, Phalarope à bec large, Puffin fuligineux, Sterne arctique (**Tab. 3**). Le nombre de données passées de ces espèces (Sterne arctique, Mouette de Sabine) pourrait indiquer une baisse de l'effort de prospection.

Les espèces nicheuses disparues sont des espèces qui ont connu un très fort déclin national ou régional et ont souvent totalement disparu de Bretagne : Cincle plongeur (depuis plusieurs décennies), Pic cendré (depuis plusieurs années), Pouillot siffleur (en fort déclin).

Enfin, d'autres espèces n'ont pas été contactées ou observées depuis 2014 mais restent certainement de passage régulier et souffrent d'un faible effort de prospection dédié ou de méthodes de détection adaptées. Le Phragmite aquatique reste par exemple difficile à contacter en dehors des séances de capture spécifiquement dédiées à la bonne période de passage. Idem pour les Pipits rousseline ou de Richard qui nécessite d'importants efforts de suivis migratoires... La Gorgebleue à miroir est également une espèce en augmentation nette sur le littoral nord-Bretagne avec des cas de reproduction très proches du territoire mais l'absence ou rareté de marais favorables semble réduire les opportunités d'installation ou d'observation.

Concernant les espèces nouvellement identifiées sur le territoire d'étude, on distingue des espèces en bonne dynamique nationale et régionale comme l'Elanion blanc, l'Echasse blanche, l'Ibis falcinelle ou le Pouillot à grands sourcils. On constate également la forte proportion d'espèces exotiques. Le territoire d'étude est touché comme l'ensemble de la région par le développement des espèces exotiques. Une synthèse régionale récente sur une période équivalente (2016-2020) permet de constater que le territoire d'étude est bien concerné par des noyaux de présence de certains Anatidés exotiques notamment (**Février in ORA, 2021**). La présence d'élevages sur le territoire, sources d'animaux échappés, est souvent la cause principale de développement de ces noyaux. Le nombre limité de zones humides et d'étangs a quelque peu limité l'expansion numérique de ces quelques espèces, tout comme la faible taille des agglomérations semble limiter certaines espèces comme les perruches. Toutefois, il reste important, en matière de gestion des habitats et des espèces de bien prendre en compte ces enjeux concernant les espèces exotique, y compris en matière d'avifaune. Les lâchers volontaires et renforcements de populations divers entrent dans ce même cadre avec des impacts parfois forts sur les espèces et habitats autochtones et sur d'autres groupes souvent fragiles. Les lâchers massifs de faisans et de perdrix ont notamment de forts impacts sur certains groupes et notamment les reptiles, en plus des risques sanitaires et des impacts indirects (**Février in ORA, 2021**).

Ces constats mettent en lumière le rôle majeur des marais humides et particulièrement ceux situés sur le littoral qui sont à la fois des zones de reproduction importantes pour l'avifaune mais aussi et surtout des sites d'étapes migratoires majeures pour de nombreuses espèces. Ces habitats qui sont parfois très étendus sur certains autres secteurs de Bretagne (Morbihan, Finistère et Ille-et-Vilaine) méritent d'être doublement préservés voire développés sur le territoire d'étude. Certains sites sont encore peu connus et mal suivis mais révèlent certainement de forts enjeux locaux : estuaire du Frémur, estuaire de l'Arguenon, polders de Ploubalay, Tertre Corlieu, marais de Chantoiseau...

Tableau 3. Liste et nombre de données des espèces observées avant 2014 sur le territoire d'étude et non revues sur la période 2014-2020

Espèce	Nb. données	Remarque	Espèce	Nb. données	Remarque
Aigle criard	1	Occasionnel	Mouette de Sabine	6	Migrateur rare
Aigle royal	1	Occasionnel	Oie des moissons	3	Migrateur rare
Bécasseau falcinelle	1	Occasionnel	Oie des neiges	2	Occasionnel
Bécasseau tacheté	4	Occasionnel	Panure à moustaches	1	Migrateur rare
Bécasseau violet	14	Rare	Pélican blanc	1	Occasionnel
Bernache à cou roux	4	Occasionnel	Phalarope à bec étroit	2	Migrateur rare
Bruant nain	1	Occasionnel	Phalarope à bec large	8	Migrateur rare
Bruant proyer	5	Rare	Phragmite aquatique	4	Migrateur rare
Busard cendré	1	Migrateur rare	Pic cendré	1	Disparu
Canard de Chiloé	1	Exotique	Pie-grièche à poitrine rose	2	Occasionnel
Chevalier sylvain	1	Migrateur rare	Pie-grièche grise	2	Migrateur rare
Cincla plongeur	2	Disparu	Pipit de Richard	1	Migrateur rare
Circaète Jean-le-Blanc	3	Migrateur rare	Pipit rousseline	3	Migrateur rare
Corneille mantelée	6	Occasionnel	Pouillot siffleur	5	Disparu ?
Cygne noir	5	Exotique	Puffin fuligineux	10	Migrateur rare
Érismature rousse	8	Exotique	Râle des genêts	2	Occasionnel
Etourneau roselin	1	Occasionnel	Sarcelle d'été	4	Migrateur rare
Faucon kobez	2	Occasionnel	Sarcelle élégante	3	Exotique
Fuligule nyroca	2	Occasionnel	Sterne arctique	28	Migrateur rare
Goéland bourgmestre	2	Occasionnel	Sterne bridée	5	Occasionnel
Gorgebleue à miroir	3	Migrateur rare	Sterne caspienne	4	Migrateur rare
Grèbe jougris	20	Migrateur rare	Sterne hansel	2	Occasionnel
Guifette leucoptère	1	Occasionnel	Vautour fauve	6	Migrateur rare
Harle piette	123	Migrateur rare	Jaseur boréal	1	Migrateur rare
Locustelle lusciniöide	1	Migrateur rare	Nette rousse	5	Occasionnel
Macreuse à lunettes	1	Occasionnel	Petit-duc scops	1	Migrateur rare
Mergule nain	1	Migrateur rare	Puffin cendré	4	Migrateur rare

Tableau 4. Liste et nombre de données des espèces nouvellement observées sur le territoire d'étude sur la période 2014-2020

Espèce	Nb. données	Remarque	Espèce	Nb. données	Remarque
Aigle botté	1	Occasionnel	Ibis falcinelle	1	Migrateur rare
Blongios nain	1	Migrateur rare	Martinet pâle	1	Occasionnel
Canard carolin	9	Exotique	Ouette de Magellan	2	Exotique
Échasse blanche	7	Migrateur rare	Perruche à collier	1	Exotique
Élanion blanc	1	Migrateur rare	Perruche ondulée	2	Exotique
Goéland à ailes blanches	4	Occasionnel	Pipit à gorge rousse	2	Migrateur rare
Goéland à bec cerclé	2	Occasionnel	Pouillot à grands sourcils	5	Migrateur rare
Hirondelle rousseline	2	Migrateur rare			

Attention, il existe quelques petites différences entre tableaux et données sur la richesse spécifique, liées au statut de certaines espèces ou populations. En effet, il existe des variations selon la prise en compte ou non des sous-espèces (Bergeronnettes printanière et flavéole, Traquets motteux et du Groënland, Sizerins cabarets ou flammés...), et des variations dans le temps, liées aux évolutions taxonomiques. Il existe aussi des séparations dans les bases de données entre populations férales (origine domestique) et sauvages (cas du Pigeon biset ou de certains Anatidés). Pour une meilleure lisibilité et compréhension, ces différentes catégories ont souvent été regroupées ici sauf si un intérêt particulier était mis en évidence (cas de la Bergeronnette flavéole qui a un statut de menace plus important en Bretagne que la Bergeronnette printanière).

## Richesse spécifique par commune

Comme pour la distribution des données, on constate une forte hétérogénéité de la richesse spécifique connue par commune (**Fig. 14, Fig. 15 & Fig. 16**). La commune apparaissant comme la plus riche, Plévenon, compte en effet 169 espèces contactées depuis 2014 contre seulement 4 espèces à Landébia. A partir des derniers atlas nicheurs et hivernants réalisés dans le département, l'ensemble des espèces inventoriées ont fait l'objet d'une hiérarchisation de leur fréquence (présence par maille 10x10 km) dans les Côtes-d'Armor (**Annexe 4**). Ce classement permet de déterminer assez précisément quelles sont les espèces très communes que l'on peut trouver de manière « classique » sur un territoire communal ou une maille géographique des Côtes-d'Armor. Le seuil de 80% de fréquence semble assez bon pour comprendre des espèces présentes probablement sur chaque maille et considérées comme très ubiquistes, s'adaptant aux habitats très communs et anthropisés. Ainsi, 39 espèces sont considérées comme nicheuses très communes et 28 espèces comme hivernantes très communes. Beaucoup de ces espèces sont présentes dans les deux classements, ce qui explique le total de 44 espèces (cumul nicheurs et hivernants) considérées comme très communes et régulières en Côtes-d'Armor (apparaissant sur plus de 80 % des mailles 10x10 km). On peut aisément estimer que tout territoire de taille suffisante et comportant donc une certaine diversité d'habitats (échelle d'une commune moyenne ou grande) accueille systématiquement ces espèces auxquelles s'ajoutent bien évidemment d'autres espèces moins régulières mais qui restent assez communes. Il est donc raisonnable de considérer que toute commune de taille moyenne ou grande comprenant moins de 50 espèces inventoriées sur son territoire peut être considérée comme sous-prospectée. Les espèces moins fréquentes peuvent, en revanche, présenter des distributions plus hétérogènes liées à leur spécialisation vis-à-vis de certains habitats ou facteurs abiotiques et ne peuvent donc être considérées comme systématiquement présentes sur l'ensemble des mailles. Ce sont ces espèces justement, et celles les plus rares, qui méritent un effort de prospection pour confirmer leur présence sur un territoire. Ce sont également elles qui peuvent distinguer un territoire d'un autre et indiquer une certaine valeur du peuplement liée à la spécialisation de ces espèces, leur caractère d'indicateurs...

La comparaison des richesses communales connues offre un second niveau d'analyse après celui du simple nombre de données (**Fig. 14, Fig. 15 & Fig. 16**) :

- **2 communes comptent plus de 150 espèces identifiées sur leur territoire depuis 2014.** **Plévenon**, commune littorale, compte 169 espèces notamment du fait de fortes potentialités d'accueil conjuguées à un important effort de prospection. La présence du cap Fréhel qui abrite une importante colonie d'oiseaux marins, d'importantes surfaces de landes et landes boisées mais aussi un site stratégique de guet à la mer et d'observation de la migration, la partie nord-ouest de la baie de la Fresnaye expliquent cette richesse qui elle-même génère et profite à la fois d'un grand effort de prospection. Beaucoup de visiteurs ornithologues fréquentent les lieux en plus d'une équipe salariée en charge de la gestion et de la protection des sites. **Pleudihen-sur-Rance** est la deuxième commune la plus riche avec 155 espèces inventoriées. Les mêmes raisons sont évoquées ici, surtout un effort de prospection important lié à la présence locale de plusieurs ornithologues assidus. **Ces 2 communes peuvent donc être considérées à la fois comme très riches sur le plan de l'avifaune et particulièrement bien prospectées.**
- **8 communes comptent entre 101 et 150 espèces recensées** : il s'agit de communes littorales ou estuariennes et pour certaines situées autour de l'agglomération de Dinan. Ces communes sont intéressantes dans le cadre de l'étude car elles abritent des habitats naturels attractifs et fonctionnels pour l'avifaune, en plus d'avoir fait l'objet d'un important effort de prospection.
- **25 communes totalisent entre 51 et 100 espèces inventoriées.** Certaines communes assez bien prospectées présentent une faible richesse spécifique dû à une diversité limitée en habitats ou en potentialités d'accueil, alors que pour d'autres la faible richesse spécifique connue est liée à un manque de prospection, ce qui ne permet pas de tirer des conclusions. Il importe dans ce cas de bien comparer la richesse spécifique et même la composition du peuplement, au nombre de données. Ainsi, Dinan et Saint-Samson-sur-Rance, 2 communes totalisant plus de 1 000 données enregistrées mais moins de 100 espèces recensées, peuvent être considérées comme bien prospectées mais avec un niveau de richesse spécifique moyen.
- **29 communes, soit près de la moitié du territoire d'étude, totalisent moins de 50 espèces inventoriées**, ce qui correspond à une sous-prospection évidente, qui peut d'ailleurs être directement reliée au faible nombre de données disponibles pour ces communes. Toutes ces communes (en hachuré sur la carte suivante) sont situées au centre du territoire, entourées de communes dont la richesse spécifique ne dépasse pas les 100 espèces. Cette zone correspond donc à un ensemble sous-prospecté.

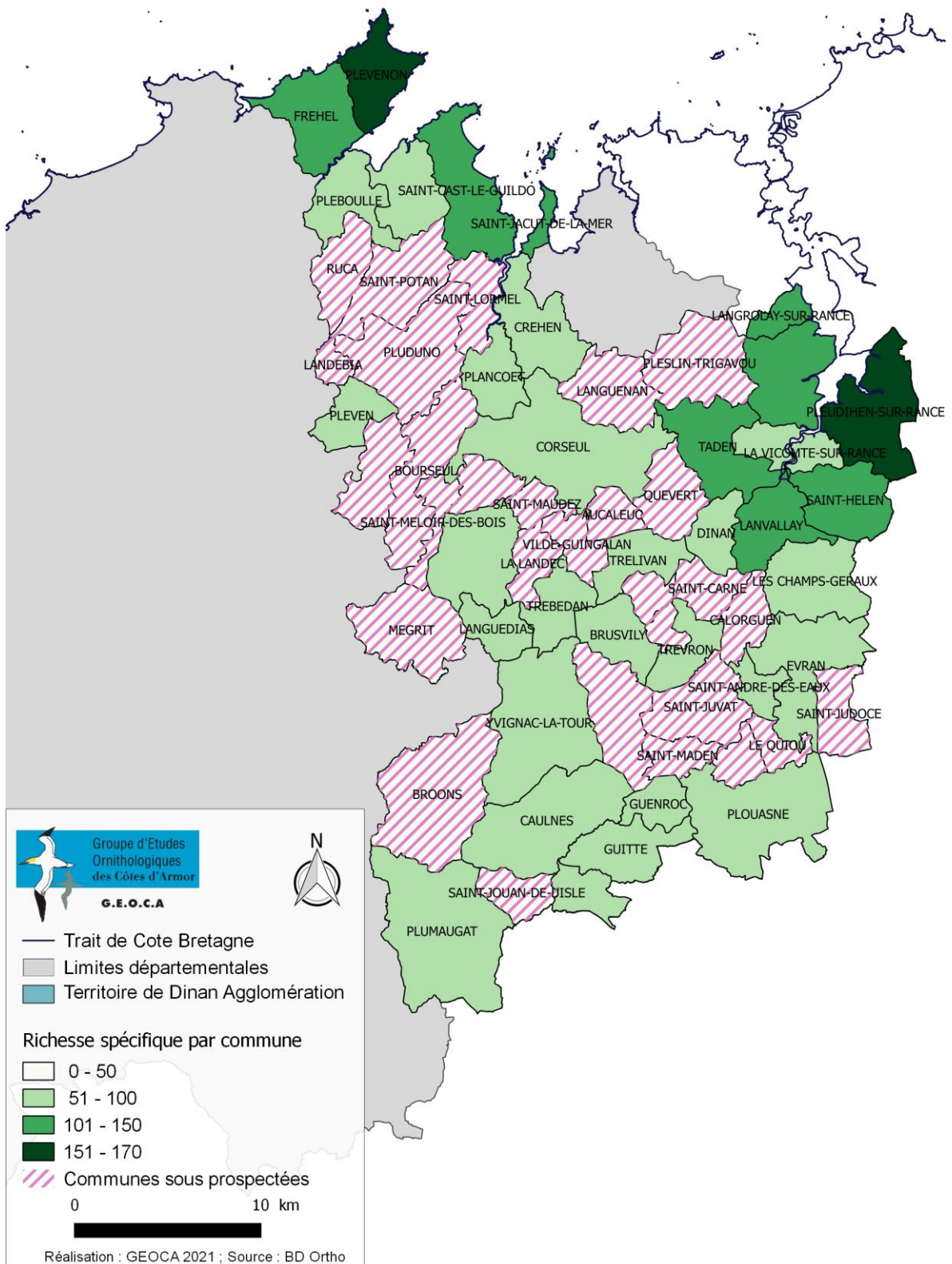


Figure 14. Richesse spécifique connue depuis 2014 sur les communes du territoire d'étude

L'analyse purement qualitative de la richesse spécifique communale permet déjà de distinguer des groupes de communes et donc d'orienter et hiérarchiser les programmes d'acquisition de connaissance ou de suivis à mettre en place.

On distingue notamment **les communes les plus riches en espèces** pour lesquelles des prospections complémentaires généralistes semblent assez peu informatives. Seules des prospections ciblées ou quantitatives peuvent permettre d'y augmenter significativement la connaissance : en ciblant par exemple des espèces ou des zones peu prospectées localement comme par exemple les zones agricoles ou intérieures de certaines communes littorales.

A l'inverse, on distingue également **les communes les moins riches en espèces qui s'avèrent largement sous-prospectées** et pour lesquelles un effort de prospection assez notable doit être mené pour arriver à un niveau de connaissance satisfaisant. Ces communes nécessitent donc une forte acquisition de connaissance avant de pouvoir faire l'objet d'évaluation ou de diagnostic.

Enfin, entre les deux, un certain nombre de communes nécessite une réflexion plus importante et éventuellement des analyses préliminaires ou des suivis ciblés pour augmenter le niveau de connaissance.

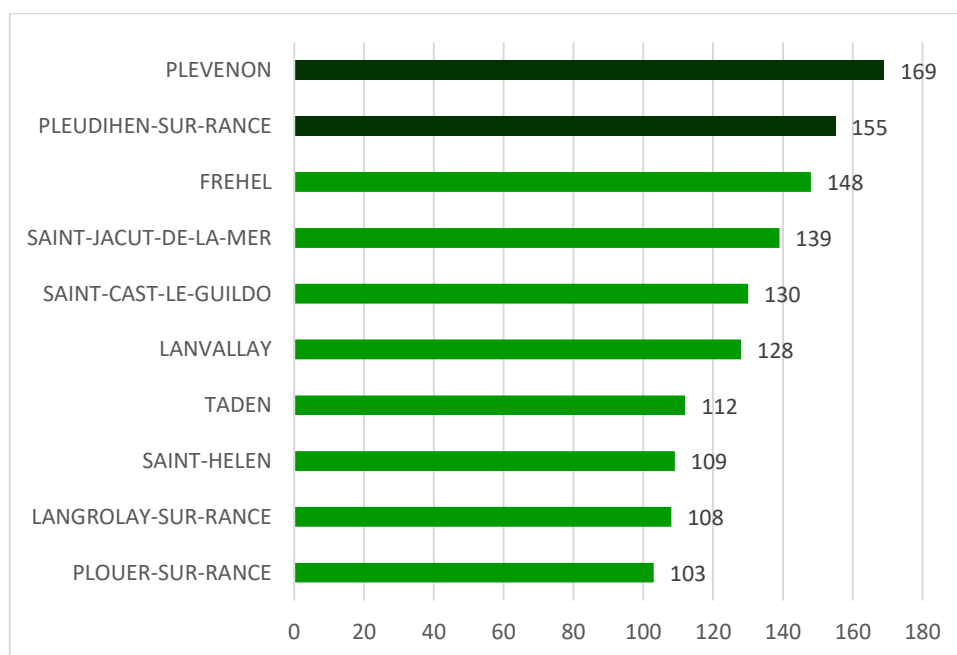


Figure 15. Classement des communes comptant plus de 100 espèces inventoriées depuis 2014 sur le territoire d'étude



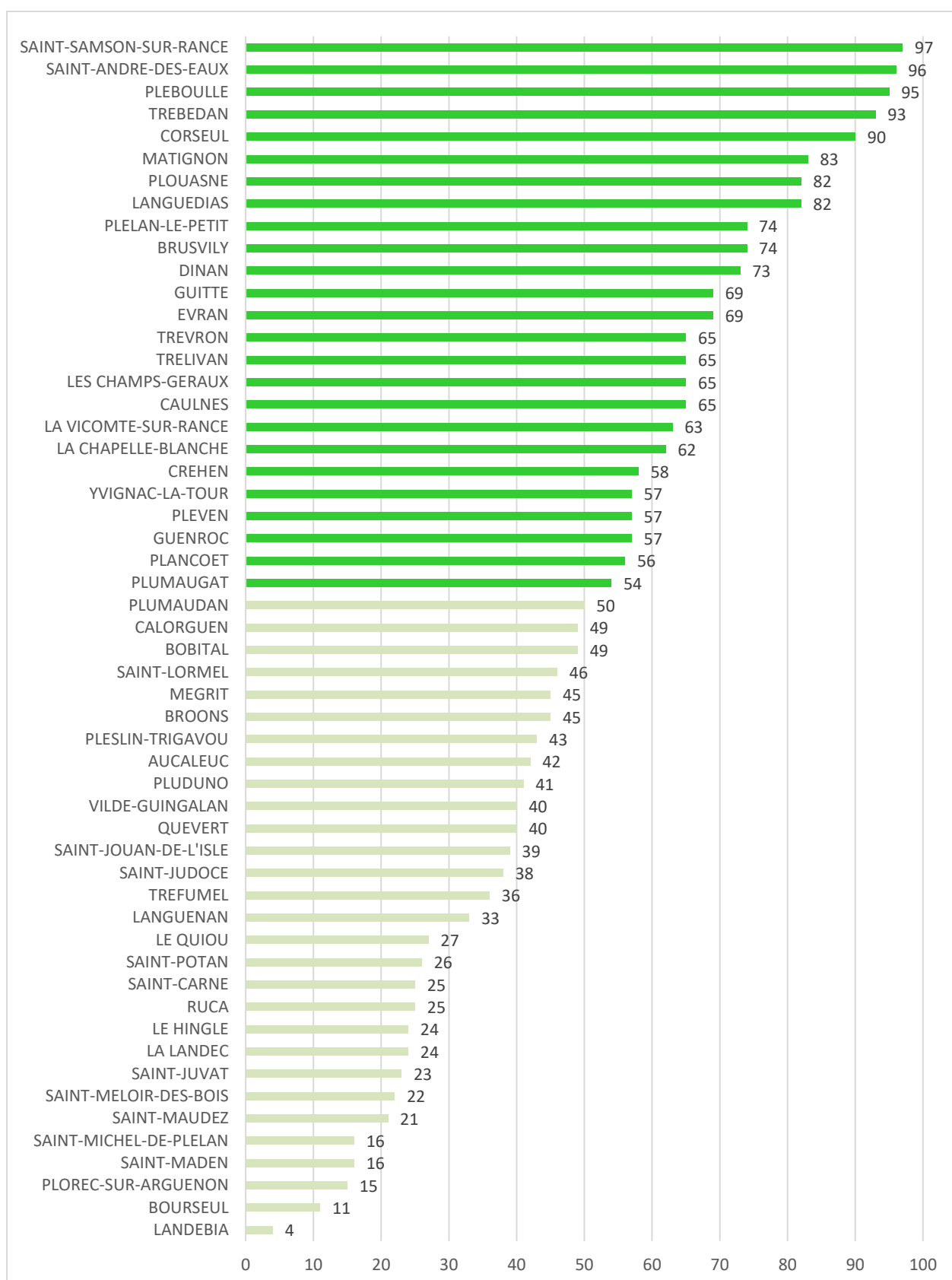


Figure 16. Classement des communes comptant moins de 100 espèces inventoriées depuis 2014 (en vert clair, les communes comptant moins de 50 espèces inventoriées sont directement considérées comme sous-prospectées)

## Evolution du nombre de données et richesse spécifique par commune

Si l'accent est mis logiquement sur les données disponibles les plus récentes, il semble intéressant de comparer l'évolution du nombre de données et du nombre d'espèces recensées par commune sur les deux périodes : 1984-2014 d'une part et 2014-2020 d'autre part (**Tab. 5**). Cela permet de constater de fortes hétérogénéités dans l'évolution de la pression d'observation également. On observe ainsi 4 cas de figures généraux :

- Des communes qui étaient bien prospectées et le sont toujours de la même manière (Plévenon, Fréhel, Plouër-sur-Rance, Dinan...) ;
- Des communes qui étaient très peu prospectées et le sont toujours aussi peu (Aucaleuc, Bobital, Le Hinglé, Pleslin-Trigavou, Le Quiou...) ;
- Des communes auparavant bien prospectées qui ne le sont plus (Languenan, La Vicomté-sur-Rance, Trélivan) ;
- Des communes mieux prospectées qu'auparavant (Corseul, Evran, Guenroc, Guitté...).

Ceci permet de constater que, malgré la mise en place d'un outil participatif efficace et plébiscité par les ornithologues, et malgré une meilleure prospection générale, un certain nombre de communes « orphelines » de données le reste toujours aujourd'hui et que l'on constate même une chute du nombre de données sur quelques communes qui étaient auparavant très bien prospectées. Ce dernier cas de figure provient de l'arrêt des transmissions d'un ou deux observateurs sur la commune et montre toute la fragilité du niveau de connaissance de la biodiversité.

Cet état des lieux des niveaux de prospection et de connaissance dans le temps permet de mieux se rendre compte encore des efforts à fournir et des zones les plus concernées.

A noter le cas particulier des communes de Fréhel et Plévenon qui ne formaient qu'une seule et même commune jusqu'en 2005, rendant difficile les comparaisons sur l'évolution du nombre de données.

Tableau 5. Comparaison du nombre de données et de la richesse spécifique connue par commune avant et après 2014.

COMMUNES	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (1984-2014)	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (2014-2020)	RICHESSSE SPECIFIQUE (1984-2014)	RICHESSSE SPECIFIQUE (2014-2020)
AUCALEUC	152	110	53	42
BOBITAL	149	143	45	49
BOURSEUL	41	12	24	11
BROONS	163	192	69	45
BRUSVILY	601	259	80	74
CALORGUEN	178	111	61	49
CAULNES	174	268	57	65
CORSEUL	436	800	73	90
CREHEN	159	193	71	58
DINAN	885	1429	90	73
EVРАН	149	709	66	69
FREHEL/PLEVENON	5286	3016	221	148
GUENROC	51	267	40	57
GUITTE	85	436	36	69
LA CHAPELLE-BLANCHE	23	690	16	62
LA LANDEC	62	51	37	24
LA VICOMTE-SUR-RANCE	2133	277	117	63
LANDEBIA	10	5	7	4
LANGROLAY-SUR-RANCE	963	1017	91	108
LANGUEDIAS	318	585	69	82
LANGUENAN	1545	119	108	33
LANVALLAY	1056	2 748	115	128
LE HINGLE	59	43	39	24
LE QUIOU	492	35	72	27
LES CHAMPS-GERAUX	62	381	36	65
MATIGNON	218	332	75	83
MEGRIT	84	101	45	45
PLANCOET	148	245	53	56
PLEBOULLE	203	710	72	95
PLELAN-LE-PETIT	219	575	68	74
PLESLIN-TRIGAVOU	1007	140	75	43
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	3802	9 208	180	155
PLEVEN	35	133	20	57
PLEVENON	0	6 025	0	169
PLOREC-SUR-ARGUENON	73	24	41	15
PLOUASNE	117	921	55	82
PLOUER-SUR-RANCE	2320	2197	134	103
PLUDUNO	37	94	24	41
PLUMAUDAN	43	184	23	50
PLUMAUGAT	86	159	56	54
QUEVERT	363	126	77	40

COMMUNES	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (1984-2014)	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (2014-2020)	RICHESSSE SPECIFIQUE (1984-2014)	RICHESSSE SPECIFIQUE (2014-2020)
RUCA	3	51	2	25
SAINT-ANDRE-DES-EAUX	545	721	103	96
SAINT-CARNE	25	32	16	25
SAINT-CAST-LE-GUILDON	572	2 270	128	130
SAINT-HELEN	1420	1 380	129	109
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	3907	5 145	207	139
SAINT-JOUAN-DE-L-ISLE	53	78	31	39
SAINT-JUDOCE	13	104	12	38
SAINT-JUVAT	67	36	42	23
SAINT-LORMEL	71	154	36	46
SAINT-MADEN	9	21	8	16
SAINT-MAUDEZ	34	31	22	21
SAINT-MELOIR-DES-BOIS	10	34	8	22
SAINT-MICHEL-DE-PLELAN	5	31	5	16
SAINT-POTAN	43	96	32	26
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	431	1 391	89	97
TADEN	5899	2 017	167	112
TREBEDAN	2477	844	127	93
TREFUMEL	23	111	17	36
TRELIVAN	4169	220	122	65
TREVRON	71	236	38	65
VILDE-GUINGALAN	135	73	54	40
YVIGNAC-LA-TOUR	354	107	73	57



*Roselière des Ponts-de-Cieux – Pleudihen-sur-Rance © Y. Février*

## Espèces menacées

Etablie conformément aux critères de l'UICN, les Listes rouges nationale et régionale visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ces listes permettent de cibler, sur un territoire, les espèces d'intérêt patrimonial et pour lesquelles le territoire a une responsabilité forte.

Ont été ciblées ici les espèces classées « en danger critique d'extinction » (CR), « en danger d'extinction » (EN), « vulnérables » (VU) et « quasi-menacées » (NT). N'ont été pris en compte que les degrés de menace correspondant au statut local de l'espèce sur le territoire. Par exemple une espèce peut être classée comme menacée en France ou en Bretagne comme nicheuse, et être identifiée sur le territoire d'étude comme non nicheuse. Dans ce cas, le degré de menace n'est pas pris en compte. Si le statut correspond, le degré de menace est pris en compte (code couleur – **Annexe 3 & Annexe 5**).

Au total, **70 espèces** observées récemment sur le territoire sont classées comme menacées ou quasi-menacées sur la liste rouge de France et/ou de Bretagne **dont 48 le sont comme nicheuses (Annexe 5)**. A cela s'ajoutent 20 espèces non menacées mais pour lesquelles la Région Bretagne a une responsabilité *Elevée à Majeure (Annexe 5)*. On peut donc considérer que **90 espèces patrimoniales sont identifiées sur le territoire**. Attention, les listes rouges font régulièrement l'objet de mises à jour et de réévaluation. Les espèces peuvent donc changer de catégorie selon les évolutions constatées ou les améliorations de connaissance. A noter qu'une nouvelle liste rouge bretonne est en cours de réalisation. Le fait d'avoir travaillé ici sur les données récentes 2014-2020 rend tout à fait pertinent l'analyse et la prise en compte des degrés de menaces listées pour la France (2016) et la Bretagne (2015).

### Espèces nicheuses :

**Parmi les espèces considérées comme menacées ou quasi-menacées sur le territoire, la plupart sont nicheuses. 4 espèces nicheuses localement sont considérées comme *En Danger Critique d'extinction* en France ou en Bretagne :**

- La **Sterne de Dougall** se reproduit uniquement sur l'îlot de la Colombière à Saint-Jacut-de-la-Mer qui est l'un des 2 ou 3 sites de reproduction régulière en France. La Responsabilité biologique est majeure pour cette espèce ;
- Le **Pingouin torda** se reproduit uniquement dans les falaises du cap Fréhel et alentour (Amas du cap). La Responsabilité biologique est majeure pour cette espèce ;
- Les 2 autres espèces sont de reproduction sans doute occasionnelle sur le territoire d'étude : **Fuligule morillon** et **Eider à duvet**.

**10 espèces nicheuses localement sont considérées comme *En Danger d'extinction*** en France ou en Bretagne :

- Certaines espèces d'oiseaux marins très localisées au cap Fréhel : **Guillemot de Troil** et **Mouette tridactyle** ;
- Certaines espèces rupestres présentes en couples isolés sur les falaises littorales ou en carrière : **Faucon pèlerin** et **Grand Corbeau** ;
- Une espèce de rapace forestier très localisée : l'**Autour des palombes** ;
- Un limicole très localisé pouvant coloniser divers milieux ouverts : le **Petit Gravelot** ;
- Enfin, 4 espèces de passereaux très localisées et surtout inféodées à des habitats menacés : **Bergeronnette flavéole**, **Bruant des roseaux**, **Fauvette pitchou** et **Rousserolle verderolle**.

**17 espèces nicheuses localement sont considérées comme *Vulnérables*** en France ou en Bretagne :

- Certaines espèces d'oiseaux marins ou littoraux : Fulmar boréal, Goéland argenté, Huîtrier pie ;
- Certaines espèces à noyaux de population localisés ou occupant des habitats localisés : Chevêche d'Athéna, Bruant jaune, Pipit farlouse... ;
- De nombreuses espèces encore commune mais ayant subi un très net déclin au cours des dernières périodes d'analyse (décennie) : Bouvreuil pivoine, Linotte mélodieuse, Pic épeichette, Cisticole des joncs...

**Enfin, 17 espèces nicheuses localement sont considérées comme *Quasi-menacées*** en France ou en Bretagne :

- Certaines espèces assez localisées ou à faible densité : Faucon hobereau, Pipit maritime...
- Beaucoup d'espèces en déclin marqué : Hirondelle de fenêtre, Alouette des champs, Tarier pâtre...

#### **Distribution des données :**

La distribution des observations d'espèces nicheuses menacées permet d'affiner la distribution des enjeux connus sur le territoire. On constate une très forte concentration des espèces les plus menacées sur quelques sites littoraux (cap Fréhel, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Jacut-de-la-Mer, estuaire de la Rance) (**Fig. 17**). Concernant les espèces vulnérables ou quasi-menacées, la distribution est bien plus large et homogène avec toujours une concentration littorale liée notamment à la plus forte pression d'observation mais également sur des sites intérieurs bien définis (lac de Rophémel, Plouasne, forêt de Coëtquen, Trébédan, secteur de Dinan, landes d'Avaugour...) (**Fig. 18**).

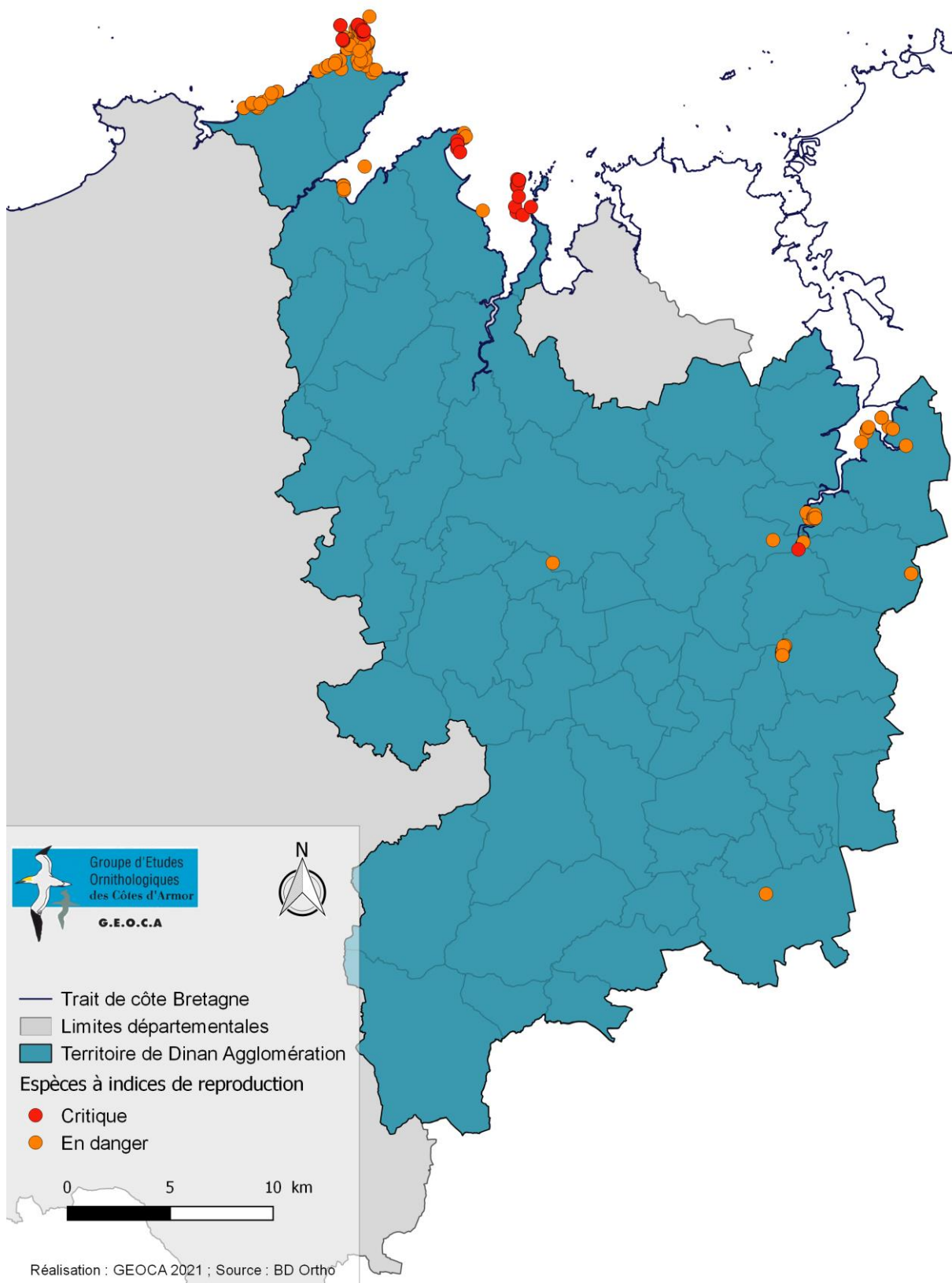


Figure 17. Distribution, sur le territoire d'étude, des données de reproduction d'oiseaux nicheurs très menacés (classés comme En Danger Critique d'extinction (CR) ou En Danger d'extinction (EN) sur les listes rouges nationale et/ou régionale)

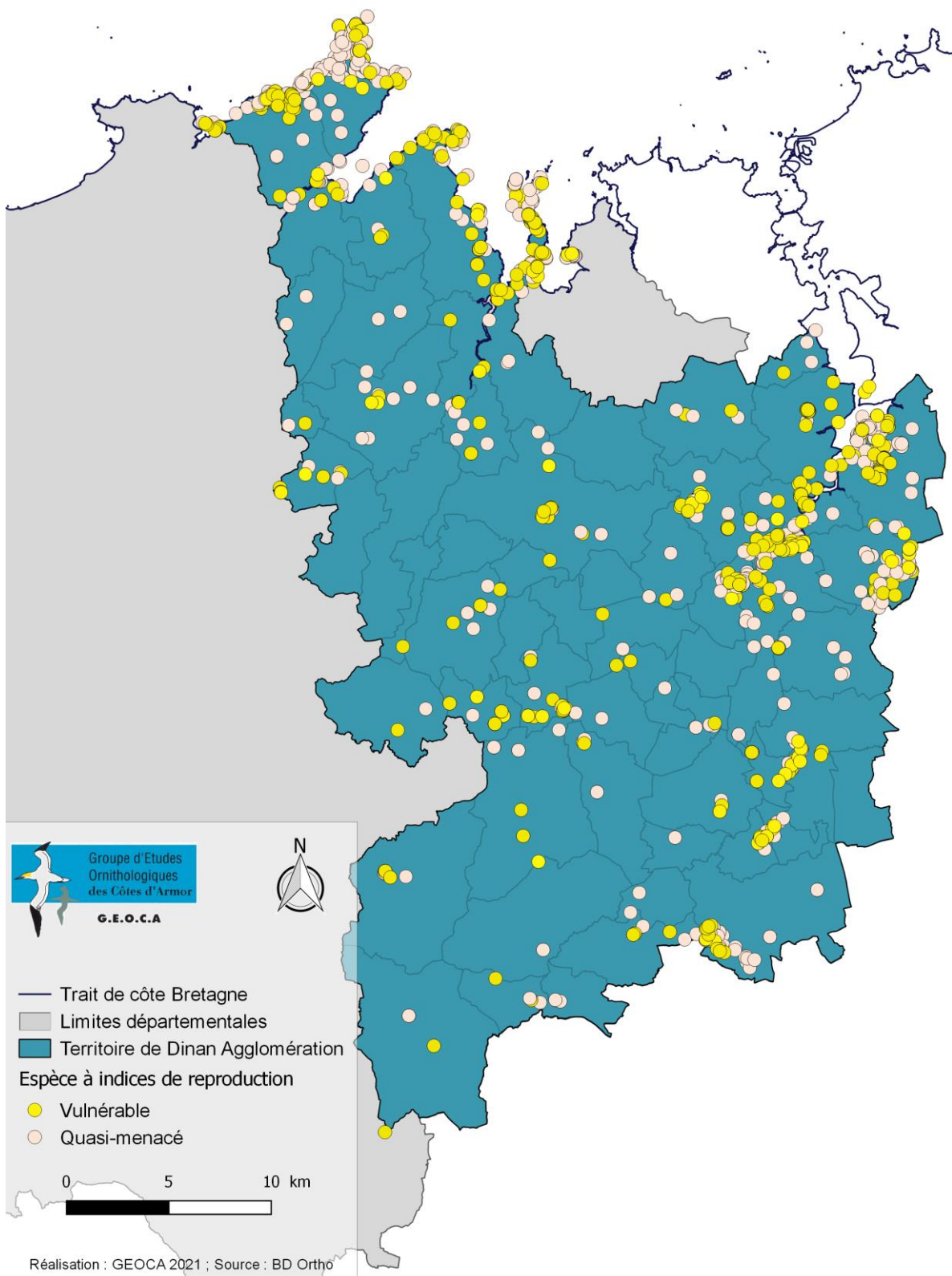


Figure 18. Distribution, sur le territoire d'étude, des données de reproduction d'oiseaux nicheurs menacés ou quasi-menacés (classés comme Vulnérables (VU) ou Quasi-menacés (NT) sur les listes rouges nationale et/ou régionale)



## Responsabilité biologique régionale

La *Responsabilité biologique régionale*, permet de juger de l'intérêt du territoire breton pour l'espèce à plus large échelle (France) et donc d'appuyer l'intérêt et les enjeux d'une espèce ou, inversement, de nuancer de l'intérêt du territoire régional, par exemple si les effectifs sont peu représentatifs des populations hors territoire. Une espèce commune mais concentrée en Bretagne verra donc un statut de menace faible mais une responsabilité biologique régionale forte.

Parmi les espèces nicheuses du territoire d'étude, 27 présentent une *Responsabilité biologique régionale Elevée à Majeure (Annexe 5)*.

- **4 espèces présentent une *Responsabilité biologique régionale majeure*.** Elles correspondent à des espèces déjà classées très menacées et dont les effectifs locaux sont très significatifs des effectifs nationaux : Eider à duvet, Guillemot de Troïl, Pingouin torda et Sterne de Dougall. Il s'agit exclusivement d'espèces marines et littorales se reproduisant sur des sites très restreints : secteur du cap Fréhel et de la Colombière.
- **11 espèces présentent une *Responsabilité biologique régionale Très élevée*.** Elles correspondent pour 9 d'entre elles à des espèces littorales ou marines se reproduisant sur les faciès rocheux (Cormoran huppé, Fulmar boréal, Goéland argenté, Goéland brun, Goéland marin, Huitrier pie, Mouette tridactyle, Pipit maritime et Sterne caugek). La Fauvette pitchou est aussi principalement représentée sur le littoral du fait de la concentration de ses habitats (landes) sur les pointes rocheuses et notamment autour du cap Fréhel. Enfin le Fuligule morillon est un nicheur sans doute occasionnel sur les zones humides intérieures.
- **11 espèces présentent une *Responsabilité biologique régionale Elevée*.** Elles sont nettement moins inféodées au littoral, bien que leurs habitats y soient parfois concentrés : Bergeronnette flavéole, Grand Corbeau, Faucon pèlerin, Petit gravelot, Pipit farlouse, Sterne pierregarin et Tadorne de Belon. Les carrières sont également occupées par certaines de ces espèces (rupestres). Les milieux boisés ou arbustifs sont également occupés par certaines de ces espèces : Autour des palombes, Bouvreuil pivoine, Epervier d'Europe, Faucon hobereau.

On constate donc qu'une grande proportion des espèces à enjeux sur le territoire, et pour lesquelles le territoire possède une forte responsabilité, sont concentrées sur quelques sites littoraux rocheux : cap Fréhel et alentour, îles et îlot et notamment La Colombière.

Le cas des 3 espèces de goélands est un peu particulier puisqu'il existe aussi sur le territoire une problématique de reproduction en milieux anthropisés, à la fois en zone urbaine (cas de Dinan) ou sur des Zones d'Activités (cas de Créhen). Le recensement opéré en 2015 sur la ville de Dinan avait permis de recenser 72 couples de Goélands argenté et 20 couples de Goélands bruns (**GEOCA, 2015**). La gestion de ces oiseaux reste complexe puisque d'un côté les populations nicheuses sont jugées menacées et le territoire a une forte responsabilité dans leur conservation, et de l'autre il existe une pression humaine pour limiter leur présence et leur reproduction sur les zones anthropisées.

Pour les espèces qui fournissent des estimations fiables, il a semblé intéressant d'évaluer l'intérêt et la responsabilité du territoire. Les chiffres obtenus restent des fourchettes car elles ne tiennent pas forcément compte des variations interannuelles sur la période considérée. Les estimations départementales se sont basées sur la synthèse des oiseaux nicheurs rares et menacés en Côtes-d'Armor 2014-2018 (**Février et al., 2019**) et d'autres synthèses disponibles (notamment les bilans des suivis des oiseaux marins nicheurs du cap Fréhel. L'année avec l'effectif le plus important (sur la période considérée) a parfois été retenue afin de bien faire apparaître les potentialités du territoire, ou bien les dernières données de référence (cas des comptages concertés nationaux ou régionaux) (**Tab. 6**).

A noter que les effectifs restent souvent variables d'une année à l'autre et que les proportions indiquées ici ne sont qu'indicatives car susceptibles de varier assez fortement selon les espèces. Certaines espèces régressent en dehors du territoire et progressent numériquement sur le territoire, rendant les enjeux locaux plus importants. C'est par exemple le cas de quelques oiseaux marins : Pingouin torda, Guillemot de Troïl, Mouette tridactyle.

La responsabilité du territoire d'étude est donc très nette à l'échelon national pour plusieurs espèces d'oiseaux marins dont les effectifs se concentrent localement (Pingouin torda, Guillemot de Troïl, Sterne de Dougall). Globalement, la présence de seulement 2 colonies nicheuses que sont le cap Fréhel et l'îlot de la Colombière confère au territoire une responsabilité très forte pour la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux marins, très localisés en France.

Le territoire joue également un rôle important à l'échelon départemental pour les espèces en limite occidentale d'aire de répartition car il concentre souvent la totalité des effectifs. C'est le cas de la Rousserolle verderolle et des Bergeronnettes printanière et surtout flavéole qui sont nettement plus abondantes dans le nord de l'Ille-et-Vilaine (marais de Dol et baie du Mont-Saint-Michel). On constate également que la situation est inconnue pour la plupart des espèces considérées comme menacées et notamment les passereaux. Des enquêtes quantitatives ou semi-quantitatives pourraient permettre d'améliorer l'état des connaissances sur ces espèces mal connues. Certaines (Pipit farlouse, Fauvette pitchou...) font déjà l'objet de suivis ou recensements ponctuels sur des sites localisés, ce qui permet d'avoir une idée assez bonne de la taille des populations.

Tableau 6. Proportions des populations nicheuses d'espèces menacées ou quasi-menacées ou à Responsabilité régionale, sur le territoire d'étude

Espèce	Effectifs sur le territoire d'étude (couples nicheurs)	% départemental	% régional	% national
Alouette des champs	?	-	-	-
Autour des palombes	1-2 couples	~ 10%	-	-
Bergeronnette printanière	3 (2018)	100%	?	?
Bergeronnette flavéole	21 (2018)	91%	?	?
Bouscarle de Cetti	?	-	-	-
Bouvreuil pivoine	?	-	-	-
Bruant des roseaux	?	-	-	-
Bruant jaune	?	-	-	-
Chardonneret élégant	?	-	-	-
Chevêche d'Athéna	?	-	-	-
Cisticole des joncs	?	-	-	-
Cormoran huppé	269 (2009-2012)	18 %	4 %	3 %
Eider à duvet	1	?	?	?
Épervier d'Europe	?	-	-	-
Faucon crécerelle	?	-	-	-
Faucon hobereau	?	-	-	-
Faucon pèlerin	5 (2020)	20 %	6 %	-
Fauvette des jardins	?	-	-	-
Fauvette pitchou	?	-	-	-
Fuligule morillon	1	?	-	-
Fulmar boréal	15-22 (2009-2012)	14 %	5-6 %	2 %
Gobemouche gris	?	-	-	-
Goéland argenté	274-290 (2009-2012)	6 %	< 1 %	<< 1 %
Goéland brun	3	< 1 %	<< 1%	<< 1 %
Goéland marin	10	2 %	<< 1 %	<< 1 %
Grand Corbeau	3 (2020)	14 %	~ 5 %	?
Grosbec casse-noyaux	?	-	-	-
Guillemot de Troil	281-336 (2015)	~ 85 %	~ 83 %	~ 83 %
Hirondelle de fenêtre	?	-	-	-
Hirondelle rustique	?	-	-	-
Huîtrier pie	<5 (2020)	<3%	<1%	<1%
Linotte mélodieuse	?	-	-	-
Locustelle tachetée	?	-	-	-
Martinet noir	?	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe	?	-	-	-
Mésange noire	?	-	-	-
Mésange nonnette	?	-	-	-
Mouette tridactyle	214 (2018)	?	?	?
Petit Gravelot	?	-	-	-
Pic épeichette	?	-	-	-
Pingouin torda	23-28 (2015)	36 %	32 %	32 %
Pipit farlouse	?	-	-	-
Pipit maritime	?	-	-	-
Roitelet huppé	?	-	-	-
Rousserolle verderolle	1-3	25-75 %	?	?
Serin cini	?	-	-	-
Sterne caugek	387 (2014)	100%	18 %	?
Sterne de Dougall	17-18 (2014)	100%	55%	55%
Sterne pierregarin	164-165 (2014)	63%	12 %	?
Tadorne de Belon	?	-	-	-
Tarier pâtre	?	-	-	-
Tourterelle des bois	?	-	-	-
Verdier d'Europe	?	-	-	-

### Espèces non-nicheuses :

Au total, 23 espèces, ou plutôt populations, non-nicheuses sont inscrites comme menacées ou quasi-menacées sur au moins une des listes rouges nationales ou régionales (migrateurs et/ou hivernants) (**Annexe 3 & Annexe 5**). Une seule espèce était déjà listée comme espèce nicheuses menacée sur le territoire : le Fuligule morillon.

- Aucune espèce migratrice ou hivernante du territoire n'est classée en *Danger Critique d'extinction*.
- **6 espèces sont classées en *Danger d'extinction***, notamment du fait de leur déclin très important (Fuligule milouin et Garrot à œil d'or) ou de leurs effectifs très réduits ou localisés (Fuligule milouinan, Grande Aigrette, Macreuse brune, Spatule blanche). Concernant le Fuligule milouin et le Garrot à œil d'or, le territoire a vu s'effondrer des effectifs pourtant assez importants et représentatifs. L'estuaire de la Rance constituait encore il y a une quinzaine d'année, un site d'hivernage régulier et notable pour le Garrot à œil d'or qui y est aujourd'hui devenu irrégulier. Le Fuligule milouin était également bien représenté sur certains étangs et sur la Plaine de Taden d'où il est quasi-absent aujourd'hui.
- **9 espèces sont classées *Vulnérables*** sur au moins une des listes, notamment du fait de leur déclin. Leurs populations restent toutefois assez importantes parfois et leur présence régulière. Il s'agit, pour beaucoup, de limicoles présents sur le littoral en migration et en stationnements intermittents, mais aussi plus globalement d'oiseaux d'eau essentiellement présent sur la frange littorale ou maritime : Barge à queue noire, Canard pilet, Cigogne noire, Courlis corlieu, Grand Gravelot, Grèbe esclavon, Milan royal, Plongeon imbrin et Puffin des Baléares. 3 espèces sont moins inféodées au littoral et peuvent s'observer partout sur le territoire : Cigogne noire (migrateur rare), Courlis corlieu (migrateur assez commun) et Milan royal.
- **8 espèces sont classées comme *Quasi-menacées***. Il s'agit également, pour beaucoup, d'oiseaux d'eau liés au littoral ou de migrants rares : Avocette élégante, Bécasseau maubèche, Bécasseau variable, Combattant varié, Fuligule morillon, Harle bièvre, Héron garde-bœufs et Pluvier guignard.

### **Distribution des données :**

La distribution des observations d'espèces non-nicheuses menacées est assez différente de celles des espèces nicheuses menacées. Les espèces En Danger d'extinction sont réparties de manière assez large sur le territoire alors que les espèces vulnérables ou quasi-menacées sont clairement concentrées sur le littoral (**Fig. 19 & Fig. 20**). Ceci est surtout lié au fait que ces catégories regroupent essentiellement des oiseaux d'eau suivis dans le cadre du Wetlands International et offrant des évaluations fiables permettant de juger de leurs tendances et donc des degrés de menace).

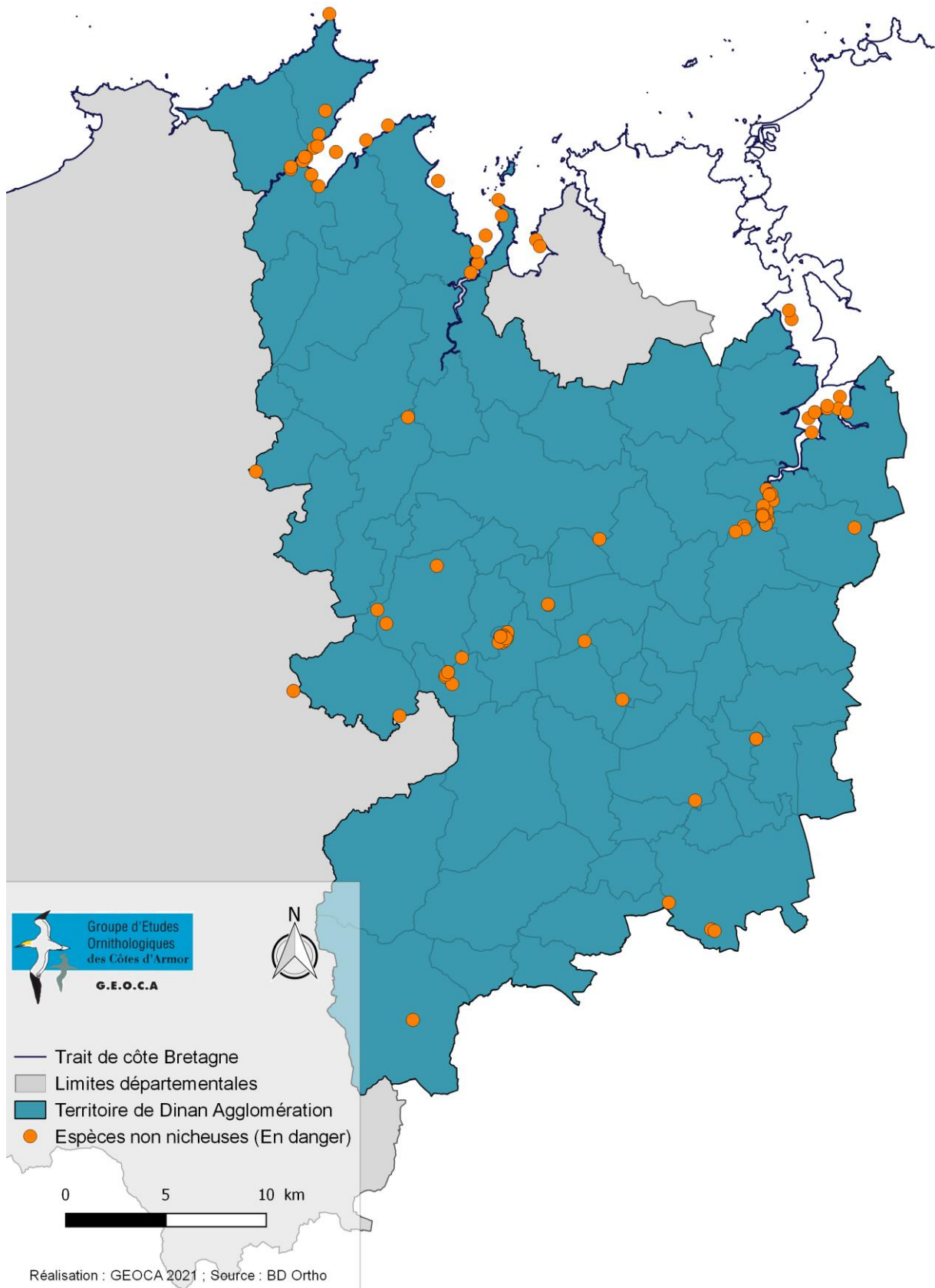


Figure 19. Distribution, sur le territoire d'étude, des données d'oiseaux non-nicheurs considérés comme En Danger d'extinction (EN) sur les listes rouges nationale et/ou régionale)

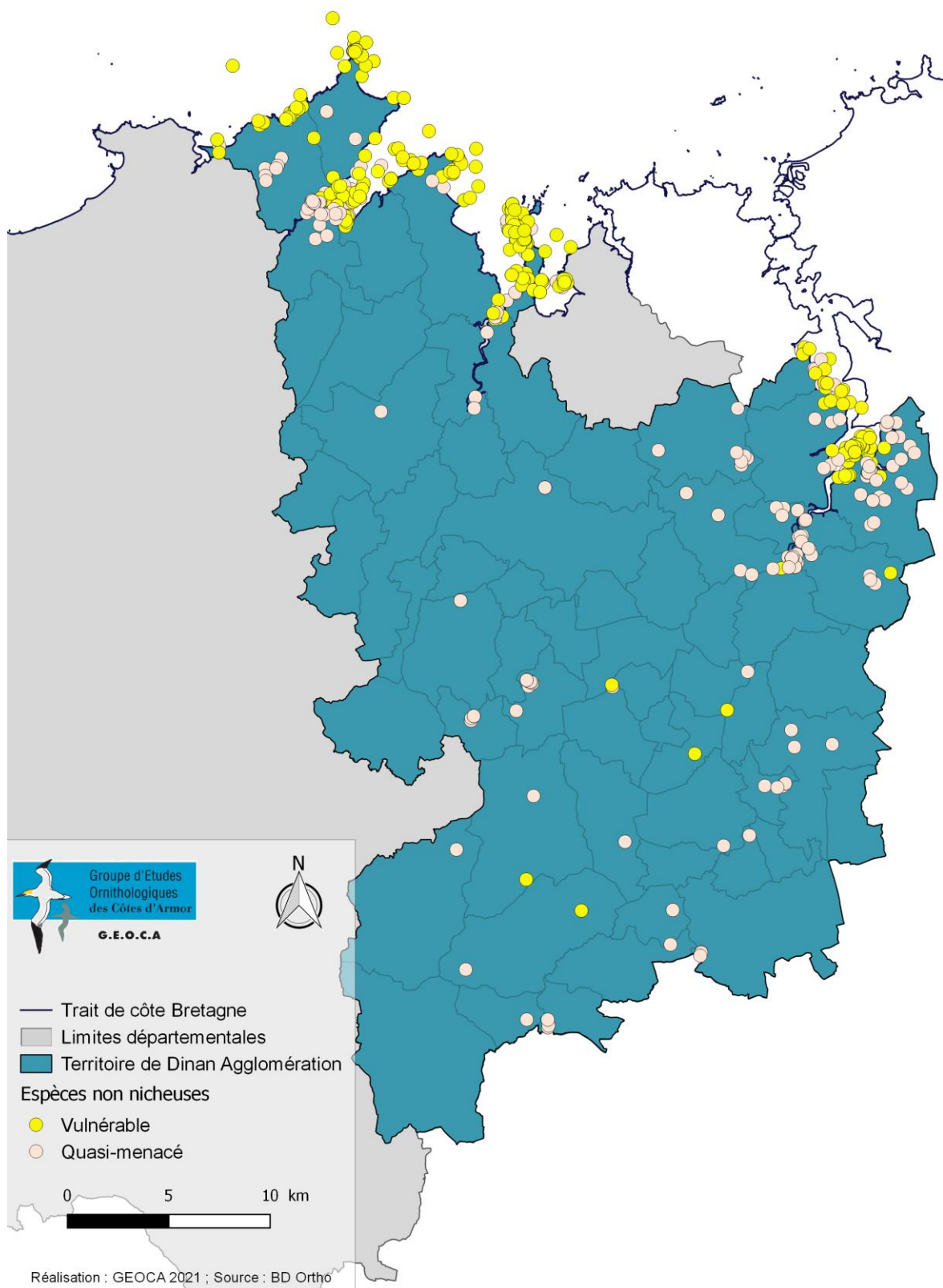


Figure 20. Distribution, sur le territoire d'étude, des données d'oiseaux non-nicheurs menacés ou quasi-menacés (classés comme Vulnérables (VU) ou Quasi-menacés (NT) sur les listes rouges nationale et/ou régionale)

## Responsabilité biologique régionale

La *Responsabilité biologique régionale*, permet de juger de l'intérêt du territoire breton pour l'espèce à plus large échelle (France) et donc d'appuyer l'intérêt et les enjeux d'une espèce ou, inversement, de nuancer de l'intérêt du territoire régional, par exemple si les effectifs sont peu représentatifs des populations hors territoire. Toutefois, concernant les espèces non-nicheuses et notamment les espèces migratrices, le manque de données quantitatives entraîne la non évaluation d'une grande proportion. Les principales espèces évaluées restent les oiseaux d'eau qui font l'objet de recensements annuels assez précis et comparables dans le cadre du *Wetlands International* et d'autres suivis complémentaires (réseau RNF...).

Parmi les espèces non-nicheuses du territoire d'étude, 33 présentent une *Responsabilité biologique régionale Elevée à Majeure (Annexe 5)*.

- **4 espèces présentent une *Responsabilité biologique régionale majeure***. Elles correspondent à des espèces très menacées et dont les effectifs régionaux sont considérés comme très significatifs des effectifs nationaux : Fuligule milouinan, Grèbe esclavon, Plongeon imbrin et Spatule blanche. Il s'agit exclusivement d'espèces marines et littorales.
- **19 espèces présentent une *Responsabilité biologique régionale Très élevée***. Elles correspondent presque toutes à des oiseaux d'eau recensés dans le cadre du *Wetlands International* sur les diverses zones humides littorales du territoire : Barque à queue noire, Barge rousse, Bécasseau maubèche, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Bernache cravant, Chevalier gambette, Courlis cendré, Grand Cormoran, Grèbe à cou noir, Harle bièvre, Huitrier pie, Macreuse noire, Pluvier argenté, Pluvier doré, Tournepierre à collier et Puffin des Baléares.
- **11 espèces présentent une *Responsabilité biologique régionale Elevée***. Il s'agit encore une fois pour l'essentiel des oiseaux d'eau : Avocette élégante, Bécasse des bois, Canard siffleur, Canard pilet, Courlis corlieu, Fuligule milouin, Garrot à œil d'or, Grande Aigrette, Mouette rieuse, Tadorne de Belon et Vanneau huppé.

Il est souvent difficile de quantifier le flux migratoire des espèces sur un territoire, surtout s'il n'existe pas de suivis dédiés localement (station de baguage, suivis de la migration diurne, radars avifaune...). L'importance du flux migratoire est donc évaluée pour un nombre d'espèce très restreint et avec toutes les précautions de rigueur. Rappelons également que la frange littorale et marine concentre d'importants flux migratoires qu'il est difficile également de quantifier (milliers de sternes, dizaines de milliers de Laridés, milliers d'Alcidés...).

Le stationnement des oiseaux d'eau sur le littoral est nettement mieux suivi, et effectué de manière précise chaque hiver. Les comptages du *Wetlands International* permettent de rendre compte des diverses potentialités d'accueil du territoire car ils offrent une vue globale des peuplements fréquentant le territoire et leur intérêt à des échelles diverses (départementale, régionale, nationale, internationale). La moyenne décennale des effectifs permet de mieux juger de la pertinence des effectifs et des seuils d'intérêt atteints. Si l'on excepte quelques étangs intérieurs qui fournissent assez peu de données, les deux principaux secteurs de comptages sont :

- Le secteur 2201 qui correspond au cumul de la baie de la Fresnaye, de la baie de Saint-Cast et de la baie de Lancieux ;
- Le secteur 2239 qui correspond à l'estuaire de la Rance.

Nous pouvons considérer ici qu'une grande part des effectifs dénombrés se situe sur le territoire d'étude même si d'autres communes voisines sont concernées (Lancieux, Dinard, La Richardais, Saint-Suliac, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Saint-Jouan-des-Guéréts...).

Les deux sites totalisent environ 25% des limicoles et Anatidés dénombrés à la mi-janvier dans le département, soit près de 11 000 oiseaux en moyenne sur la dernière décennie (**Tab. 7**). Les 2 sites comptent respectivement 6 et 5 espèces dont les effectifs dépassent localement le seuil d'intérêt national (1% des effectifs nationaux) : Bernache cravant, Bernache nonnette, Chevalier guignette, Courlis cendré, Courlis corlieu, Eider à duvet, Harle huppé, Huîtrier pie et Macreuse noire. Seule la Bernache nonnette est considérée comme irrégulière voire occasionnelle sur le territoire.

Aucun des deux sites ne présente une espèce atteignant le seuil d'intérêt international (1% des effectifs ouest-européens). En revanche, au cumul des 2 sites, 1 espèce dépasse ce seuil : la Bernache cravant qui est en effet l'une des espèces les plus abondantes sur le littoral de la zone d'étude en hiver. 3 espèces dépassent également le seuil d'intérêt national au cumul des 2 sites : le Bécasseau variable, le Chevalier gambette et le Tadorne de Belon. Au total, 12 espèces de limicoles et Anatidés dépassent donc des seuils d'intérêt sur le territoire.

En terme d'importance régionale, il est important aussi de considérer qu'une poignée de sites concentre l'essentiel des effectifs pour bon nombre d'espèces de limicoles et Anatidés hivernants. La baie du Mont-Saint-Michel ou le Golfe du Morbihan apparaissent notamment largement plus importants que les sites évoqués ici. Si l'on prend l'exemple de quelques espèces, on constate toutefois que les sites du territoire apparaissent parmi les principaux secteurs secondaires (souvent top ou top 10) et en lien certainement direct avec le site voisin de la baie du Mont-Saint-Michel (**Fig. 21, Fig. 22, Fig. 23 & Fig. 24**). On peut donc considérer les zones humides du territoire comme d'importance secondaire à l'échelon régional et national.



Tableau 7. Moyenne (sur 10 ans) des effectifs de limicoles et Anatids dénombrés à la mi-janvier sur les deux principaux secteurs Wetlands du territoire d'étude de 2010 à 2019 (Ruiz, 2020). En vert, les effectifs dépassant le seuil d'intérêt national. En bleu, les effectifs dépassant le seuil d'intérêt international

Nom français	2201	2239	Total des 2 sites	% Départemental
Avocette élégante	4	5	9	40%
Barge à queue noire	2	0	2	13%
Barge rousse	28	3	31	5%
Bécasseau maubèche	4	0	4	< 1 %
Bécasseau sanderling	88	0	88	5%
Bécasseau variable	2587	1225	3812	36%
Bécassine des marais	0	2	2	6%
Bernache cravant (bernicla)	1482	1187	2669	30%
Bernache cravant (hrota)	0	0	0	4%
Bernache nonnette	21	0	21	78%
Canard chipeau	0	3	3	14%
Canard colvert	105	788	893	35%
Canard pilet	1	10	11	9%
Canard siffleur	4	41	46	16%
Canard souchet	0	5	5	14%
Chevalier aboyeur	0	0	1	1%
Chevalier culblanc	0	1	1	19%
Chevalier gambette	55	22	78	16%
Chevalier guignette	4	7	11	34%
Courlis cendré	370	124	494	29%
Courlis corlieu	0	2	2	70%
Eider à duvet	3	0	3	36%
Foulque macroule	6	134	139	41%
Fuligule milouin	0	17	17	64%
Fuligule morillon	0	10	10	18%
Garrot à œil d'or	0	4	4	77%
Grand Gravelot	66	56	121	15%
Harle bièvre	0	1	1	19%
Harle huppé	8	44	52	29%
Huîtrier pie	551	55	606	14%
Macreuse brune	1	0	1	7%
Macreuse noire	198	0	198	17%
Pluvier doré	38	198	236	38%
Pluvier argenté	96	20	116	8%
Râle d'eau	0	1	1	8%
Sarcelle d'hiver	1	10	11	2%
Tadorne de Belon	246	451	697	52%
Tournepierre à collier	102	14	117	11%
Vanneau huppé	123	298	421	34%
	6195	4739	10933	25%

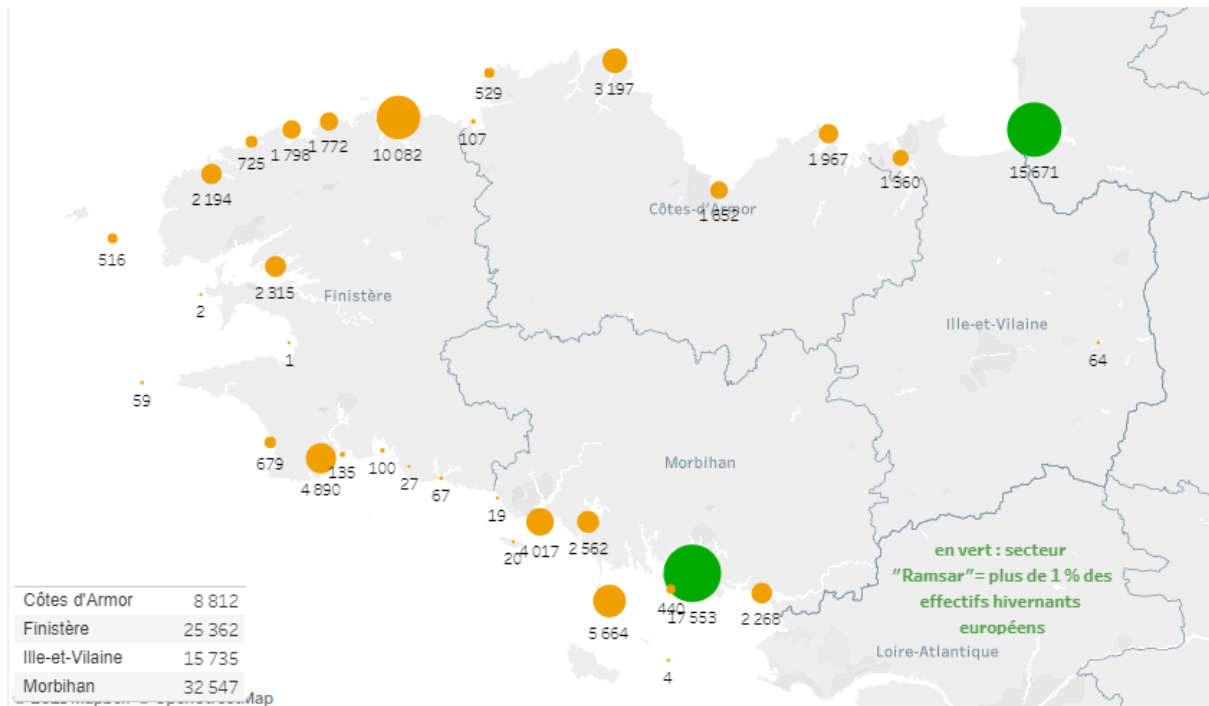


Figure 21. Exemple de distribution des effectifs de Bernache cravant à la mi-janvier 2017 en Bretagne (extrait de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

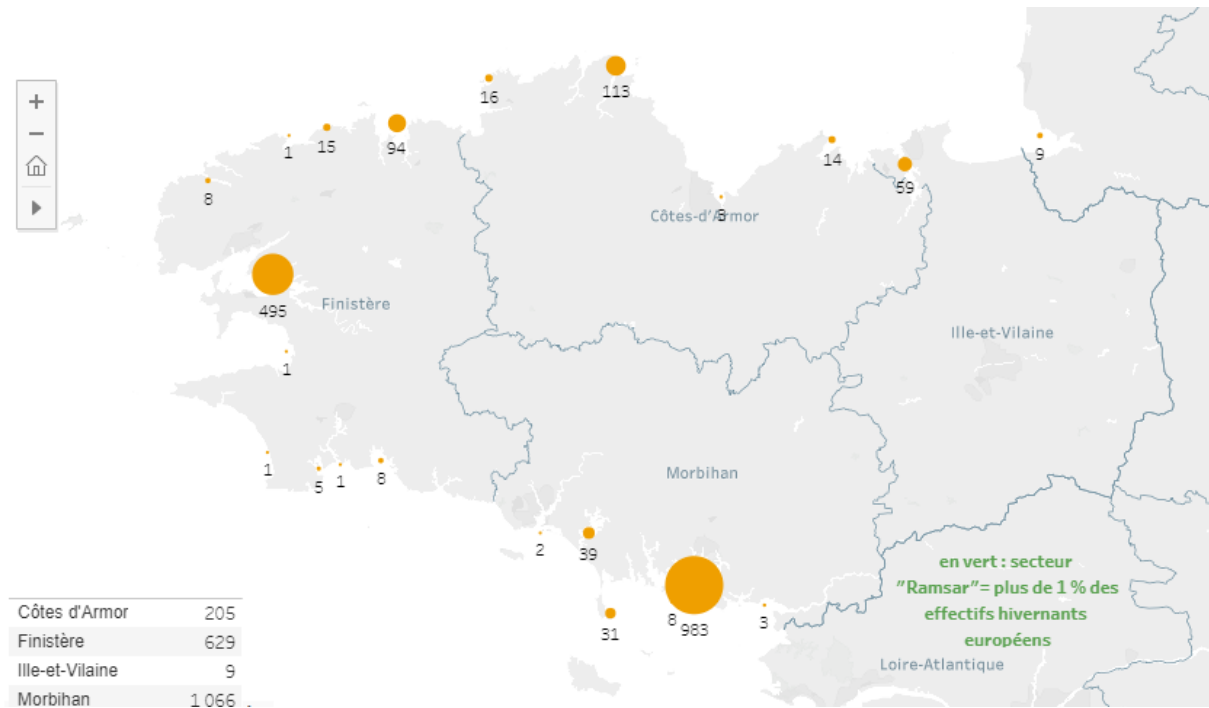


Figure 22. Exemple de distribution des effectifs de Harle huppé à la mi-janvier 2017 en Bretagne (extrait de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

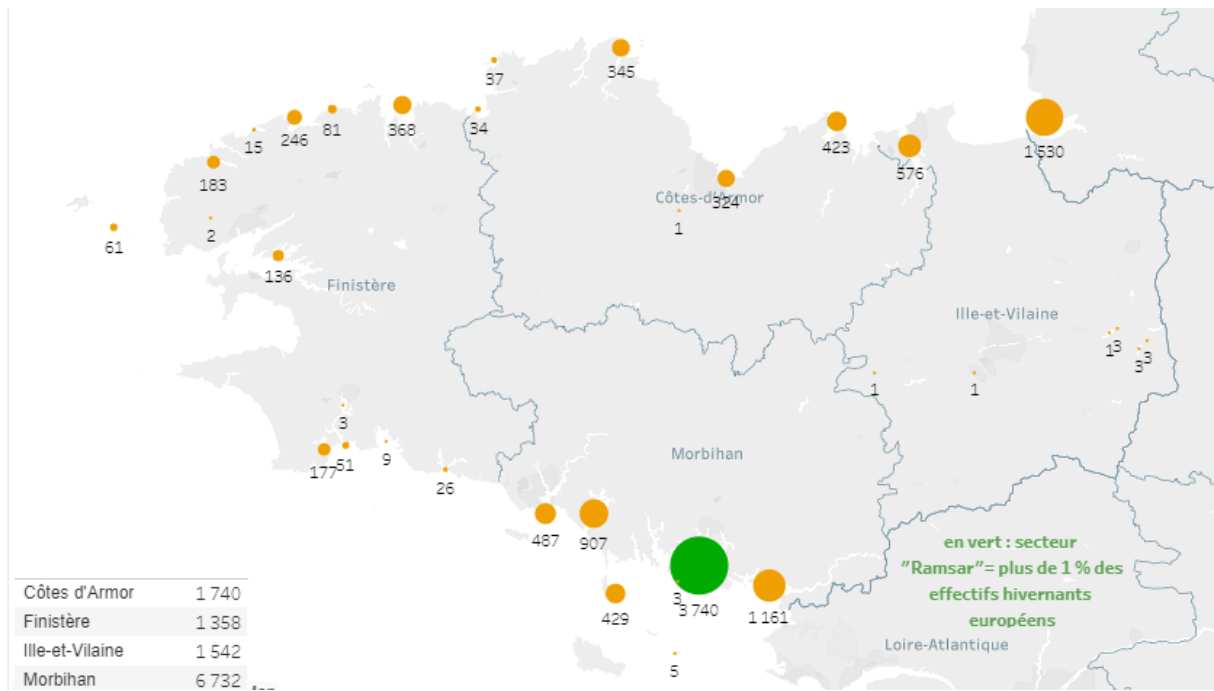


Figure 23. Exemple de distribution des effectifs de Tadorne de Belon à la mi-janvier 2017 en Bretagne (extrait de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

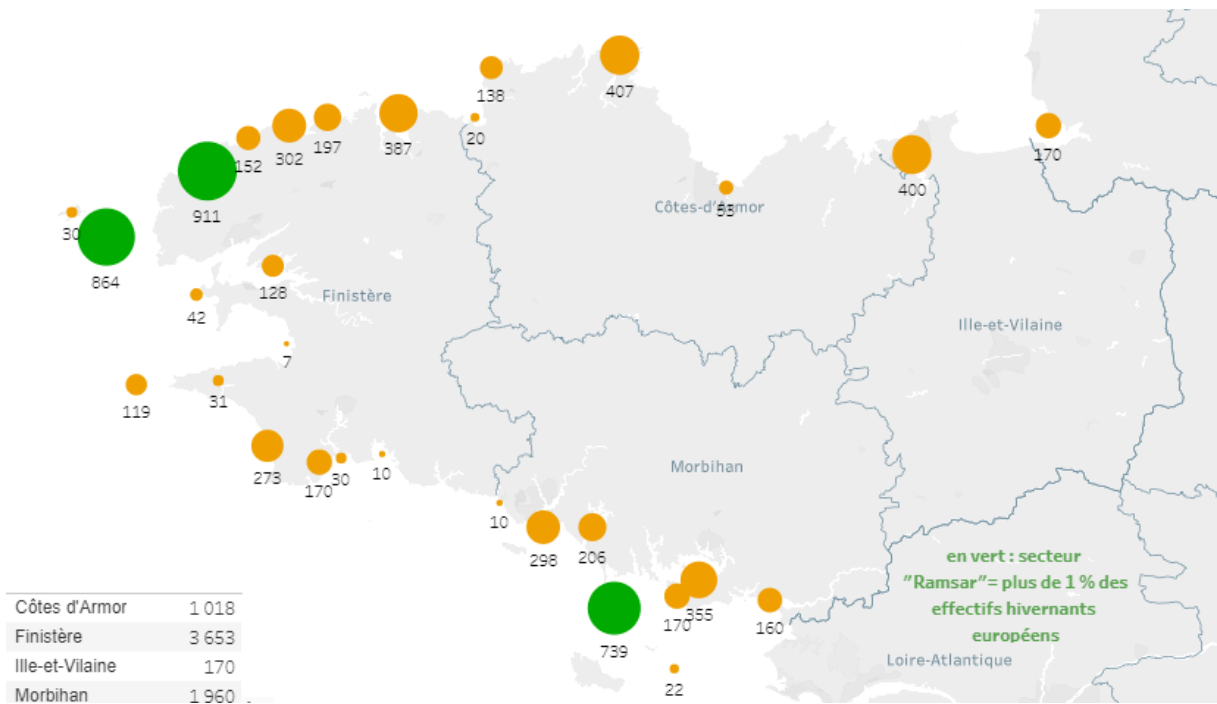


Figure 24. Exemple de distribution des effectifs de Grand gravelot à la mi-janvier 2017 en Bretagne (extrait de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne)

## Distribution des espèces menacées par commune

La distribution communale des espèces menacées permet de compléter les informations générales sur le nombre total de données ou la richesse spécifique globale (**Tab. 8, Fig. 25 & Fig. 26**) :

- 2 communes dépassent le seuil de **50 espèces** « menacées ou quasi-menacées » identifiées : **Plévenon** et **Fréhel**. Rappelons qu'il s'agit aussi des communes avec la plus grande richesse spécifique globale. Le nombre d'espèces menacées nicheuses et non-nicheuses est relativement équilibré pour les 2 communes.
- 15 communes comptent entre 21 et 50 espèces menacées. Il s'agit de communes à forte richesse spécifique, souvent situées sur le littoral.
- 27 communes comptent entre 6 et 20 espèces menacées et sont distribuées de manière hétérogène sur le territoire de Dinan Agglomération. Ce sont toutes des communes ayant une richesse spécifique globale moyenne.
- Sans surprise, les 20 communes ayant une richesse spécifique faible se retrouvent aussi avec un nombre d'espèces menacées faible, compris entre 0 et 5.

La plupart des communes suivent, pour la richesse spécifique des espèces listes rouges, le même schéma que pour la richesse spécifique globale.

La plupart des communes bien prospectées, notamment littorales, comptent environ 25 à 40 % d'espèces menacées sur le total d'espèces recensées (**Tab. 8**). On constate néanmoins que des communes intérieures a priori bien prospectées (exemple de Corseul ou Plouasne) comptent un pourcentage un peu moins élevé d'espèces menacées (autour de 20 %, ce qui traduit sans doute un peuplement plus commun).

Tableau 8. Proportion d'espèces menacées nicheuses et non-nicheuses par commune sur le territoire d'étude (période 2014-2020)

Communes	Nombre total d'espèces (2014-2020)	Nombre d'espèces nicheuses menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale	Nombre d'espèces non-nicheuses menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale	Nombre total d'espèces menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale	% d'espèces menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale
AUCALEUC	42	0	0	0	0 %
BOBITAL	48	2	2	4	8 %
BOURSEUL	9	0	2	2	22 %
BROONS	45	5	4	9	20 %
BRUSVILY	74	7	4	11	15 %
CALORGUEN	49	4	7	10	22 %
CAULNES	65	2	5	7	11 %
CORSEUL	90	14	8	22	24 %
CREHEN	58	5	12	16	29 %
DINAN	73	14	2	16	22 %
EVRAU	69	7	4	11	16 %
FREHEL	148	26	29	54	37 %
GUENROC	57	2	3	5	9 %
GUITTE	69	5	5	10	14 %
LA CHAPELLE-BLANCHE	62	3	5	8	13 %
LA LANDEC	24	0	3	3	12 %
LA VICOMTE-SUR-RANCE	63	5	7	11	19 %
LANDEBIA	4	3	0	3	75 %
LANGROLAY-SUR-RANCE	108	8	18	26	24 %
LANGUEDIAS	82	13	11	24	29 %
LANGUENAN	33	1	0	1	3 %
LANVALLAY	128	22	14	34	28 %
LE HINGLE	24	1	1	2	8 %
LE QUIOU	27	7	0	7	26 %
LES CHAMPS-GERAUX	65	10	3	12	20 %
MATIGNON	83	8	17	24	30 %
MEGRIT	45	2	3	5	11 %
PLANCOET	56	11	5	16	29 %
PLEBOULLE	95	15	20	34	37 %
PLELAN-LE-PETIT	74	9	6	15	20 %
PLESLIN-TRIGAVOU	43	3	3	6	14 %
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	155	24	27	50	33 %
PLEVEN	57	15	3	18	32 %
PLEVENON	169	33	29	60	37 %
PLOREC-SUR-ARGUENON	15	0	2	2	13 %
PLOUASNE	82	11	6	17	21 %

Communes	Nombre total d'espèces (2014-2020)	Nombre d'espèces nicheuses menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale	Nombre d'espèces non-nicheuses menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale	Nombre total d'espèces menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale	% d'espèces menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité biologique régionale
PLOUER-SUR-RANCE	103	10	17	26	26 %
PLUDUNO	41	7	1	8	20 %
PLUMAUDAN	50	6	2	8	16 %
PLUMAUGAT	54	4	3	7	13 %
QUEVERT	40	3	1	4	10 %
RUCA	25	3	0	3	12 %
SAINT-ANDRE-DES-EAUX	96	16	9	25	26 %
SAINT-CARNE	25	1	1	2	8 %
SAINT-CAST-LE-GUILDON	130	22	24	45	35 %
SAINT-HELEN	109	22	12	33	31 %
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	139	26	25	49	37 %
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	39	5	3	8	21 %
SAINT-JUDOCE	38	0	1	1	3 %
SAINT-JUVAT	23	7	2	9	39 %
SAINT-LORMEL	46	5	4	9	20 %
SAINT-MADEN	16	2	0	2	12 %
SAINT-MAUDEZ	21	0	1	1	5 %
SAINT-MELOIR-DES-BOIS	22	0	1	1	5 %
SAINT-MICHEL-DE-PLELAN	16	0	1	1	6 %
SAINT-POTAN	26	3	0	3	12 %
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	97	16	10	25	27 %
TADEN	112	22	11	32	29 %
TREBEDAN	93	11	11	22	24 %
TREFUMEL	36	7	2	9	25 %
TRELIVAN	65	5	5	10	15 %
TREVRON	65	7	3	10	15 %
VILDE-GUINGALAN	40	0	1	1	2 %
YVIGNAC-LA-TOUR	57	9	3	12	21 %

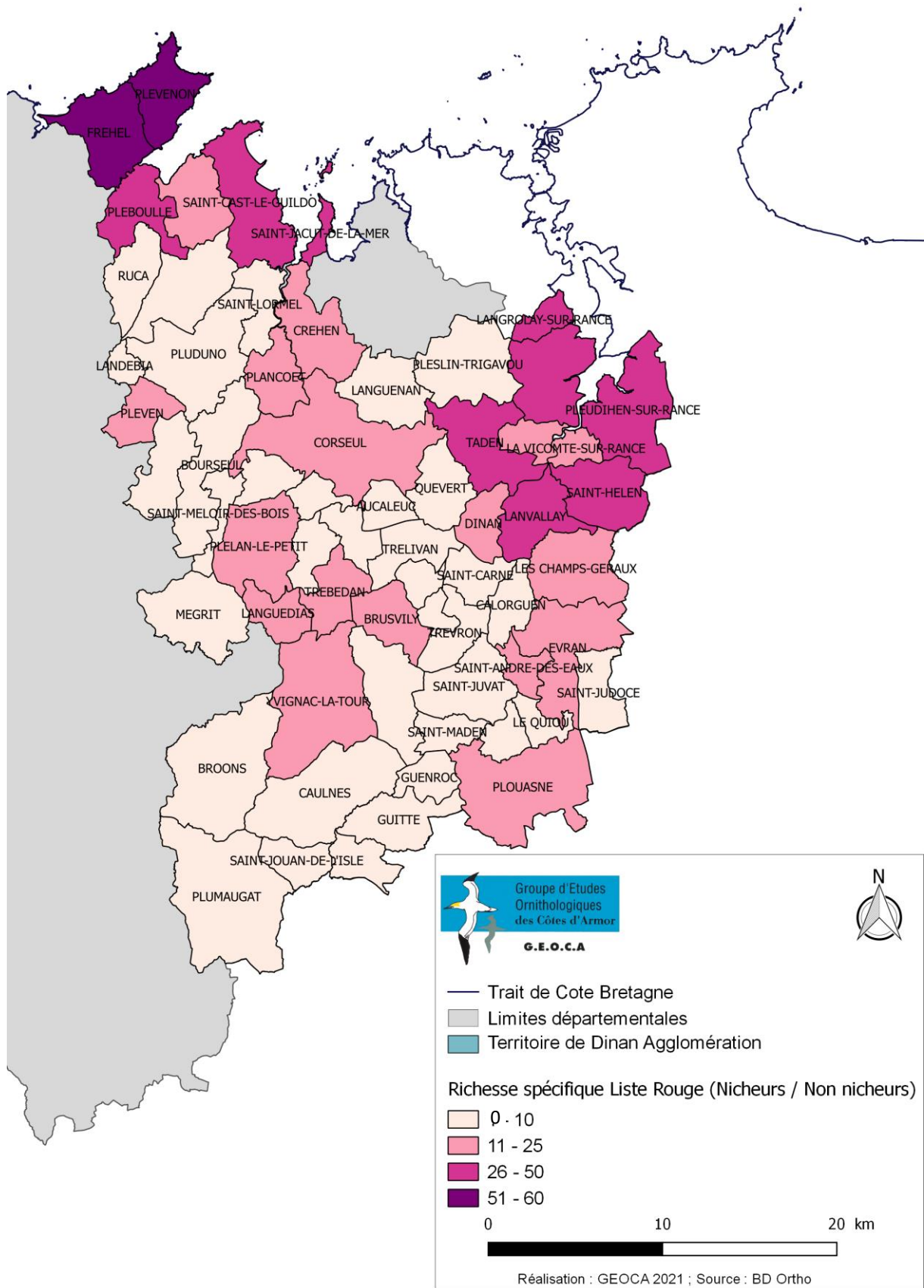
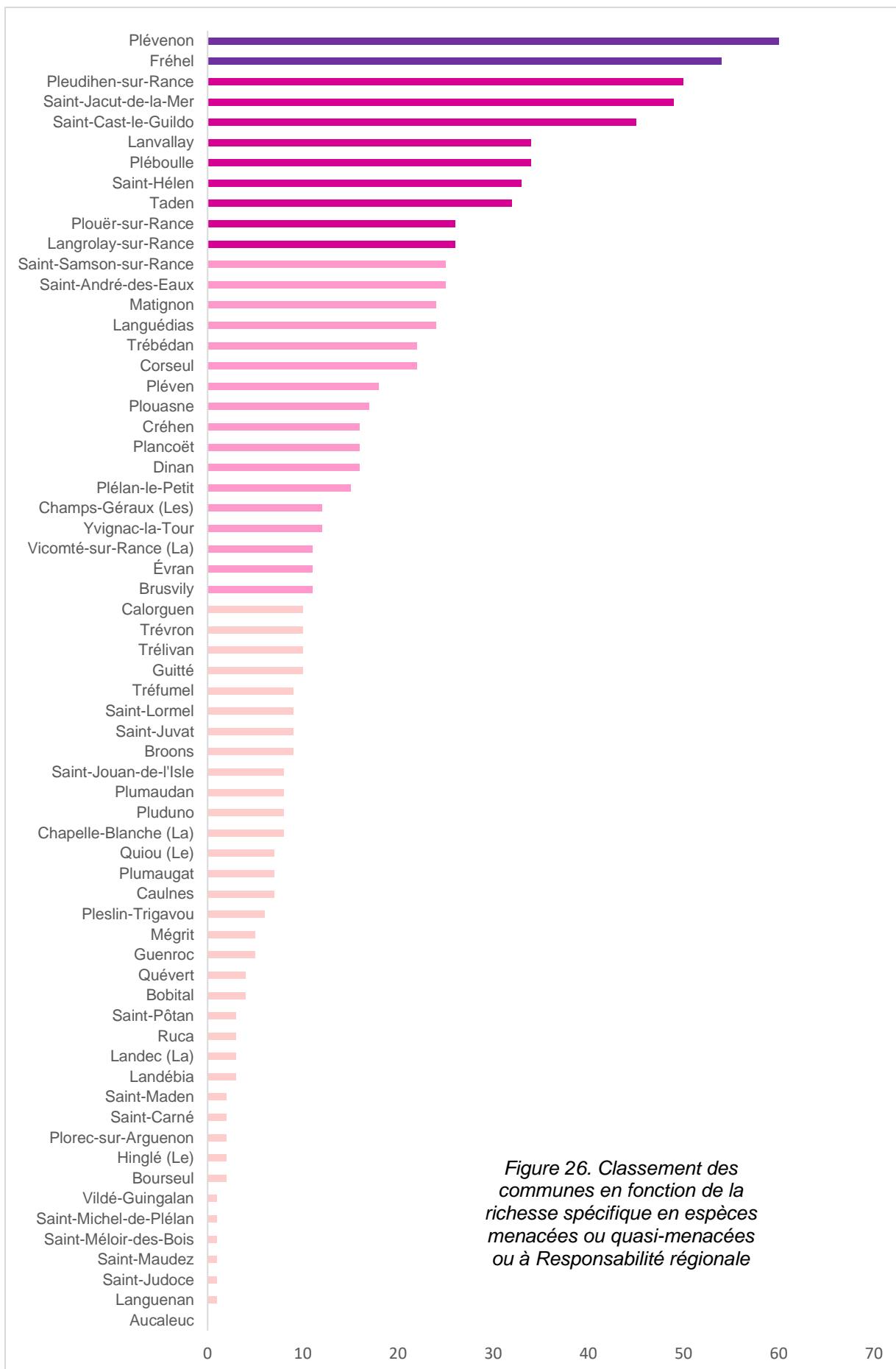


Figure 25. Distribution géographique des communes du territoire d'étude en fonction de la richesse spécifique des espèces menacées ou quasi-menacées ou à Responsabilité régionale



*Figure 26. Classement des communes en fonction de la richesse spécifique en espèces menacées ou quasi-menacées ou à Responsabilité régionale*



Si l'on regarde ensuite le nombre de communes où les espèces menacées sont présentes, on constate, pour les espèces nicheuses, une très forte concentration (**Fig. 27**). Assez logiquement, les espèces présentes sur très peu de sites et donc très peu de communes sont les espèces au statut le plus fort, et donc considérées comme les plus menacées. A noter qu'il s'agit d'ailleurs de l'un des critères de sélection des Listes rouges.

- On constate que sur les 53 espèces nicheuses considérées comme menacées ou à responsabilité biologique régionale élevée, **15 n'ont fourni des indices de reproduction que sur une seule commune**. Si cela se comprend aisément pour des oiseaux marins ou littoraux, c'est plus étonnant pour des passereaux nicheurs. Il s'agit, pour ces derniers, d'espèces inféodées à des habitats bien particuliers et assez localisés sur le territoire : marais ou prairies humides (Bergeronnette flavéole, Locustelle tachetée, Bruant des roseaux) et vieux résineux (Mésange noire).
- 14 espèces n'ont fourni des indices de reproduction récents que sur 2 à 5 communes. Là encore, des espèces très localisées, notamment des oiseaux marins ou littoraux mais avec cette fois des lacunes de connaissances probables : Pipit maritime, Chevêche d'Athéna, Mésange nonnette, Grosbec casse-noyaux).
- 11 espèces ont fourni des indices de reproduction sur 6 à 15 communes, ce qui traduit un certain étalement des populations et la présence d'un réseau d'habitats pour ces espèces.
- Enfin, 13 espèces peuvent être considérées comme assez communes car présentes comme reproductrices sur plus de 15 communes du territoire.



*Fauvette pitchou* © Y. Février

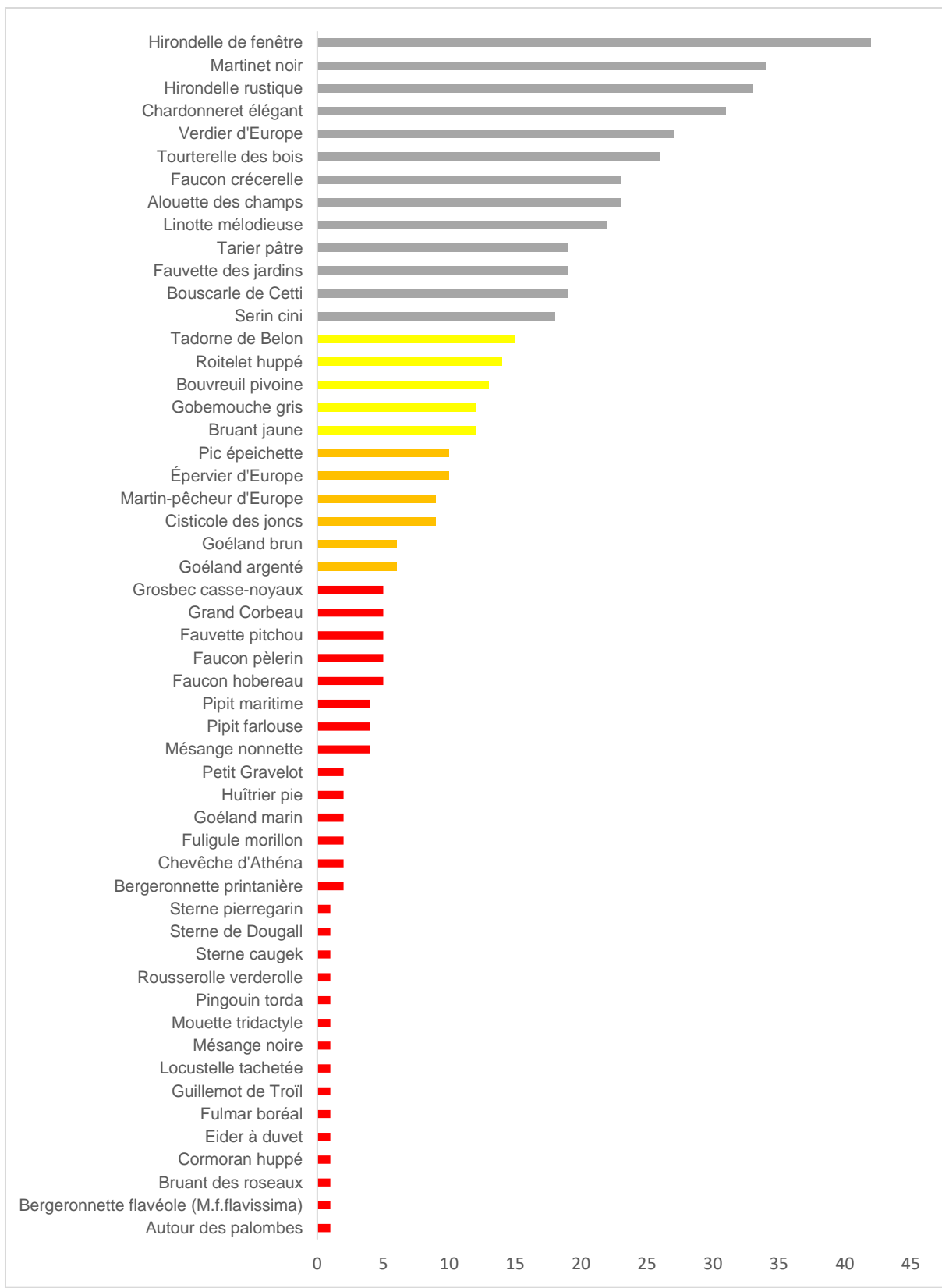


Figure 27. Classement des espèces nicheuses menacées ou quasi-menacées ou à Responsabilité régionale sur le territoire en fonction du nombre de communes à avoir fourni des indices de reproduction récents (depuis 2014)

## Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux

La Directive Oiseaux établit un **système général de protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire de l'Union Européenne.**

Ce système concerne les oiseaux mais aussi leurs œufs, leurs nids et leurs habitats. Les États doivent prendre les mesures nécessaires pour maintenir les populations d'oiseaux à un niveau correspondant aux exigences écologiques des espèces, « *compte tenu du contexte économique, culturel ou récréationnel* ». **L'Annexe 1 de la Directive Oiseaux : Espèces faisant l'objet de mesures de conservations spéciales concernant leur habitat (ZPS : Zones de Protection Spéciales). **Sont en outre interdits leur mise à mort ou leur capture intentionnelle, la destruction ou le déplacement des nids et des œufs** (même vides), **leur perturbation intentionnelle**, notamment en période de reproduction et de dépendance, **leur détention.****

### Espèces nicheuses :

Sur le territoire de Dinan Agglomération, 11 espèces incluses dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux ont fourni récemment des indices de reproduction (donnée la plus ancienne en 2018 pour le Pic noir) (**Annexe 3 & Tab. 9**). Il s'agit, pour beaucoup de nicheurs assez rares et localisés.

*Tableau 9. Liste des espèces classées en Annexe I de la Directive Oiseaux et se reproduisant localement sur le territoire d'étude*

Nom français	Nom latin	Statut local	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France 2016	Liste rouge Bretagne 2015	
			Nich.	Nich.		Nich.	Nich.	RBR
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	-	-	Mineure
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	-	-	Modérée
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europæus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	Mineure
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	EN	Elevée
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nicheur possible 2020	-	NT	x	EN	-	Très élevée
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Nicheur probable 2020	-	VU	x	VU	-	Mineure
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	Mineure
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Nicheur probable 2018	-	-	x	-	-	Mineure
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	NT	NT	Très élevée
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	CR	CR	Majeure
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	Elevée

Les espèces non évoquées précédemment sont l'Alouette lulu (plutôt notée au sud du territoire), la Bondrée apivore (présente dans les massifs forestiers et petits boisements), l'Engoulevent d'Europe (landes et boisements), le Pic mar (principaux boisements) et le Pic noir (principaux boisements et bocage). Environ la moitié des communes du territoire (31 sur 64) ont fourni des indices de nidification récents pour au moins une de ces espèces (**Fig. 28 & Fig. 29**).

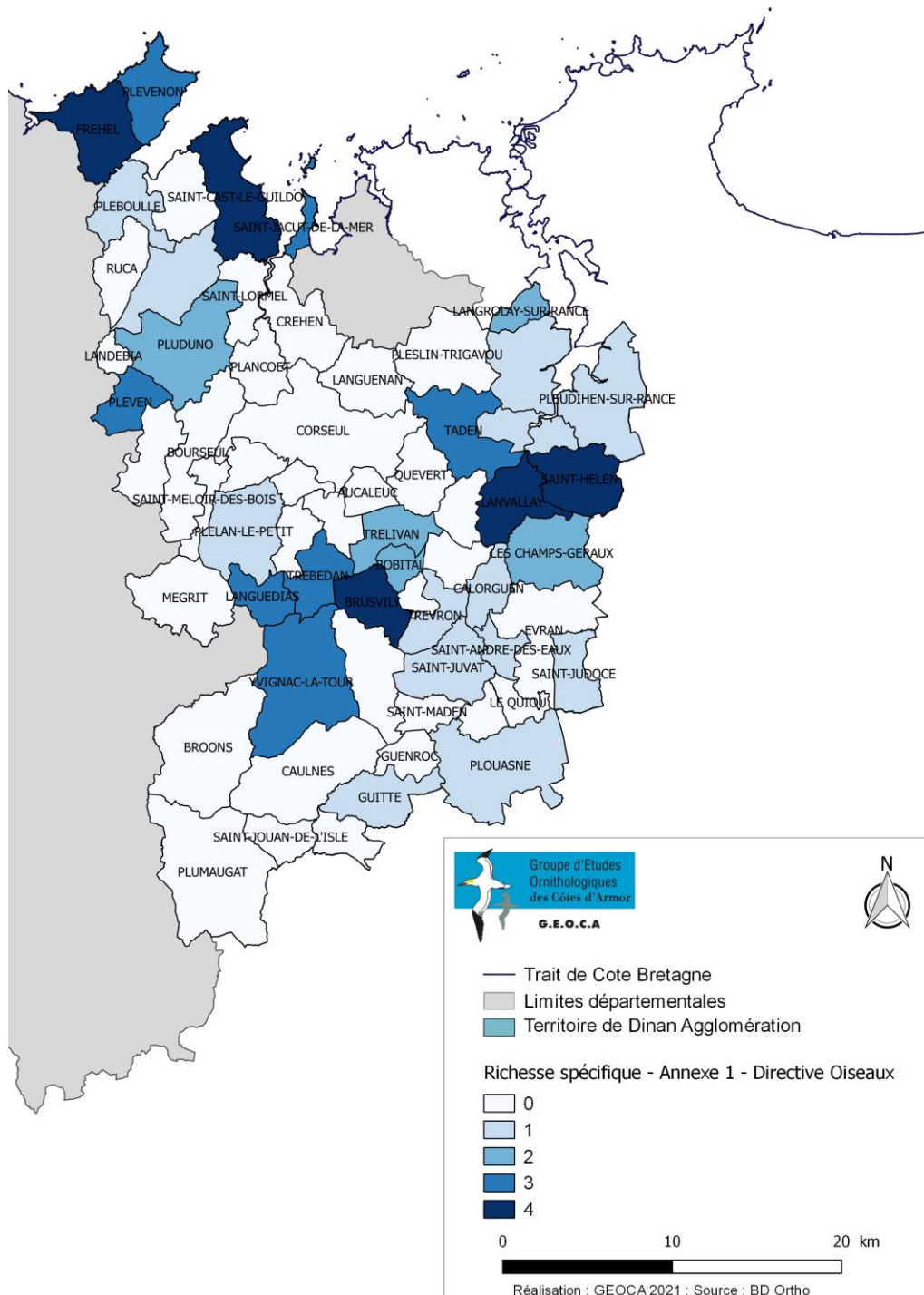


Figure 28. Distribution des communes accueillant la reproduction d'espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sur le territoire de Dinan Agglomération

Les communes concernées sont surtout des communes littorales ou présentant de forts taux de boisements (foret de Coëtquen, bois d'Yvignac, landes boisées de Brusvily, landes de Taden...).

- 5 communes comptent 4 espèces nicheuses de l'Annexe I, soit plus d'un tiers des espèces identifiées : Saint-Hélen, Saint-Cast-le-Guildo, Lanvallay, Fréhel et Brusvily ;
- 12 communes comptent entre 2 et 3 espèces de l'Annexe I ;
- 14 communes comptent 1 seule espèce de l'Annexe I.

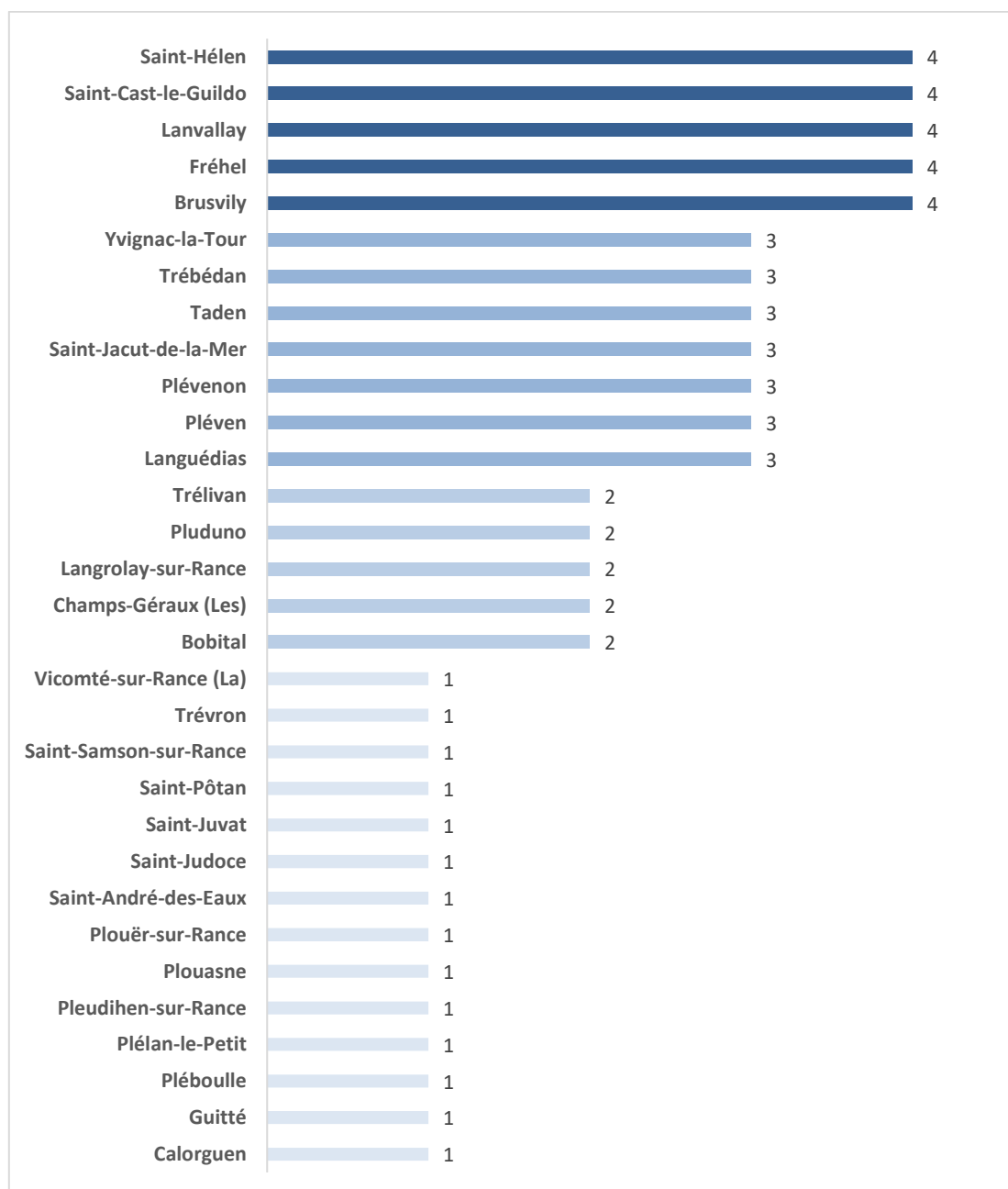


Figure 29. Classement des communes de Dinan Agglomération en fonction de la richesse spécifique en espèces nicheuses de l'Annexe I de la Directive Oiseaux (les communes n'ayant aucune espèce nicheuse récente en Annexe I ne sont pas indiquées).

## Espèces non-nicheuses

Au total, 56 espèces non-nicheuses du territoire sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (**Annexe 3 & Tab. 10**). Cette liste reprend les 12 espèces nicheuses précédemment citées car, contrairement aux statuts de menace qui sont liés au cycle biologique correspondant, l'inscription à l'Annexe I concerne l'espèce tout au long de son cycle. Les données hors indices de nidification pour ces 12 espèces sont donc à considérer également.

Dans cette liste, on retrouve un certain nombre d'espèces occasionnelles ou de migrateurs rares (Aigle botté, Bernache nonnette, Bihoreau gris, Blongios nain, Cigogne blanche, Cigogne noire, Crave à bec rouge, Cygne chanteur, Grue cendre, Ibis falcinelle...) mais aussi des migrateurs ou hivernants réguliers à plus fort enjeu donc (Balbuzard pêcheur, Barge rousse, Butor étoilé, Grèbe esclavon, Hibou des marais, Marouette ponctuée, plongeurs, Puffin des Baléares). A titre d'exemple, le Puffin des Baléares peut compter des effectifs d'importance internationale sur la frange littorale (10 à 25 % de la population mondiale exploite les côtes nord Bretagne en période estivale).

Tableau 10. Liste des espèces classées en Annexe I de la Directive Oiseaux identifiées récemment sur le territoire d'étude

Nom français	STATUT LOCAL	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Aigle botté	Non nicheur 2020	x	NT	-	-	-	-	-	-
Aigrette garzette	Nicheur possible 2020	x	-	-	-	NT	Modérée	-	-
Alouette lulu	Nicheur probable 2020	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Avocette élégante	Non Nicheur 2019	x	-	-	-	VU	Elevée	NT	Elevée
Balbuzard pêcheur	Non nicheur 2020	x	VU	-	-	-	-	-	-
Barge rousse	Non nicheur 2021	x	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bernache nonnette	Non nicheur 2021	x	-	-	-	-	-	-	-
Bihoreau gris	Non nicheur 2020	x	NT	-	-	-	-	-	-
Blongios nain	Non nicheur 2020	x	EN	-	-	-	-	-	-
Bondrée apivore	Nicheur probable 2020	x	-	-	-	-	Modérée	-	-
Busard des roseaux	Non nicheur 2020	x	NT	-	-	EN	Très élevée	-	-
Busard Saint-Martin	Non nicheur 2021	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Butor étoilé	Non nicheur 2020	x	VU	-	-	RE	-	-	-
Cigogne blanche	Non nicheur 2020	x	-	-	-	-	-	-	-
Cigogne noire	Non nicheur 2017	x	EN	-	VU	-	-	-	-
Combattant varié	Non nicheur 2016	x	-	-	NT	-	-	-	-
Crave à bec rouge	Non nicheur 2019	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Cygne chanteur	Non nicheur 2019	x	-	-	-	-	-	-	-
Échasse blanche	Non nicheur 2018	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Élanion blanc	Non nicheur 2021	x	VU	-	-	-	-	-	-

Nom français	STATUT LOCAL	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Engoulevent d'Europe	<i>Nicheur certain 2020</i>	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Faucon émerillon	<i>Nicheur probable 2020</i>	x	-	-	-	-	-	-	-
Faucon pèlerin	<i>Nicheur certain 2020</i>	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Fauvette pitchou	<i>Nicheur certain 2020</i>	x	EN	-	-	-	Très élevée	-	-
Grande Aigrette	<i>Non nicheur 2021</i>	x	NT	-	-	-	-	EN	Elevée
Gravelot à collier interrompu	<i>Non nicheur 2019</i>	x	VU	-	-	VU	Très élevée	-	-
Grèbe esclavon	<i>Non nicheur 2021</i>	x	-	VU	-	-	-	VU	Majeure
Grue cendrée	<i>Non nicheur 2020</i>	x	CR	NT	-	-	-	-	-
Guifette moustac	<i>Non nicheur 2014</i>	x	VU	-	-	-	-	-	-
Guifette noire	<i>Non nicheur 2016</i>	x	EN	-	-	-	-	-	-
Héron pourpré	<i>Non nicheur 2018</i>	x	-	-	-	-	-	-	-
Hibou des marais	<i>Non nicheur 2021</i>	x	VU	-	-	-	-	-	-
Ibis falcinelle	<i>Non nicheur 2019</i>	x	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Marouette ponctuée	<i>Non nicheur 2019</i>	x	VU	-	-	-	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Nicheur probable 2020</i>	x	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Milan noir	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Milan royal	<i>Non nicheur 2019</i>	x	VU	VU	-	-	-	-	-
Mouette mélanocéphale	<i>Non nicheur 2021</i>	x	-	-	-	-	-	-	Modérée
Mouette pygmée	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	-	-	-	-	-
Océanite culblanc	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	-	-	-	-	-
Océanite tempête	<i>Non nicheur 2020</i>	x	VU	-	-	EN	Majeure	-	Mineure
Oedicnème criard	<i>Non nicheur 2018</i>	x	-	-	-	-	-	-	-
Pic mar	<i>Nicheur certain 2020</i>	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pic noir	<i>Nicheur probable 2018</i>	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Plongeon arctique	<i>Non nicheur 2021</i>	x	-	-	-	-	-	-	Modérée
Plongeon catmarin	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	-	-	-	-	Modérée
Plongeon imbrin	<i>Non nicheur 2021</i>	x	-	VU	-	-	-	VU	Majeure
Pluvier doré	<i>Non nicheur 2021</i>	x	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Pluvier guignard	<i>Non nicheur 2019</i>	x	-	-	NT	-	-	-	-
Puffin des Baléares	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	VU	-	-	-	Très élevée
Spatule blanche	<i>Non nicheur 2020</i>	x	NT	VU	-	-	-	EN	Majeure
Sterne caugek	<i>Nicheur probable 2020</i>	x	NT	-	-	NT	Très élevée	-	Mineure
Sterne de Dougall	<i>Nicheur certain 2020</i>	x	CR	-	NT	CR	Majeure	-	Modérée
Sterne naine	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	-	EN	Elevée	-	Mineure
Sterne pierregarin	<i>Nicheur certain 2020</i>	x	-	-	-	-	Elevée	-	Mineure
Tadorne casarca	<i>Non nicheur 2020</i>	x	-	-	-	-	-	-	-

## **Synthèse sur l'intérêt avifaunistique du territoire d'étude**

Après toutes ces analyses des données existantes sur le territoire de Dinan Agglomération, et la prise en compte des études menées localement ou plus globalement, plusieurs constats peuvent être faits : L'état des connaissances est très hétérogène sur le territoire avec des sites très bien connus et suivis (littoral) et de vastes zones peu connues et très peu prospectées.

De manière générale, les communes et sites intérieurs ont été identifiés comme sous-prospectés. De manière à pouvoir les étudier ultérieurement et définir les enjeux, ils nécessiteraient avant tout des efforts d'amélioration de connaissance.

Sur les 248 espèces identifiées récemment sur le territoire de Dinan Agglomération, environ 90 sont jugées menacées, quasi-menacées ou à Responsabilité régionale. Certaines espèces atteignent des niveaux de responsabilité très élevés car leurs populations nationales ou régionales se concentrent sur le territoire, souvent sur un seul site. C'est le cas de plusieurs oiseaux marins nicheurs au cap Fréhel ou sur l'île de la Colombière. Globalement, le littoral et les estuaires regroupent l'essentiel des populations concernées, à savoir des oiseaux marins nicheurs, des oiseaux nicheurs rupestres, des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants... Les landes et boisements abritent également de forts enjeux localement même si un manque de connaissance et d'évaluation rend plus complexe l'identification et la hiérarchisation des sites d'intérêt. La fragilité des populations et leur concentration sur très peu de sites sont des éléments importants à prendre en compte en matière de conservation et de gestion des habitats. Il paraît en effet primordial de réfléchir en termes de potentialités d'accueil et de réseaux de sites favorables plutôt que de conservation d'un unique site de reproduction. La conservation et la réhabilitation d'un réseau de landes sur le territoire pourra ainsi favoriser le développement de la Fauvette pitchou et assurer un meilleur état de conservation que de simplement gérer les sites abritant les noyaux de population.

Un focus sur plusieurs espèces « emblématiques » du territoire d'étude permet d'illustrer les différents cas de figure présents (**Tab. 11**).



*Fulmar boréal dans les falaises du cap Fréhel – Plévenon © Y. Février*



Tableau 11. Exemple de quelques espèces emblématiques ou à fort enjeu sur le territoire d'étude

Espèce	Statut biologique sur le territoire	Distribution sur le territoire	Préconisations
<b>Bergeronnette flavéole</b>	Nicheur	Très localisée (1 site) dans les herbus de la Ville Ger et des Bas-Champs	Protection stricte des habitats et des populations
<b>Bernache cravant</b>	Migrateur/hivernant	Bien répartie sur le littoral	Protection des habitats, sensibilisation aux dérangements qui augmentent (usages récréatifs, chiens...)
<b>Chevêche d'Athéna</b>	Nicheur et hivernant	Présente de manière fragmentée dans la vallée de la Rance	Amélioration des connaissances sur la distribution des populations. Actions de sauvegarde des habitats, du vieux bâti, mise en place de sites de reproduction artificiels si nécessaire.
<b>Faucon pèlerin</b>	Nicheur et Migrateur/hivernant	Localisé comme nicheur à 5 sites	Concertation avec les entreprises et les professionnels des carrières, formation du personnel, sensibilisation, suivis, préconisations de calendrier et gestion. Protection stricte des sites naturels de reproduction.
<b>Fauvette pitchou</b>	Nicheur et migrateur/hivernant	Localisée à quelques landes dont une belle population dans les landes du cap Fréhel	Protection des habitats. Réduction de la fragmentation des landes (boisements, chemins...). Conservation des landes. Amélioration des connaissances sur la distribution de l'espèce (notamment dans l'intérieur des terres).
<b>Grèbe esclavon</b>	Migrateur/hivernant	Espèce régulière en faibles effectifs sur les estuaires et le littoral du territoire (estuaire de la Rance notamment) où il côtoie le Grèbe à cou noir	Conservation de zones de quiétude et d'habitats favorables.
<b>Guillemot de Troïl</b>	Nicheur et migrateur/hivernant	Très localisé comme nicheur (1 site) sur le site du cap Fréhel	Protection stricte des sites de reproduction, réduction des dérangements (tourisme, navigation en bas de falaise, survols, drones...). Conservation des habitats marins et de la ressource.
<b>Harle huppé</b>	Migrateur/hivernant	Localisé sur la frange littorale et les estuaires en migration et hivernage	Conservation de zones de quiétude et d'habitats favorables.
<b>Pingouin torda</b>	Nicheur et migrateur/hivernant	Très localisé comme nicheur (1 site) sur le site du cap Fréhel	Protection stricte des sites de reproduction, réduction des dérangements (tourisme, navigation en bas de falaise, survols, drones...). Conservation des habitats marins et de la ressource.
<b>Puffin des Baléares</b>	Migrateur	Espèce pouvant être abondante sur la frange littorale en migration ou stationnement	Conservation de zones de quiétude et d'habitats favorables.
<b>Sterne de Dougall</b>	Nicheur et migrateur	Très localisée comme nicheur (1 site) sur l'île de la Colombière. Irrégulière. Migrateur parfois plus nombreux sur le même secteur.	Protection stricte des sites de reproduction, réduction des dérangements (accès piétons, navigation), survols, drones...). Conservation des habitats marins et de la ressource.
<b>Tadorne de Belon</b>	Nicheur et migrateur/hivernant	Nicheur assez bien réparti sur le littoral et les vallées estuariennes. Commun en hivernage et migration sur les baies et estuaires du territoire.	Protection des habitats, sensibilisation aux dérangements qui augmentent (usages récréatifs, chiens...)

### **3. Pistes pour l'amélioration des connaissances et la prise en compte de l'avifaune dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal**

---

#### **3.1. Amélioration des connaissances**

Le préalable indispensable à toute action de protection, de gestion ou de sensibilisation reste la connaissance. Or il existe une forte hétérogénéité territoriale qu'il faut tenter de réduire au maximum. Plus précisément, il semble important que l'ensemble du territoire et des communes fassent l'objet d'un « seuil » minimum de connaissance, permettant de juger de leur intérêt.

Il s'avère difficile par des méthodes participatives, d'homogénéiser la connaissance sur un territoire aussi vaste que Dinan Agglomération, tant certains sites attirent les observateurs et sont riches en espèces. Le déséquilibre de connaissances restera donc toujours présent et fort malgré tous les efforts de mobilisation qui seraient entrepris. En revanche, il semble important dans une démarche d'ABI d'assurer une couverture communale minimale avec un seuil de connaissance minimum (pouvant correspondre au seuil défini pour les espèces communes). Il convient donc de mettre en place des méthodes protocolées ou semi-protocolées mais surtout de mobiliser des observateurs dédiés à cette acquisition de connaissance en ciblant les zones les moins connues et prospectées.

#### **Méthodes d'acquisition :**

Comme évoqué précédemment, les limites des données opportunistes restent le choix des observateurs de prospecter et renseigner certains sites ou communes pour leur attrait ornithologique ou paysager ou leur praticité (lieu de résidence ou proximité). Aussi seuls des inventaires dédiés pourront permettre d'acquérir un niveau de connaissance minimal sur certaines communes actuellement quasi-orphelines de données. Des échantillonnages par points d'écoute sont une base intéressante qui permet une approche semi-quantitative et une relation aux habitats dans lesquels sont opérés ces suivis. Dans le cadre d'Atlas de Biodiversité Communales, le GEOCA a déjà opéré ce genre d'échantillonnages qui offre un degré d'information intéressant et homogène pour un effort ciblé et réduit (**Fig. 30**).

Des parcours véhiculés peuvent également être mis en place, notamment en période hivernale dans les milieux ouverts, agricoles, où la détection des espèces est rendue facilitée par une végétation réduite.

Enfin, de nouvelles méthodes automatisées se développent aujourd'hui tels que les enregistreurs passifs qui permettent de détecter les vocalises des oiseaux de passage ou chanteurs sur un site.

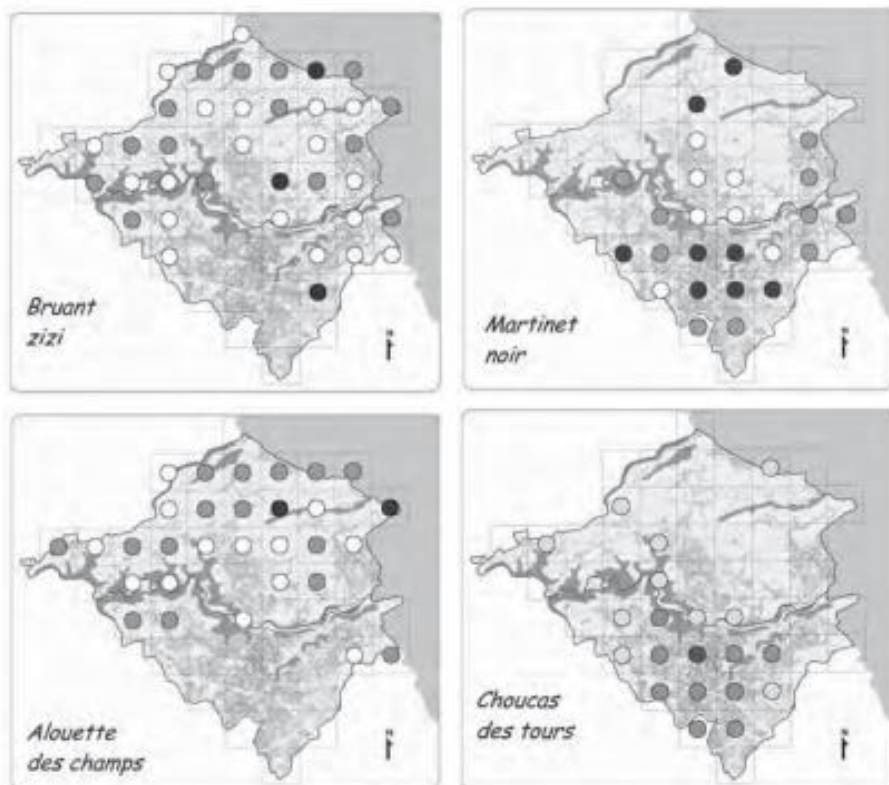


Figure 30. Exemple de cartes réalisées sur l'atlas nicheur de Plérin/Saint-Brieuc dans le cadre d'un ABC montrant la distribution d'espèces plutôt indicatrices de milieux agricoles ouverts à semi-ouverts et d'espèces indicatrices de milieux plutôt urbanisés (GEOCA, 2012) Ces cartes ont été élaborées à partir d'échantillonnages semi-quantitatifs par points d'écoute réalisés dans chaque maille de 1x1km



Le Bruant jaune, une espèce désormais localisée dont la distribution reste à préciser sur le territoire © Y. Février

### **3.2. Prise en compte des enjeux :**

L'état des connaissances actuelles permet déjà de rendre compte des enjeux prioritaires pour l'avifaune. De nombreuses études et suivis réalisés localement viennent également compléter les données et orienter ces préconisations. Il s'agit bien évidemment de pistes de réflexion concernant l'avifaune uniquement et qui doivent faire l'objet d'analyses plus globales.

#### **Protection renforcée et gestion adaptée des sites identifiés d'intérêt**

Si certains enjeux forts voire majeurs sont bien mis en évidence sur le territoire, force est de constater qu'il existe très peu d'outils de protection. Le seul outil réellement en place étant l'Arrêté de Protection de Biotope de l'îlot de la Colombière et de ses environs (7 ha). De nombreux sites à fort enjeux ne possèdent donc pas de protection forte alors même qu'ils font l'objet de menaces ou de pressions croissantes pour certains. Des réflexions sont localement en cours sur certains sites, notamment après des débats ou des changements de statuts (foncier par exemple). Citons l'exemple des landes d'Avaugour qui font aujourd'hui l'objet d'un projet de Réserve Naturelle Régionale ou encore le marais de Chantoiseau qui fait l'objet d'un plan de gestion spécifique pour la biodiversité.

Malgré cela, il semble étonnant qu'aucune réserve naturelle n'existe sur le territoire malgré la présence de sites identifiés comme majeurs en Bretagne et en France, notamment dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) qui avait permis d'identifier et hiérarchiser les sites nécessitant des protections rapides. Le principal site identifié et visé est le cap Fréhel qui possède plusieurs centaines d'hectares de milieux naturels remarquables (landes, falaises, dunes) mais qui ne bénéficient pas d'une protection forte. Les pressions importantes sur ce site et qui se développent ces dernières années sont pourtant un signal d'alarme :

- Augmentation de la pression touristiques avec 1 million de visiteurs par an
- Augmentation des cas de survols (drones, aéronefs...)
- Pression des bateaux et embarcations, y compris professionnelles, qui stationnent en pied de falaises et peuvent impacter et déranger les populations d'oiseaux marins
- Sports nature
- Risques d'incendies
- Manifestations impactantes comme la Route du Rhum, le tour de France...
- ....

S'ajoute à cela une gestion locale discutable comme les interventions récentes de gestion sur une espèce emblématique (Grand Corbeau). Autre élément de contexte récent qui appuie sur le manque d'outil de protection : le décollage très médiatisé d'un kitesurfeur au début de l'année 2021 depuis le haut de la falaise du cap Fréhel, juste au-dessus des principales colonies d'Alcidés. Non seulement, les organisateurs (sportifs et médias professionnels) de ce saut n'étaient pas au courant des sensibilités

locales mais tout le buzz médiatique a salué cet exploit au mépris total des enjeux environnementaux. Malgré les efforts de communication, on constate aisément les limites d'une gestion en dehors des outils réserves. Cet événement n'a pas ou peu fait l'objet de suites à notre connaissance et n'est qu'un exemple de ce qui peut entraîner une catastrophe sur les populations d'oiseaux menacés et pour lesquels le site a un devoir de protection. La classification du site permettrait d'offrir une lisibilité des sensibilités (pas le cas actuellement), un meilleur respect de la réglementation et de son application (renforce le pouvoir de police et de contrôle), une gestion plus efficace et dédiée, une gestion plus cohérente avec le réseau de sites protégés (Comité scientifique ou Comité de suivi...). Il s'agit pour ce site, d'une priorité.

La double entrée « enjeux avifaunistiques » et « pressions » permet de hiérarchiser les degrés d'intervention à prévoir. Ainsi le cap Fréhel regroupe à la fois des enjeux majeurs (nationaux) et une forte pression (menaces), le rendant prioritaire. A l'inverse, les landes d'Avaugour, par exemple, présentent de forts enjeux mais une pression humaine peu élevée.

Au total, à partir des données disponibles et des études déjà réalisées, 8 sites peuvent être considérés comme prioritaires du fait d'enjeux avifaune très élevés et de pressions plus ou moins importantes, auxquels s'ajoutent 10 sites ou groupes de sites considérés comme secondaires du fait d'enjeux moins forts et de pressions souvent moins importantes également (**Tab. 12**). Pour chacun d'eux, ont été indiqués les principales caractéristiques, espèces représentatives, degrés de menace connus et des préconisations de protection ou acquisition de connaissance (**Tab. 12**). Il est important de noter qu'une grande part du territoire n'est pas évaluée de manière suffisante et qu'un certain nombre de sites, au moins secondaires, sont certainement à définir et identifier à partir des futurs programmes d'acquisition de connaissance. Les boisements et landes résiduelles devraient notamment faire l'objet d'inventaires dédiés afin de déterminer l'importance de chacun et surtout du réseau de sites. On constate d'ailleurs assez bien que les sites à enjeux identifiés sont une nouvelle fois assez corrélés avec les zones les mieux prospectées et les zones concentrant le maximum de sensibilités connues (**Fig. 31**).



*Falaises du cap Fréhel – Plévenon © Y. Février*

Tableau 12. Hiérarchisation des sites naturels déjà identifiés comme prioritaires et secondaires pour l'avifaune sur le territoire de Dinan Agglomération. En rouge, les sites considérés comme prioritaires, on jaune les sites considérés comme secondaires.

N°	Nom et secteur	Commune(s)	Milieux	Espèces « phares »	Statut réglementaire et pressions	Préconisations
1	Site naturel du Cap Fréhel, incluant la carrière de Fréhel et l'Amas du cap (400 ha)	Plévenon, Fréhel	Landes, dunes et falaises	Pingouin torda, Guillemot de Troil, Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Fauvette pitchou, Pipit farlouse, Mouette tridactyle, Fulmar boréal, Cormoran huppé	Aucun statut de protection. Très fortes pressions (tourisme, navigation, usages récréatifs, incendies...)	Mise en place d'une <b>protection forte</b> et d'une gestion en cohérence avec le réseau des sites protégés en Bretagne
2	Ilot de la Colombière (0,2 ha)	Saint-Jacut-de-la-Mer	Ilot rocheux	Sterne de Dougall, Sterne caugek, Sterne pierregarin	Arrêté de Protection de Biotope. Pressions moyennes per les usages récréatifs.	Le statut d'APB semble justifié et suffisant dans l'état actuel
3	Herbu des Bas-Champs et de la Ville Ger (180 ha)	Pleudihen-sur-Rance	Prés salés, vasières	Bergeronnette flavéole, Pipit farlouse, Bruant des roseaux, Bergeronnette printanière, Tadorne de Belon...	Znieff de type 1. Pas de protection forte. Absence de ZPS. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Mise en place d'une protection forte. Lien avec la commune voisine (La Ville-ès-Nonais). Restrictions d'accès et d'usages nécessaires. Impact des niveaux d'eau de la Rance à étudier.
4	Baie de la Fresnaye (816 ha)	Plévenon, Fréhel, Pléboulle, Maignon, Saint-Cast-le-Guildo	Prés salés, vasières, falaises	Limicoles et Anatidés migrants, Bernache cravant, Tadorne de Belon, Faucon pèlerin...	Pas de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement. Zones de quiétude à protéger (repositoires).
5	Baie de Saint-Jacut (920 ha)	Saint-Jacut-de-la-Mer, Créhen, Saint-Cas-le-Guildo	Prés salés, vasières,	Limicoles et Anatidés migrants, Bernache cravant, Tadorne de Belon, Macreuse noire...	Pas de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement. Zones de quiétude à protéger (repositoires).
6	Landes de la Roberdie (120 ha)	Taden	Landes, landes boisées	Fauvette pitchou, Bondrée apivore, Faucon hobereau, Bruant jaune...	Proposition de Réserve Naturelle Régionale en cours. Pressions faibles.	Gestion active pour la biodiversité.
7	Landes de Trébédan, landes de Brusvily et bois d'Yvignac (200 ha)	Brusvily, Trébédan, Yvignac-la-Tour	Landes, landes boisées	Engoulevent d'Europe, Pic noir, Faucon hobereau, Bondrée apivore, Busard Saint-martin...	Aucune protection. Pressions liées aux aménagements et fermeture du milieu	Acquisition foncière, protection foncière et réglementaire (ENS ?). Réhabilitation des landes.
8	Carrières en activité	Les Champs Géraux, Fréhel, La Landec...	Milieux rupestres	Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Faucon crécerelle...	Pressions liées à la fin d'activité	Concertation sur le devenir des sites (réhabilitation à vocation écologique)
8	Forêt domaniale de Coëtquen (653 ha)	Lanvallay, Les Champs-Géraux, Saint-Helen	Boisements, landes boisées	Pic mar, Pic noir, Autour des palombes, Engoulevent d'Europe...	Znieff de type 1. Pressions liées à la gestion forestière et dérangement par les usages.	Concertation sur la gestion forestière avec l'ONF : ilots de sénescence, protection des parcelles sensibles...
9	Baie de Lancieux (500 ha)	Saint-Jacut-de-la-Mer	Prés salés, vasières	Limicoles et Anatidés migrants, Bernache cravant, Tadorne de Belon...	Pas de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement. Zones de quiétude à protéger (repositoires).
10	Bras de Mordreuc et Ville Ger (220 ha)	Plouër-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance		Limicoles et Anatidés migrants, Bernache cravant, Tadorne de Belon...	Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement. Zones de quiétude à protéger (repositoires).

N°	Nom et secteur	Commune(s)	Milieux	Espèces « phares »	Statut réglementaire et pressions	Préconisations
11	<b>Marais de Chantoiseau (9 ha)</b>	Lanvallay, Saint-Helen	Marais, polder	Bruant des roseaux, Butor étoilé, Râle d'eau...	Propriété de la Région. Absence de protection forte. Plan de gestion en cours. Pressions liées aux usages récréatifs, fréquentation.	Aménagements limitant la fréquentation et favorisant des zones de quiétude, gestion active pour la biodiversité.
12	<b>Plaine de Taden à Lyvet (50 ha)</b>	La Vicomté-sur-Rance, Saint-Helen, Lanvallay	Plaine fluviale, roselières, falaises	Anatidés migrateurs, Laridés migrateurs, oiseaux d'eau nicheurs, Faucon pèlerin...	Absence de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement. Zones de quiétude à protéger (roselières).
13	<b>Grèves de Morlet et la Souhaitier</b>	Langrolay-sur-Rance, Plouër-sur-Rance	Prés salés, vasières	Limicoles et Anatidés migrateurs, Bernache cravant, Tadorne de Belon, Harle huppé, Grèbe esclavon...	Absence de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement. Zones de quiétude à protéger (repositoires).
14	<b>Marais de la Vieille Rivière (11 ha)</b>	Lanvallay	Marais et boisements humides	Oiseaux d'eau	Absence de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement.
15	<b>Boisements divers (Val Hervelin, Coât Cantel, Pont du Breuil, Aucaleuc, Landébia, Bois Riou, Rigourdaïne, Bois Gerbault, Vallée du Moulin de la Mer...)</b>	Tout le territoire	Boisements et landes boisées	Grosbec casse-noyaux, Pic mar, Bruant jaune, Pic noir...	Absence de protection. Pressions liées à la gestion forestière et dérangement par les usages.	Concertation sur la gestion forestière avec les propriétaires : îlots de sénescence, protection des parcelles sensibles...
16	<b>Mordreuc à Lessard (100 ha)</b>	Plouër-sur-Rance, Pleudihen-sur-Rance, La Vicomté-sur-Rance, Saint-Samson-sur-Rance	Rivière, vasières, prés salés, ripisylves	Limicoles migrateurs, Tadorne de Belon	Absence de protection. Pressions moyennes par usages récréatifs.	Sensibilisation des usagers au dérangement.
17	<b>Roselière des Ponts de Cieux (5 ha)</b>	Pleudihen-sur-Rance	Marais, phragmitaie	Rousserolle effarvatte, Bruant des roseaux	Absence de protection. Pressions faibles.	Fortes potentialités d'accueil en cas de restauration (niveaux d'eau). Acquisition foncière.
18	<b>Carrières du Quiou et Tréfumel (10 ha)</b>	Le Quiou, Tréfumel	Anciennes carrières	Hirondelle de rivage	Absence de protection. Pressions faibles	Suivi et protection de sites sensibles.



Colonie d'Hirondelles de rivage dans la sablière de Tréfumel © Y. Février

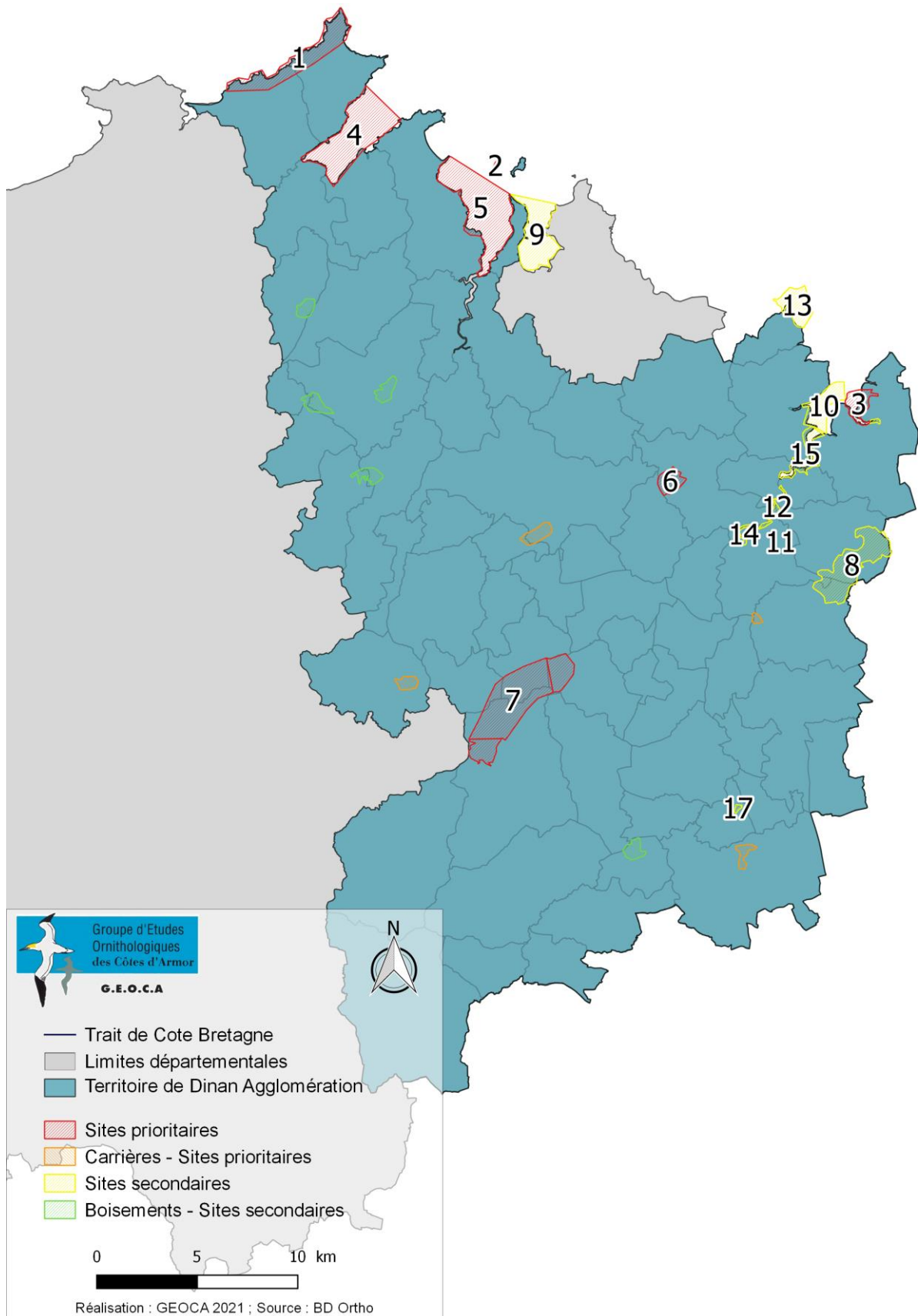


Figure 31. Distribution des sites naturels déjà identifiés comme prioritaires et secondaires pour l'avifaune sur le territoire de Dinan Agglomération. Les numéros correspondent à ceux du **Tableau 11**.



## Mise en place d'un réseau de sites protégés

On constate à la vue des différentes cartographies réalisées qu'il existe des réseaux d'habitats plus ou moins bien conservés et qui expliquent à la fois la présence et le maintien de certaines populations d'oiseaux. C'est notamment le cas :

- du réseau de **vasières** et marais qui permet aux oiseaux d'eau d'être présents en nombre et de se reporter sur un autre site en cas de dérangement ;
- du réseau de **landes** qui permet à la Fauvette pitchou par exemple d'être présente sur de petites landes résiduelles ou de coloniser des milieux à partir des noyaux de population littoraux ;
- du réseau de **boisements** qui est très important pour la conservation des espèces forestières essentiellement sédentaires et à faible mobilité (pics, rapaces...) ;
- du réseau **bocager** ;
- du réseau **hydrographique** qui concerne beaucoup moins d'espèces d'oiseaux (Bergeronnette des ruisseaux, Martin-pêcheur d'Europe) ;
- du réseau de **carrières** qui offre des opportunités de colonisation pour certains oiseaux rupestres rares à l'échelon du territoire (Faucon pèlerin, Grand Corbeau, Pigeon colombin...).

Il importe également de constituer, au sein du territoire de Dinan Agglomération, un véritable réseau d'espaces protégés. Ces espaces pouvant faire l'objet de gestions diverses mais d'une nécessaire réflexion globale sur les enjeux du territoire.



Vue aérienne des landes d'Avaugour © Y. Février

## **Actions territoriales plus globales**

Outre des efforts particuliers concernant les sites prioritaires ou secondaires identifiés (hotspots) qui ne représentent au final qu'un faible pourcentage du territoire, il convient de lancer également diverses actions plus globales. Concernant l'avifaune, plusieurs pistes de réflexion sont émises en lien avec le contexte actuel.

### **Gestion des espèces protégées indésirées (goélands, choucas, grands cormorans, hirondelles, hérons...) :**

Les territoires sont de plus en plus concernés par des problématiques de cohabitation entre usagers ou riverains et espèces, notamment d'oiseaux. Si certaines espèces « régulables » ou chassables ne semblent pas poser trop de problèmes (car la gestion se fait directement et localement), il n'en est pas de même avec les espèces protégées. On distingue la destruction « sauvage » d'espèces protégées ou de leurs habitats qui est bien évidemment interdite et punie par la loi, et les demandes de dérogation à ce statut, qui peuvent permettre sous condition de détruire certaines espèces. Pour illustrer le premier cas, nous pouvons citer le cas des hirondelles qui font toujours l'objet de plaintes ou de destructions parfois massives des nids (avec œufs et jeunes). Une surveillance et une forte sensibilisation sont donc requises. Les demandes de dérogations sont plus délicates à traiter car elles sont formulées par des usagers, professionnels, entreprises, Collectivités qui à la suite d'impacts subis peuvent demander une dérogation. Sur le territoire, elles concernent principalement le Choucas des tours (milieux agricoles), les goélands nicheurs (entreprises et milieu urbain), le Grand Cormoran (zones humides) mais aussi plus ponctuellement les hirondelles ou martinets ou autres espèces (cas de réhabilitation de bâtiments par exemple). Ces sujets de plus en plus présents et parfois portés politiquement sont délicats à gérer en local et il est donc important de bien contextualiser les réponses apportées. Il est important, dans le cadre d'un ABI de ne pas survoler ce sujet et au contraire de bien s'en emparer. Les avis scientifiques réguliers (CSRPN, CNPN, études scientifiques en cours comme pour le Choucas des tours) donnés sont importants et peuvent permettre de mieux comprendre et anticiper les problèmes. Et donc de mieux répondre aux sollicitations des plaignants, des élus, des associations...

### **Gestion des espèces exotiques :**

Le problème des espèces exotiques est peu évalué sur l'avifaune si ce n'est via le prisme de 2 espèces bien connues : l'Ibis sacré et l'Erismature rousse qui font, toutes deux, l'objet d'une forte régulation nationale. Une synthèse des données régionales récentes d'oiseaux exotiques permet de se rendre compte que plusieurs dizaines d'espèces exotiques sont présentes en Bretagne et que certaines populations sont bien implantées, notamment parmi les Anatidés (oies, canards). Les Côtes-d'Armor ne sont pas épargnées et le territoire de Dinan Agglomération est identifié comme zone de présence et de reproduction pour certaines espèces (**Février in ORA, 2021**). La présence de nombreux petits étangs souvent privés et tranquille, et la présence d'élevages locaux facilitent le développement de petites populations. Le territoire de Dinan Agglomération est la zone tampon entre le nord Ille-et-Vilaine qui

connait le développement de certaines espèces comme la Bernache du Canada et l'ouest du département (**Fig. 32**). Il est donc important de prendre en compte ces informations, d'augmenter le niveau de connaissances sur ces espèces peu notées par les observateurs et peu suivies par les études protocolées et d'agir en conséquence. Les impacts sur la faune et la flore indigène sont en effet importants. A ce titre, il est également important d'avoir une réflexion sur les lâchers d'espèces exotiques et tout particulièrement sur les lâchers volontaires massifs de gibier exotique. En l'occurrence les faisans et perdrix. Ces populations d'élevage largement introduites pour la chasse (plus de 10 millions de faisans introduits chaque année en France) ont de forts impacts directs sur les reptiles, les invertébrés, favorisent le développement de certains prédateurs et leurs régulations (**Avery, 2019**). Ces lâchers de faisans et les apports de nourriture qui y sont associés (plantations dédiées, jachères faunes sauvages ou même agrainoirs) peuvent aussi favoriser d'autres espèces pouvant être impactantes (comme le Choucas des tours ou les rats) et entraîner un déclin des passereaux granivores, sans oublier les risques pathogènes liés aux origines des oiseaux et aux densités importantes d'individus relâchés (**Avery, 2019**).

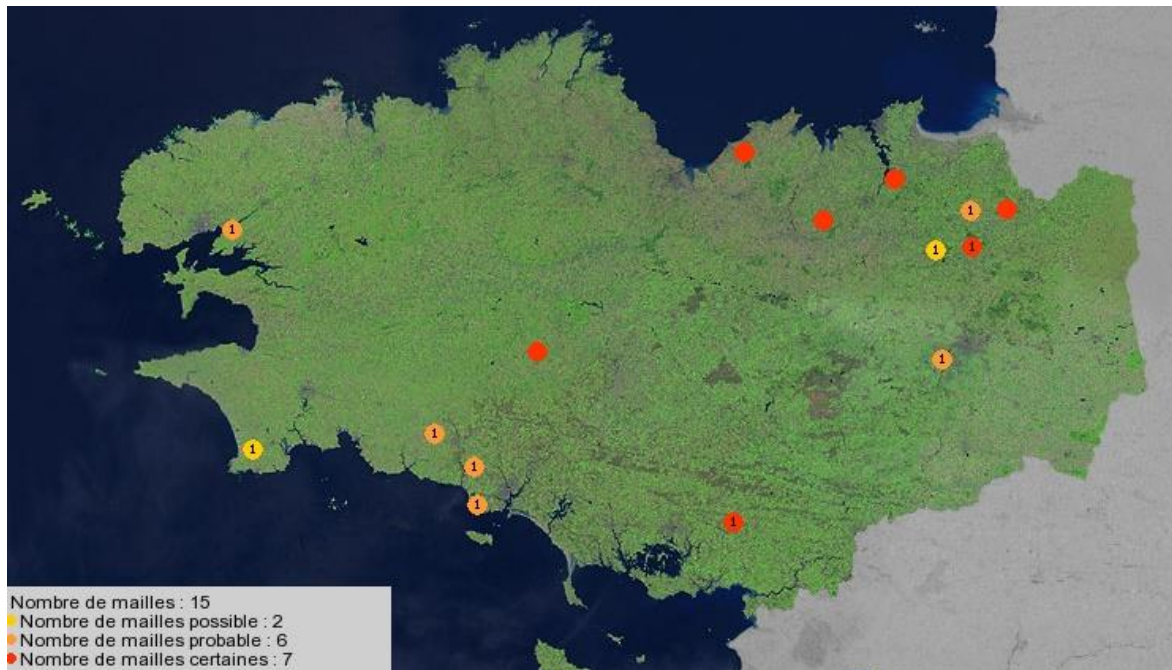


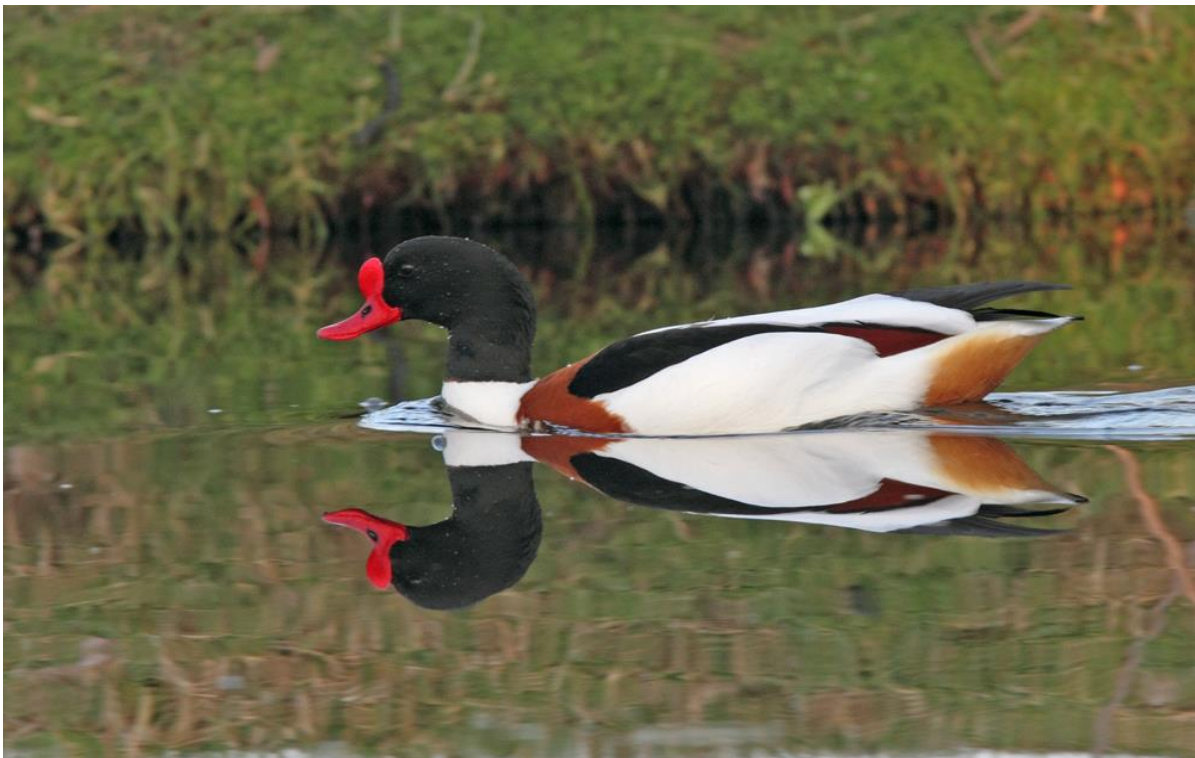
Figure 32. Cartographie des indices de reproduction de Bernache du Canada enregistrés sur la plateforme Faune-Bretagne sur la période 2016-2020 (maille 10x10 km) (extrait de **Février in ORA, 2021**)

### **Protection des habitats et corridors écologiques**

Plus globalement, la protection des haies arbustives et bocagères, et le maintien de corridors boisés sont des éléments clés de la conservation de l'avifaune. Les gestions agricole et forestière sont des enjeux majeurs du territoire qui ont des répercussions à long terme sur les peuplements. Il est donc important d'accentuer les recherches et suivis sur ces milieux et d'accompagner une véritable politique de préservation de ces corridors et habitats d'intérêt : protection des haies et talus, plantations de nouvelles haies, conservation de jachères, gestion extensive, maintien de prairies, gestion forestière extensive également...

### **Efforts particuliers sur des espèces « emblématiques du territoire »**

Concernant les espèces menacées et emblématiques du territoire, il faut distinguer les espèces déjà identifiées et dont les habitats font l'objet de suivis ou de volonté de protection particulière (cas des oiseaux marins), des espèces présentes dans des habitats plus menacés. C'est sur ces dernières que doivent se porter les plus grandes attentions. C'est le cas de la Bergeronnette flavéole présente sur un seul site du territoire qui est aussi le seul noyau de population du département. C'est le cas de la Chouette chevêche dont les effectifs et la distribution restent très méconnus sur le territoire, mais pour laquelle on sait que la vallée de la Rance est une zone historiquement privilégiée (en plus d'un lien étroit avec le bâti qui permet de lier l'environnement à la culture). C'est le cas de nombreux oiseaux des landes ou des boisements dont les effectifs et les tendances sont localement inconnus... Les travaux et les modèles ne manquent donc pas et des arbitrages seront nécessaires.



*Le Tadorne de Belon, espèce emblématique du territoire (ici sur une station d'épuration des bords de Rance) © Y. Février*

### **3.3. Sensibilisation et communication**

En parallèle des acquisitions de connaissances ou des actions de protection et de gestion, l'information et la sensibilisation sont des éléments clés dans une prise en compte réelle et efficace de l'environnement. Il s'agit également d'un pilier des démarches ABC et ABI.

Cela concerne tout d'abord l'ensemble des citoyens et du grand public car ils participent activement, parfois sans le vouloir, au déclin de certaines populations d'oiseaux. En premier lieu, **la gestion des espaces extérieurs et des jardins** : traitement phytosanitaires, taille tardive des haies, coupes tardives d'arbres, empoisonnement, prolifération des chats, épidémies aux mangeoires, destruction volontaire des nids (hirondelles ou autres), piégeage involontaire dans des structures ou conduits de cheminée... Tout ces facteurs nécessitent de porter l'information sur les bonnes pratiques et la réglementation. D'autant que certains problèmes sont liés à des actions se voulant positives comme le nourrissage tardif des oiseaux de jardin qui entraînent chaque fin d'hiver de forts épisodes de mortalité de passereaux et tout particulièrement de Verdiers d'Europe (encore plusieurs cas d'épidémies signalées sur le territoire de Dinan Agglomération en 2021 – dernière en date à Guitté fin avril 2021). Le GEOCA a réalisé différents supports sur ces thématiques en s'appuyant notamment sur le réseau d'observateurs des comptages participatifs d'oiseaux des jardins. A noter d'ailleurs que les actions de sciences participatives, telles que le comptage des oiseaux des jardins ou des nids d'Hirondelles de fenêtre, permettent de mobiliser et de sensibiliser les participants à ces problématiques et d'être eux-mêmes vecteurs de l'information dans leur entourage (voisins, famille...). Les collectivités locales doivent être mobilisées également sur ces bonnes pratiques.

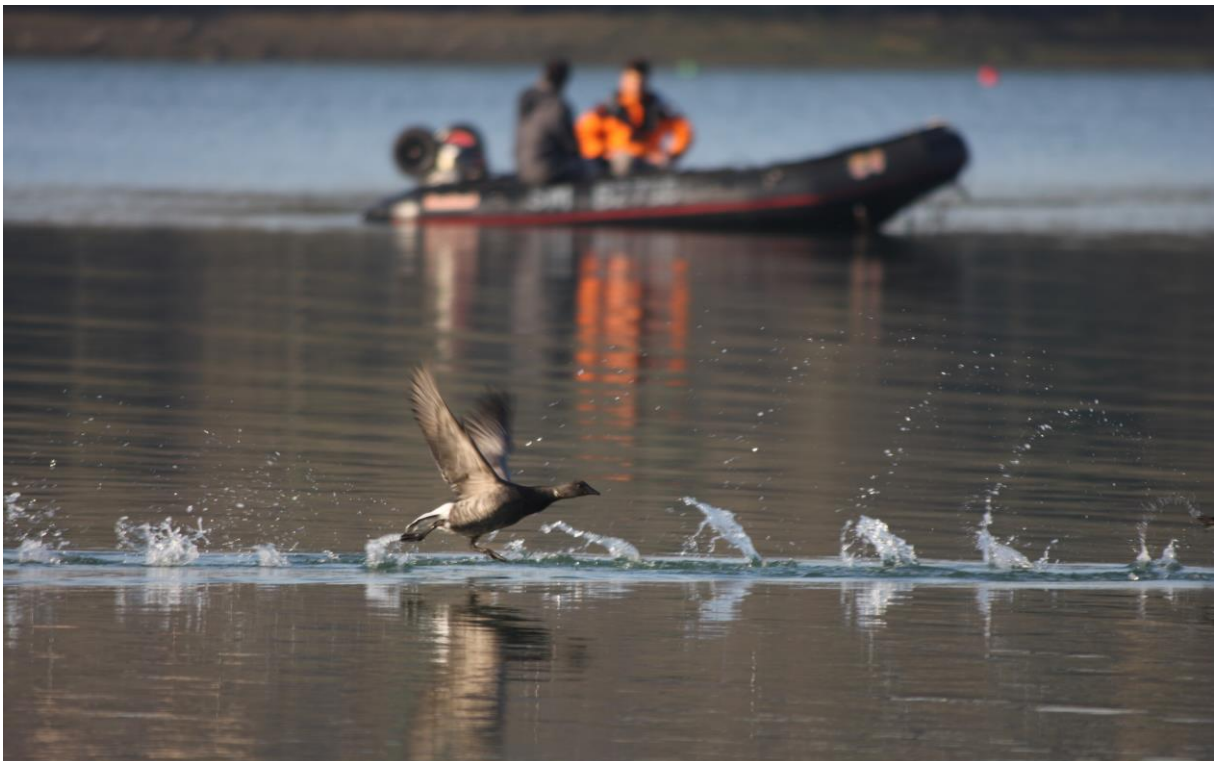
Le dérangement est sans doute l'une des principales pressions exercées sur l'avifaune du territoire et notamment sur les espèces menacées (oiseaux d'eau, oiseaux marins...). Les sites naturels sont très touchés par le dérangement souvent non intentionnel. Une simple promenade en bord de mer peut causer le dérangement sur un groupe de bernaches mais plus généralement, ce sont des comportements à risque qui causent les principaux dérangements : volonté d'approcher des oiseaux en quittant le chemin ou la trajectoire initiale, chiens non tenus en laisse et fonçant sur les oiseaux, sports nature... Ces dérangements sont causés aussi bien sur le domaine terrestre (marais, boisements, landes...) que sur le milieu littoral (vasières, prés salés) ou marin (embarcations, kitesurf, jetski...). Les usagers doivent donc être informés et sensibilisés à ces impacts. Certains sites nécessitent une réglementation particulière du fait d'une pression trop importante et des risques majeurs liés au statut des espèces (cas des falaises du cap Fréhel). Des concertations doivent être opérées avec les usagers sportifs, les plaisanciers, mais aussi les professionnels.

Les professionnels représentent également un public qu'il est important de sensibiliser à l'avifaune. Non seulement car ils peuvent en subir parfois les conséquences (cas des nids de goélands sur certains toits d'entreprise, des choucas des tours dans le monde agricole...) mais aussi car ils peuvent avoir un

rôle important dans la protection. La gestion des bâtis et des extérieurs est notamment un facteur clé qui mériterait plus d'échanges et de bonnes pratiques : calendriers de travaux, rénovations du bâti prenant en compte les nids ou prévoyant des cavités, bouchage systématique des conduits pour éviter les pièges, paysagistes formés à la biodiversité...

Enfin, il importe également d'avoir une communication claire et précise sur la biodiversité afin d'apporter des réponses aux questions qui se posent et faire le lien avec tous les autres domaines d'activité ou de sujet. La biodiversité ne doit pas être déconnectée du reste. Pour cela, la communication via les médias, les écoles, le numérique... est essentielle. Les objectifs d'une bonne communication sont d'assurer une meilleure visibilité, une meilleure lisibilité (compréhension des enjeux) et une meilleure réactivité (désamorçant les problèmes en amont). Si l'on reprend l'exemple du buzz médiatique du saut en kitesurf du cap Fréhel au printemps 2021, c'est un échec total de communication sur l'environnement. Non seulement les lois et prérogatives environnementales ne sont pas respectées. Ni les auteurs ni les relais médiatiques n'ont envisagé d'éventuels problèmes liés à l'environnement (malgré d'apparents efforts locaux de sensibilisation y compris via la presse). Et aucune réaction visible des pouvoirs publics ou des gestionnaires n'a permis de corriger le tir en profitant de l'épisode pour rebondir et sensibiliser les journalistes comme le grand public. En résulte l'image d'un exploit sportif, peut être imité par d'autres dans le futur et surtout une image d'enjeux environnementaux passant au second plan.

C'est tout l'enjeu du territoire de Dinan Agglomération de réussir à placer l'environnement et la protection de la biodiversité au premier plan sans l'opposer aux deux volets majeurs du territoire que sont l'économie et le tourisme.



*Dérangement de Bernache cravant par un bateau à moteur sur l'estuaire de la Rance © Y. Février*

## Bibliographie

---

- **Avery M. (2019).** The Common Pheasant: its status in the UK and the potential impacts of an abundant non-native. *British Birds*, 112: 372-389.
- **Birdlife International (2016).** European Red List of Birds. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- **Collectif / Bretagne Vivante, GEOCA, GMB, GRETIA, LPO 35, Vivarmor Nature / in www.faune-bretagne.org (2021).** Outil multipartenarial permettant la compilation de données naturalistes en ligne. Consulté le 15/02/2021.
- **Collectif – GOB (coord.) (2012).** *Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne*. Groupe ornithologique breton, Bretagne Vivante-SEPNB, LPO 44, Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor. Delachaux et Niestlé, 512 p.
- **DREAL Bretagne & Région Bretagne (2015).** Schéma Régional de Cohérence Ecologique, rapport 2 : Diagnostic et enjeux. Version définitive : 9 juillet 2015. 348 p.
- **Février Y., Théof S. & Jamault R. (2011).** La base de données du GEOCA, l'heure du bilan. *Le Fou*, 84 : 7-17.
- **Février Y. Nègre I. & les coordinateurs espèces (2019).** Les oiseaux nicheurs rares et menacés en Côtes-d'Armor 2014-2018. *Le Fou*, 96 : 5-26.
- **Février Y. (2021).** Les oiseaux allochtones en Bretagne : situation et évolution récente des connaissances. Rapport de l'Observatoire Régional de l'Avifaune. 77 p.
- **GEOCA (2010).** Diagnostic ornithologique de Territoire. Projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude – Tome 1 : Analyse globale des données, Tome 2 : Sites d'intérêt prioritaire, Tome 3 : Analyse communale
- **GEOCA (2012).** Diagnostic ornithologique du site des carrières de la Hazardière et de la Rue Haute (commune du Quiou – Côtes d'Armor). Conseil Général des Côtes-d'Armor
- **GEOCA (2013).** Etude du peuplement avifaunistique terrestre du site Natura 2000 du cap Fréhel (communes de Plévenon et Fréhel– Côtes-d'Armor). Syndicat des caps
- **GEOCA (2015a).** Diagnostic ornithologique du site départemental du Bois de Rigourdaine. Etat initial du peuplement ornithologique. Année 2014. Conseil Général des Côtes-d'Armor
- **GEOCA (2015b).** Diagnostic ornithologique du site départemental de la Vallée du Moulin de la Mer. Etat initial du peuplement ornithologique. Année 2014. Conseil Général des Côtes-d'Armor
- **GEOCA (2015c).** Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisations concernant la pratique des sports Nature. Zone de Protection Spéciale Cap d'Erquy-Cap Fréhel FR5300011. Conseil Général des Côtes-d'Armor. Février 2015.

- **GEOCA (2015d)**. Etat des lieux de la population nicheuse de goélands de la ville de Dinan (Côtes d'Armor). *Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes-d'Armor*. Ville de Dinan. 33 p.
- **GEOCA (2018)**. Réalisation d'un état initial et diagnostic avifaunistique sur le territoire bordant la baie de la Fresnaye. Conservatoire du Littoral. Année 2017 et 2018
- **GEOCA (2018b)**. Diagnostic avifaunistique et usages des dunes et estuaire de l'Islet à Sablesd'Or-les-Pins (communes d'Erquy, Plurien et Fréhel) – Côtes-d'Armor. Années 2017 et 2018
- **GEOCA (2021)**. Diagnostic avifaunistique du marais de Chantoiseau. Année 2020. Etat initial du peuplement ornithologique. Année 2020. Région Bretagne.
- **GIP-Bretagne Environnement (2015)**. Liste rouge des oiseaux menacés en Bretagne.
- **IUCN, Birdlife International (2016)**. IUCN Red List of Threatened Species (update of birds - 2016). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- **Ruiz M. (2020)**. Synthèse décennale du comptage Wetlands International dans les Côtes-d'Armor de 2010 à 2019. Bilan de l'Observatoire Régional de l'Avifaune. *Le Fou*, 97 : 11-19.
- **IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)**. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.



Bras du lac de Rophémel – Plouasne © Y. Février



## **Annexes**

---

**Annexe 1.** Liste des outils de connaissance et de réglementation sur le territoire de Dinan  
Agglomération

Espaces naturels sensibles		
NOM	TYPE	SURFACE (ha)
BOIS DE TRESSAINT	CONVENTION	12,54
LA VILLE BEAUJONC	ACQUISITION	1,86
POINTE DU CHATELET	ACQUISITION	3,48
VILLA GALLO-ROMAINE	ACQUISITION	5,01
LES FALUNS	ACQUISITION	12,53
LE BOIS DE LA RIGOURDAINE	ACQUISITION	41,96
LE GUILDO	ACQUISITION	4,28
POINTE DU CHEVET	ACQUISITION	0,64
ILE DE LA COLOMBIERE	ACQUISITION	0,02
POINTE DE LA PEPINAIS	ACQUISITION	2,83
DUNES DU VAUVERT	ACQUISITION	0,17
FORT LA LATTE	ACQUISITION	1,20
LA VILLA VRA	ACQUISITION	0,77
LA MADELEINE	ACQUISITION	0,58
ASILE DU PECHEUR	ACQUISITION	0,89
ZNIEFF de type 2		
NOM	CODE	SURFACE (ha)
BAIE DE LANCIEUX	00510000	5,5
BAIE DE LA FRESNAYE	00530000	8,9
ESTUAIRE DE LA RANCE	05250000	37,0
ARCHIPEL FACE A SAINT JACUT DE LA MER	05770000	16,5
ESTUAIRE DE L'ARGUENON	00520000	3,8
Natura 2000 Directive Oiseaux ZPS		
NOM	CODE	SURFACE (ha)
ILES DE LA COLOMBIERE, DE LA NELLIERE ET DES HACHES	FR5310052	16,9
CAP D'ERQUY - CAP FREHEL	FR5310095	403,8
Natura 2000 Directive Habitats (SIC)		
NOM	CODE	SURFACE (ha)
CAP D'ERQUY - CAP FREHEL	FR5300011	558,0
BAIE DE LANCIEUX, BAIE DE L'ARGUENON, ARCHIPEL DE SAINT MALO ET DINARD	FR5300012	51,4
ESTUAIRE DE LA RANCE	FR5300061	27,8
Terrains acquis Conservatoire du Littoral		
NOM	CODE	SURFACE (ha)
BAIE DE L'ARGUENON	FR1100773	10,8
BAIE DE LA FRESNAYE	FR1100739	15,1
LANDES DU CAP FREHEL	FR1100969	15,0

**Annexe 2** : Comparaison du nombre de données par commune (depuis 2014) et de la richesse spécifique de celle-ci sur le territoire de Dinan Agglomération

COMMUNES	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (1984-2014)	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (2014-2020)	RICHESSSE SPECIFIQUE (1984-2014)	RICHESSSE SPECIFIQUE (2014-2020)
AUCALEUC	152	110	53	42
BOBITAL	149	143	45	49
BOURSEUL	41	12	24	11
BROONS	163	192	69	45
BRUSVILY	601	259	80	74
CALORGUEN	178	111	61	49
CAULNES	174	268	57	65
CORSEUL	436	800	73	90
CREHEN	159	193	71	58
DINAN	885	1429	90	73
EVRAIN	149	709	66	69
FREHEL/PLEVENON	5286	3016	221	148
GUENROC	51	267	40	57
GUITTE	85	436	36	69
LA CHAPELLE-BLANCHE	23	690	16	62
LA LANDEC	62	51	37	24
LA VICOMTE-SUR-RANCE	2133	277	117	63
LANDEBIA	10	5	7	4
LANGROLAY-SUR-RANCE	963	1017	91	108
LANGUEDIAS	318	585	69	82
LANGUENAN	1545	119	108	33
LANVALLAY	1056	2 748	115	128
LE HINGLE	59	43	39	24
LE QUIOU	492	35	72	27
LES CHAMPS-GERAUX	62	381	36	65
MATIGNON	218	332	75	83
MEGRIT	84	101	45	45
PLANCOET	148	245	53	56
PLEBOULLE	203	710	72	95
PLELAN-LE-PETIT	219	575	68	74
PLESLIN-TRIGAVOU	1007	140	75	43
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	3802	9 208	180	155
PLEVEN	35	133	20	57
PLEVENON		6 025		169
PLOREC-SUR-ARGUENON	73	24	41	15
PLOUASNE	117	921	55	82
PLOUER-SUR-RANCE	2320	2197	134	103
PLUDUNO	37	94	24	41
PLUMAUDAN	43	184	23	50
PLUMAUGAT	86	159	56	54

COMMUNES	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (1984-2014)	NOMBRE DE DONNEES AVIFAUNE (2014-2020)	RICHESSSE SPECIFIQUE (1984-2014)	RICHESSSE SPECIFIQUE (2014-2020)
QUEVERT	363	126	77	40
RUCA	3	51	2	25
SAINT-ANDRE-DES-EAUX	545	721	103	96
SAINT-CARNE	25	32	16	25
SAINT-CAST-LE-GUILDON	572	2 270	128	130
SAINT-HELEN	1420	1 380	129	109
SAINT-JACUT-DE-LA-MER	3907	5 145	207	139
SAINT-JOUAN-DE-L-ISLE	53	78	31	39
SAINT-JUDOCE	13	104	12	38
SAINT-JUVAT	67	36	42	23
SAINT-LORMEL	71	154	36	46
SAINT-MADEN	9	21	8	16
SAINT-MAUDEZ	34	31	22	21
SAINT-MELOIR-DES-BOIS	10	34	8	22
SAINT-MICHEL-DE-PLELAN	5	31	5	16
SAINT-POTAN	43	96	32	26
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	431	1 391	89	97
TADEN	5899	2 017	167	112
TREBEDAN	2477	844	127	93
TREFUMEL	23	111	17	36
TRELIVAN	4169	220	122	65
TREVRON	71	236	38	65
VILDE-GUINGALAN	135	73	54	40
YVIGNAC-LA-TOUR	354	107	73	57

**Annexe 3** : Liste des espèces identifiées sur le territoire de Dinan Agglomération (2014-2020) avec leurs statuts locaux (**IUCN & Birdlife International, 2016 ; Birdlife International, 2015 ; UICN-MNHN, 2016 ; GIP Bretagne Environnement, 2015**).

Un code couleurs a été mis en place, les statuts en couleurs correspondent aux statuts de l'espèce sur le territoire de Dinan Agglomération.

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	Non Nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	NT	-	-	-	-	-	-
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Nicheur possible 2020	-	-	x	-	-	-	NT	Modérée	-	-
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Mineure
Alouette haussecol	<i>Erimophila alpestris</i>	Non nicheur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nicheur certain 2019	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Non Nicheur 2019	-	-	x	-	-	-	VU	Elevée	NT	Elevée
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	VU	-	-	-	-	-	-
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Non nicheur 2020	-	VU	-	VU	NT	VU	RE	-	NT	Très élevée
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Elevée
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Non Nicheur 2019	-	VU	-	-	-	-	-	-	-	-
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	NT	-	-	-	-	Très élevée
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	Non Nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	NT	Très élevée
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	CR	-	-	RE	-	-	Modérée
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Non Nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Modérée
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	NT	Mineure	-	-
Bergeronnette flavéole	<i>Motacilla flavissima</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Bernache cravant	<i>Branta bernicla bernicla</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Nicheur probable 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	NT	-	-	-	-	-	-
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	EN	-	-	-	-	-	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	-	-	-	-	Modérée	-	-
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia Cetti</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	VU	-	-	VU	Elevée	-	-
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	EN	-	-	VU	Modérée	-	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	VU	-	-	NT	Modérée	-	-
Bruant lapon	<i>Calcarius lapponicus</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	NT	-	-	EN	Très élevée	-	-
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Non nicheur 2021	-	NT	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	VU	-	-	RE	-	-	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Nicheur probable 2017	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	CR	Très élevée	-	Mineure
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Modérée	-	Modérée
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	VU	Elevée
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Elevée
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	Mineure
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Non nicheur 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	Très élevée
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	NT	-	-	-	-	-	-
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Non nicheur 2017	-	-	x	EN	-	VU	-	-	-	-
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Non nicheur 2016	-	-	x	-	-	NT	-	-	-	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	Mineure
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Nicheur probable 2021	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée	-	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-



Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Non nicheur 2021	-	VU	-	VU	-	-	EN	Très élevée	-	Très élevée
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	VU	-	-	-	Elevée
Crave à bec rouge	<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Non nicheur 2018	-	-	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Nicheur possible 2017	-	VU	-	CR	-	-	CR	Majeure	-	-
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	VU	-	-	-	-	-	-
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Elevée	-	-
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	Mineure
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	NT	Elevée	-	-
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	x	EN	-	-	-	Très élevée	-	-
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	NT	-	-	NT	Très élevée	-	-
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Non nicheur 2021	-	NT	-	-	-	-	-	Mineure	-	Mineure
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Non nicheur 2021	VU	VU	-	VU	-	-	CR	Très élevée	EN	Elevée
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Non nicheur 2019	-	VU	-	-	NT	-	-	-	EN	Majeure
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Nicheur possible 2019	-	-	-	-	NT	-	CR	Très élevée	-	Mineure
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Nicheur probable 2021	-	EN	-	NT	-	-	VU	Très élevée	-	-
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	VU	-	-	-	-	-	-
Goéland à ailes blanches	<i>Larus glaucoides</i>	Non nicheur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Goéland à bec cerclé	<i>Larus michahellis</i>	Non nicheur 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	-	NT	-	-	VU	Très élevée	-	-
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée	-	Mineure
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	EN	-	-	-	-	-	Mineure
Goéland leucophée	<i>Larus cachinans</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée	-	-
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nicheur possible 2019	-	-	-	-	-	-	VU	Très élevée	-	Très élevée

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	VU	-	-	EN	Majeure	VU	Très élevée
Grand Labbe	<i>Catharacta skua</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	NT	-	-	-	-	EN	Elevée
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	VU	-	-	VU	Très élevée	-	-
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus rufficollis</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Modérée	-	-
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Non nicheur 2021	VU	NT	x	-	VU	-	-	-	VU	Majeure
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Modérée	-	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhya brachydactyla</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mineure
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Non nicheur 2021	-	NT	-	-	-	-	-	-	-	Mineure
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Nicheur possible 2019	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	CR	NT	-	-	-	-	-
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Non nicheur 2017	-	-	-	-	-	-	CR	Très élevée	-	-
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	Non nicheur 2014	-	-	x	VU	-	-	-	-	-	-
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Non nicheur 2016	-	-	x	EN	-	-	-	-	-	-
Guillemot à miroir	<i>Uria aalge</i>	Non nicheur 2020	-	NT	-	EN	-	-	VU	Majeure	-	Modérée
Guillemot de Troïl	<i>Clangula hyemalis</i>	Nicheur certain 2020	VU	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Harelde boréale	<i>Mergus merganser</i>	Non nicheur 2017	-	-	-	NT	-	-	-	-	-	-
Harle bièvre	<i>Mergus serrator</i>	Non nicheur 2020	-	NT	-	CR	-	-	-	-	NT	Très élevée

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Harle huppé	<i>Ardea cinerea</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	NT	Mineure
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Non nicheur 2018	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	VU	-	-	-	-	-	-
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Hirondelle rousseline	<i>Cecropis daurica</i>	Non nicheur 2017	-	-	-	VU	-	-	-	-	-	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Huïtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Nicheur probable 2020	-	VU	-	-	-	-	VU	Très élevée	-	Très élevée
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Non nicheur 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Labbe parasite	<i>Stercaucarius parasiticus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mineure
Labbe pomarin	<i>Stercaucarius pomarinus</i>	Non nicheur 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Mineure
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Modérée	-	-
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Non nicheur 2016	-	-	-	-	-	-	NT	Mineure	-	-
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	Non nicheur 2020	VU	EN	-	CR	-	-	CR	Majeure	-	-
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Non nicheur 2021	VU	VU	-	-	EN	-	-	-	-	-

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	VU	-	-	-	-	-	-
Martinet à ventre blanc	<i>Apus melba</i>	Non nicheur 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Martinet pâle	<i>Apus pallidus</i>	Non nicheur 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Nicheur probable 2020	-	VU	x	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Non nicheur 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	Nicheur possible 2016	-	-	-	-	-	-	NT	Modérée	-	-
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	NT	Mineure	-	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Non nicheur 2019	-	NT	x	VU	VU	-	-	-	-	-
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	EN	-	-	EN	Elevée	-	-
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Modérée
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Non nicheur 2020	-	NT	x	-	-	-	-	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	NT	-	-	-	-	-	Elevée
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Nicheur certain 2020	VU	VU	-	VU	-	-	EN	Très élevée	-	Modérée

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Océanite culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Océanite de Wilson	<i>Oceanites oceanicus</i>	Non nicheur 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	VU	-	-	EN	Majeure	-	Mineure
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Non nicheur 2018	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	VU	-	-	-	-	-	-
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouette de Magellan	<i>Chloephaga picta</i>	Non nicheur 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Nicheur probable 2019	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perruche ondulée	<i>Melopsittacus undulatus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Nicheur probable 2019	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Nicheur probable 2018	-	-	x	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	Mineure
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	-	CR	-	-	EN	Majeure	-	Modérée

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Modérée
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	-	VU	-	-	VU	Elevée	-	Modérée
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Très élevée	-	-
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Modérée
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Modérée
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Modérée
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Non nicheur 2021	-	VU	x	-	VU	-	-	-	VU	Majeure
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	-	-	NT	-	-	-	-
Pouillot à grands sourcils	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Nicheur possible 2014	-	-	-	NT	-	-	EN	Elevée	-	Modérée
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	EN	-	-	VU	Majeure	-	-
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	Non nicheur 2020	CR	CR	x	-	-	VU	-	-	-	Très élevée
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	NT	-	-	EN	Elevée	-	-
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Non nicheur 2016	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scipaceus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Nicheur possible 2017	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Sarcelle d'hiver	<i>anas crecca</i>	Non nicheur 2018	-	-	-	VU	-	-	CR	Très élevée	-	Modérée
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Sizerin cabaret	<i>Carduelis cabaret</i>	Non nicheur 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	NT	VU	-	-	-	EN	Majeure
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	NT	-	-	NT	Très élevée	-	Mineure
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	CR	-	NT	CR	Majeure	-	Modérée
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	-	-	-	EN	Elevée	-	Mineure
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	-	-	Elevée	-	Mineure
Tadorne casarca	<i>Tadorna ferruginea</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	-	-	-	-	-	-	-
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Elevée	-	Elevée
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Non nicheur 2019	-	-	-	VU	-	-	CR	Très élevée	-	Modérée
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Modérée
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	NT	-	-	-	-	-	-
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	RE	-	-	-
Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée



Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nicheur certain 2020	VU	VU	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	EN	Elevée	-	Modérée
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Mineure	-	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Non nicheur 2021	-	VU	-	NT	-	-	VU	Modérée	-	Elevée
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-

**Annexes 4 : Hiérarchisation des espèces nicheuses et hivernantes en Côtes-d'Armor selon le nombre de mailles occupées (sur les 91 mailles 10x10 km du département des Côtes-d'Armor). Les espèces présentes sur au moins 80% des mailles sont considérées comme très communes.**

HIVERNANT	Total (sur 91 mailles)	Total %	NICHEUR	Total (sur 91 mailles)	Total %
Merle noir	90	98,9%	Merle noir	91	100,0%
Pigeon ramier	89	97,8%	Faucon crécerelle	90	98,9%
Rougegorge familier	89	97,8%	Pouillot véloce	90	98,9%
Grive musicienne	88	96,7%	Troglodyte mignon	89	97,8%
Pinson des arbres	88	96,7%	Fauvette à tête noire	88	96,7%
Troglodyte mignon	88	96,7%	Pigeon ramier	88	96,7%
Accenteur mouchet	86	94,5%	Pinson des arbres	88	96,7%
Corneille noire	86	94,5%	Accenteur mouchet	87	95,6%
Mésange bleue	86	94,5%	Grive musicienne	87	95,6%
Geai des chênes	85	93,4%	Hirondelle de fenêtre	87	95,6%
Mésange charbonnière	85	93,4%	Rougegorge familier	87	95,6%
Moineau domestique	85	93,4%	Corneille noire	86	94,5%
Verdier d'Europe	85	93,4%	Buse variable	85	93,4%
Etourneau sansonnet	82	90,1%	Hirondelle rustique	85	93,4%
Pie bavarde	82	90,1%	Moineau domestique	85	93,4%
Grive mauvis	81	89,0%	Etourneau sansonnet	84	92,3%
Pic épeiche	81	89,0%	Mésange bleue	84	92,3%
Buse variable	80	87,9%	Alouette des champs	82	90,1%
Mouette rieuse	80	87,9%	Mésange charbonnière	82	90,1%
Faucon crécerelle	77	84,6%	Tourterelle des bois	82	90,1%
Héron cendré	77	84,6%	Verdier d'Europe	81	89,0%
Pipit farlouse	76	83,5%	Fauvette des jardins	80	87,9%
Tourterelle turque	76	83,5%	Linotte mélodieuse	80	87,9%
Mésange à longue queue	75	82,4%	Tarier pâtre	80	87,9%
Vanneau huppé	75	82,4%	Bergeronnette grise	79	86,8%
Bergeronnette grise	74	81,3%	Pie bavarde	79	86,8%
Canard colvert	74	81,3%	Bruant jaune	78	85,7%
Grive draine	73	80,2%	Coucou gris	78	85,7%
Goéland argenté	70	76,9%	Grimpereau des jardins	78	85,7%
Grimpereau des jardins	70	76,9%	Grive draine	78	85,7%
Grive litorne	70	76,9%	Martinet noir	78	85,7%
Roitelet huppé	70	76,9%	Pic épeiche	78	85,7%
Sittelle torchepot	69	75,8%	Tourterelle turque	78	85,7%
Chardonneret élégant	68	74,7%	Canard colvert	77	84,6%
Choucas des tours	68	74,7%	Geai des chênes	77	84,6%
Alouette des champs	67	73,6%	Chardonneret élégant	75	82,4%
Tarin des aulnes	67	73,6%	Bruant zizi	74	81,3%
Pic vert	66	72,5%	Pic vert	74	81,3%

HIVERNANT	Total (sur 91 mailles)	Total %	NICHEUR	Total (sur 91 mailles)	Total %
Bouvreuil pivoine	65	71,4%	Mésange à longue queue	73	80,2%
Grand cormoran	63	69,2%	Bouvreuil pivoine	71	78,0%
Mésange nonnette	61	67,0%	Roitelet huppé	71	78,0%
Bergeronnette des ruisseaux	60	65,9%	Epervier d'Europe	70	76,9%
Poule d'eau	58	63,7%	Bergeronnette des ruisseaux	69	75,8%
Pinson du Nord	57	62,6%	Poule d'eau	68	74,7%
Roitelet triple-bandeau	55	60,4%	Fauvette grisette	67	73,6%
Fauvette à tête noire	54	59,3%	Chouette hulotte	66	72,5%
Epervier d'Europe	52	57,1%	Sittelle torchepot	66	72,5%
Pouillot véloce	51	56,0%	Choucas des tours	63	69,2%
Mésange huppée	50	54,9%	Mésange nonnette	59	64,8%
Grèbe huppé	49	53,8%	Mésange huppée	57	62,6%
Bécassine des marais	46	50,5%	Serin cini	57	62,6%
Pluvier doré	45	49,5%	Roitelet triple-bandeau	51	56,0%
Martin-pêcheur d'Europe	44	48,4%	Bondrée apivore	49	53,8%
Bruant zizi	43	47,3%	Effraie des clochers	48	52,7%
Grèbe castagneux	43	47,3%	Rougequeue noir	48	52,7%
Bergeronnette de Yarrell	42	46,2%	Cisticole des joncs	46	50,5%
Bruant jaune	42	46,2%	Hypolaïs polyglotte	46	50,5%
Goéland cendré	42	46,2%	Pipit des arbres	45	49,5%
Foulque macroule	41	45,1%	Faisan de Colchide	44	48,4%
Aigrette garzette	40	44,0%	Pic noir	44	48,4%
Chouette hulotte	40	44,0%	Gobemouche gris	43	47,3%
Linotte mélodieuse	39	42,9%	Martin-pêcheur d'Europe	43	47,3%
Bruant des roseaux	38	41,8%	Faucon hobereau	41	45,1%
Goéland marin	37	40,7%	Hirondelle de rivage	41	45,1%
Sarcelle d'hiver	36	39,6%	Fauvette pitchou	40	44,0%
Bécasse des bois	35	38,5%	Pic épeichette	38	41,8%
Mouette mélanocéphale	35	38,5%	Bouscarle de Cetti	36	39,6%
Alouette lulu	34	37,4%	Grèbe castagneux	36	39,6%
Goéland brun	32	35,2%	Pigeon colombin	36	39,6%
Pigeon biset	31	34,1%	Engoulevent d'Europe	35	38,5%
Effraie des clochers	29	31,9%	Foulque macroule	31	34,1%
Bernache cravant	27	29,7%	Grèbe huppé	31	34,1%
Tournepierrre à collier	27	29,7%	Pipit farlouse	31	34,1%
Canard siffleur	26	28,6%	Bruant des roseaux	30	33,0%
Courlis cendré	26	28,6%	Locustelle tachetée	30	33,0%
Huïtrier pie	26	28,6%	Alouette lulu	28	30,8%
Faisan de Colchide	25	27,5%	Pouillot fitis	28	30,8%
Faucon pèlerin	25	27,5%	Tadorne de Belon	28	30,8%
Grèbe à cou noir	25	27,5%	Mésange noire	24	26,4%

HIVERNANT	Total (sur 91 mailles)	Total %	NICHEUR	Total (sur 91 mailles)	Total %
Pigeon biset domestique	25	27,5%	Caille des blés	22	24,2%
Pigeon colombin	25	27,5%	Goéland argenté	22	24,2%
Pingouin torda	25	27,5%	Pouillot siffleur	22	24,2%
Tadorne de Belon	25	27,5%	Pipit maritime	21	23,1%
Bécasseau variable	24	26,4%	Grand Corbeau	19	20,9%
Canard chipeau	23	25,3%	Hibou moyen-duc	19	20,9%
Sterne caugek	23	25,3%	Pic mar	19	20,9%
Chevalier culblanc	22	24,2%	Rousserolle effarvatte	19	20,9%
Cormoran huppé	22	24,2%	Chouette chevêche	15	16,5%
Mésange noire	22	24,2%	Grosbec casse-noyaux	15	16,5%
Pic noir	22	24,2%	Huïtrier pie	14	15,4%
Busard Saint-Martin	21	23,1%	Goéland brun	13	14,3%
Chevalier gambette	21	23,1%	Busard Saint-Martin	12	13,2%
Harle huppé	21	23,1%	Cormoran huppé	12	13,2%
Fuligule morillon	20	22,0%	Goéland marin	12	13,2%
Pluvier argenté	20	22,0%	Phragmite des joncs	12	13,2%
Tarier pâtre	20	22,0%	Grand Gravelot	10	11,0%
Chevalier guignette	19	20,9%	Héron cendré	9	9,9%
Grand Gravelot	19	20,9%	Sterne pierregarin	9	9,9%
Barge rousse	18	19,8%	Pigeon biset	8	8,8%
Canard souchet	18	19,8%	Râle d'eau	8	8,8%
Pipit maritime	18	19,8%	Aigrette garzette	7	7,7%
Pipit spioncelle	18	19,8%	Autour des palombes	6	6,6%
Serin cini	18	19,8%	Cygne tuberculé	6	6,6%
Bouscarle de Cetti	17	18,7%	Faucon pèlerin	6	6,6%
Fou de Bassan	17	18,7%	Fauvette babillarde	6	6,6%
Grèbe esclavon	17	18,7%	Grand cormoran	6	6,6%
Guillemot de Troïl	17	18,7%	Sterne caugek	6	6,6%
Rougequeue noir	17	18,7%	Bergeronnette printanière	5	5,5%
Chevalier aboyeur	16	17,6%	Fulmar boréal	5	5,5%
Faucon émerillon	16	17,6%	Bergeronnette flavéole	4	4,4%
Fuligule milouin	16	17,6%	Corbeau freux	4	4,4%
Plongeon imbrin	16	17,6%	Moineau friquet	4	4,4%
Bécasseau sanderling	15	16,5%	Rousserolle verderolle	4	4,4%
Cisticole des joncs	15	16,5%	Courlis cendré	3	3,3%
Grand Corbeau	15	16,5%	Gravelot à collier interrompu	3	3,3%
Râle d'eau	15	16,5%	Huppe fasciée	3	3,3%
Canard pilet	14	15,4%	Perdrix rouge	3	3,3%
Macreuse noire	14	15,4%	Petit Gravelot	3	3,3%
Fauvette pitchou	13	14,3%	Puffin des Anglais	3	3,3%
Pic épeichette	13	14,3%	Sterne de Dougall	3	3,3%

HIVERNANT	Total (sur 91 mailles)	Total %	NICHEUR	Total (sur 91 mailles)	Total %
Plongeon arctique	13	14,3%	Traquet motteux	3	3,3%
Grande aigrette	12	13,2%	Bec-croisé des sapins	2	2,2%
Puffin des Baléares	12	13,2%	Bruant proyer	2	2,2%
Garrot à œil d'or	11	12,1%	Fou de Bassan	2	2,2%
Grosbec casse-noyaux	11	12,1%	Guillemot de Troil	2	2,2%
Mouette tridactyle	11	12,1%	Pingouin torda	2	2,2%
Bécasseau maubèche	10	11,0%	Rougequeue à front blanc	2	2,2%
Plongeon catmarin	10	11,0%	Sterne naine	2	2,2%
Eider à duvet	9	9,9%	Busard cendré	1	1,1%
Bécassine sourde	8	8,8%	Busard des roseaux	1	1,1%
Bec-croisé des sapins	8	8,8%	Canard mandarin	1	1,1%
Cygne tuberculé	8	8,8%	Canard souchet	1	1,1%
Goéland leucophé	8	8,8%	Cygne noir	1	1,1%
Harle bièvre	8	8,8%	Eider à duvet	1	1,1%
Barge à queue noire	7	7,7%	Héron gardeboeufs	1	1,1%
Butor étoilé	7	7,7%	Loriot d'Europe	1	1,1%
Chevalier arlequin	7	7,7%	Macareux moine	1	1,1%
Fulmar boréal	7	7,7%	Mouette tridactyle	1	1,1%
Hibou des marais	7	7,7%	Océanite tempête	1	1,1%
Jaseur boréal	7	7,7%	Perdrix grise	1	1,1%
Pic mar	7	7,7%	Tadorne casarca	1	1,1%
Spatule blanche	7	7,7%			
Bruant lapon	6	6,6%			
Corbeau freux	6	6,6%			
Macreuse brune	6	6,6%			
Mouette pygmée	6	6,6%			
Bécasseau violet	5	5,5%			
Bernache nonnette	5	5,5%			
Cygne noir	5	5,5%			
Grand Labbe	5	5,5%			
Avocette élégante	4	4,4%			
Bruant des neiges	4	4,4%			
Bruant proyer	4	4,4%			
Busard des roseaux	4	4,4%			
Héron gardeboeufs	4	4,4%			
Hibou moyen-duc	4	4,4%			
Labbe parasite	4	4,4%			
Combattant varié	3	3,3%			
Courlis corlieu	3	3,3%			
Harle piette	3	3,3%			
Hirondelle rustique	3	3,3%			

HIVERNANT	Total (sur 91 mailles)	Total %	NICHEUR	Total (sur 91 mailles)	Total %
Milan royal	3	3,3%			
Oie cendrée	3	3,3%			
Puffin des Anglais	3	3,3%			
Autour des palombes	2	2,2%			
Canard mandarin	2	2,2%			
Cygne chanteur	2	2,2%			
Fuligule milouinan	2	2,2%			
Goéland bourgmestre	2	2,2%			
Grèbe jougris	2	2,2%			
Mergule nain	2	2,2%			
Oie rieuse	2	2,2%			
Perdrix grise	2	2,2%			
Tadorne casarca	2	2,2%			
Bernache à cou roux	1	1,1%			
Chouette chevêche	1	1,1%			
Crave à bec rouge	1	1,1%			
Goéland à bec cerclé	1	1,1%			
Gravelot à collier interrompu	1	1,1%			
Labbe à longue queue	1	1,1%			
Océanite culblanc	1	1,1%			
Perdrix rouge	1	1,1%			
Phalarope à bec large	1	1,1%			
Puffin fuligineux	1	1,1%			
Sizerin flammé	1	1,1%			

**Annexe 5** : Liste des espèces patrimoniales identifiées sur le territoire de Dinan Agglomération (depuis 2014) avec leurs statuts locaux (**IUCN & Birdlife International, 2016 ; Birdlife International, 2015 ; UICN-MNHN, 2016 ; GIP Bretagne Environnement, 2015**).

Un code couleurs a été mis en place, les statuts en couleurs correspondent aux statuts de l'espèce sur le territoire de Dinan Agglomération particulièrement.

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Mineure
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nicheur certain 2019	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Non Nicheur 2019	-	-	x	-	-	-	VU	Elevée	NT	Elevée
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Non nicheur 2020	-	VU	-	VU	NT	VU	RE	-	NT	Très élevée
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Elevée
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	NT	-	-	-	-	Très élevée
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	NT	Très élevée
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	NT	Mineure	-	-
Bergeronnette flavéole	<i>Motacilla flavissima</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Bernache cravant	<i>Branta bernicla bernicla</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia Cetti</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	VU	-	-	VU	Elevée	-	-
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	EN	-	-	VU	Modérée	-	-
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	VU	-	-	NT	Modérée	-	-
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	VU	Elevée
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Elevée
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	Très élevée
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-



Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Non nicheur 2017	-	-	x	EN	-	VU	-	-	-	-
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Non nicheur 2016	-	-	x	-	-	NT	-	-	-	-
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Nicheur probable 2021	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée	-	-
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Non nicheur 2021	-	VU	-	VU	-	-	EN	Très élevée	-	Très élevée
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Non nicheur 2020	-	-	-	-	-	VU	-	-	-	Elevée
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Nicheur possible 2017	-	VU	-	CR	-	-	CR	Majeure	-	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	-	-	-	-	Elevée	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	NT	Elevée	-	-
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	x	EN	-	-	-	Très élevée	-	-
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Non nicheur 2021	VU	VU	-	VU	-	-	CR	Très élevée	EN	Elevée
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Non nicheur 2019	-	VU	-	-	NT	-	-	-	EN	Majeure
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Nicheur possible 2019	-	-	-	-	NT	-	CR	Très élevée	-	Mineure
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Nicheur probable 2021	-	EN	-	NT	-	-	VU	Très élevée	-	-
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	-	NT	-	-	VU	Très élevée	-	-
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée	-	Mineure

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée	-	-
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Nicheur possible 2019	-	-	-	-	-	-	VU	Très élevée	-	Très élevée
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	VU	-	-	EN	Majeure	VU	Très élevée
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	NT	-	-	-	-	EN	Elevée
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Non nicheur 2021	VU	NT	x	-	VU	-	-	-	VU	Majeure
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccythraustes coccythraustes</i>	Nicheur possible 2019	-	-	-	-	-	-	VU	Modérée	-	-
Guillemot de Troïl	<i>Uria aalge</i>	Non nicheur 2020	-	NT	-	EN	-	-	VU	Majeure	-	Modérée
Harle bièvre	<i>Mergus serrator</i>	Non nicheur 2020	-	NT	-	CR	-	-	-	-	NT	Très élevée
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	NT	Mineure
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Nicheur probable 2020	-	VU	-	-	-	-	VU	Très élevée	-	Très élevée
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Modérée	-	-
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Non nicheur 2021	VU	VU	-	-	EN	-	-	-	-	-
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	Modérée
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Nicheur probable 2020	-	VU	x	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	Nicheur possible 2016	-	-	-	-	-	-	NT	Modérée	-	-

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	-	-	-	NT	Mineure	-	-
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Non nicheur 2019	-	NT	x	VU	VU	-	-	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	NT	-	-	-	-	-	Elevée
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Nicheur certain 2020	VU	VU	-	VU	-	-	EN	Très élevée	-	Modérée
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Nicheur probable 2019	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Pic épeichette	<i>Dendrocopus minor</i>	Nicheur probable 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	-	CR	-	-	EN	Majeure	-	Modérée
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Nicheur certain 2020	-	NT	-	VU	-	-	VU	Elevée	-	Modérée
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Très élevée	-	-
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Non nicheur 2021	-	VU	x	-	VU	-	-	-	VU	Majeure
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Non nicheur 2021	-	-	x	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Non nicheur 2019	-	-	x	-	-	NT	-	-	-	-
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	Non nicheur 2020	CR	CR	x	-	-	VU	-	-	-	Très élevée
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Nicheur possible 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Modérée	-	-
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Nicheur possible 2017	-	-	-	-	-	-	EN	Elevée	-	-
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	Non nicheur 2020	-	-	x	NT	VU	-	-	-	EN	Majeure
Sterne caugek	<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Nicheur probable 2020	-	-	x	NT	-	-	NT	Très élevée	-	Mineure
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	CR	-	NT	CR	Majeure	-	Modérée
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Nicheur certain 2020	-	-	x	-	-	-	-	Elevée	-	Mineure
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	-	-	-	-	Elevée	-	Elevée

Nom français	Nom latin	STATUT LOCAL	Liste rouge Monde 2016	Liste rouge Europe 2015	Directive oiseaux version 2009 (Annexe I)	Liste rouge France (2016 nich. ; 2011 hiv. & pass.)			Liste rouge Bretagne 2015			
			Nich.	Nich.		Nich.	Hiv.	Pass.	Nich.	RBR	Mig.	RBR
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	NT	-	-	-	Mineure	-	-
Tournepierrre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Non nicheur 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très élevée
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nicheur certain 2020	VU	VU	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Non nicheur 2021	-	VU	-	NT	-	-	VU	Modérée	-	Elevée
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur certain 2020	-	-	-	VU	-	-	-	Mineure	-	-